SECTION 4 DE 4

Caractérisation du milieu bâti des 6 noyaux villageois de Ville de Bécancour

Plan sommaire de la section 4 de 4

Introduction	p. 2
4.1 Le noyau du secteur Gentilly	
4.1.1 Un bref historique du lieu	p. 4
4.1.2 La détermination du noyau patrimonial	p. 4
4.1.3 La caractérisation du bâti ancien	p. 7
4.1.4 La caractérisation du bâti actuel	p. 7
4.1.5 Un constat sur la qualité patrimoniale	p. 14
4.2 Le noyau du secteur Bécancour	
4.2.1 Un bref historique du lieu	p. 22
4.2.2 La détermination du noyau patrimonial	p. 22
4.2.3 La caractérisation du bâti ancien	p. 23
4.2.4 La caractérisation du bâti actuel	p. 24
4.2.5 Un constat sur la qualité patrimoniale	p. 28
4.3 Le noyau du secteur Sainte-Angèle	
4.3.1 Un bref historique du lieu	p. 35
4.3.2 La détermination du noyau patrimonial	p. 35
4.3.3 La caractérisation du bâti ancien	p. 37
4.3.4 La caractérisation du bâti actuel	p. 38
4.3.5 Un constat sur la qualité patrimoniale	p. 45
4.4 Le noyau du secteur Sainte-Gertrude	
4.4.1 Un bref historique du lieu	•
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 71
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 71
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 72
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 71 p. 72 p. 73
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 71 p. 72 p. 73
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 71 p. 72 p. 73 p. 79
4.4.1 Un bref historique du lieu 4.4.2 La détermination du noyau patrimonial 4.4.3 La caractérisation du bâti ancien 4.4.4 La caractérisation du bâti actuel 4.4.5 Un constat sur la qualité patrimoniale 4.5 Le noyau du secteur Précieux-Sang 4.5.1 Un bref historique du lieu 4.5.2 La détermination du noyau patrimonial 4.5.3 La caractérisation du bâti ancien 4.5.4 La caractérisation du bâti actuel 4.5.5 Un constat sur la qualité patrimoniale 4.6.1 Un bref historique du lieu 4.6.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 72 p. 73 p. 79
4.4.1 Un bref historique du lieu	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 72 p. 73 p. 79
4.4.1 Un bref historique du lieu 4.4.2 La détermination du noyau patrimonial 4.4.3 La caractérisation du bâti ancien 4.4.4 La caractérisation du bâti actuel 4.4.5 Un constat sur la qualité patrimoniale 4.5 Le noyau du secteur Précieux-Sang 4.5.1 Un bref historique du lieu 4.5.2 La détermination du noyau patrimonial 4.5.3 La caractérisation du bâti ancien 4.5.4 La caractérisation du bâti actuel 4.5.5 Un constat sur la qualité patrimoniale 4.6.1 Un bref historique du lieu 4.6.2 La détermination du noyau patrimonial	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 72 p. 73 p. 79 p. 84 p. 84 p. 85
4.4.1 Un bref historique du lieu 4.4.2 La détermination du noyau patrimonial 4.4.3 La caractérisation du bâti ancien 4.4.4 La caractérisation du bâti actuel 4.4.5 Un constat sur la qualité patrimoniale 4.5 Le noyau du secteur Précieux-Sang 4.5.1 Un bref historique du lieu 4.5.2 La détermination du noyau patrimonial 4.5.3 La caractérisation du bâti ancien 4.5.4 La caractérisation du bâti actuel 4.5.5 Un constat sur la qualité patrimoniale 4.6.1 Un bref historique du lieu 4.6.2 La détermination du noyau patrimonial 4.6.3 La caractérisation du bâti ancien	p. 56 p. 57 p. 57 p. 64 p. 71 p. 72 p. 73 p. 79 p. 84 p. 85 p. 91

Introduction

En décembre dernier, Patrimoine Bécancour me confie le mandat d'effectuer une étude de caractérisation du territoire et des noyaux villageois de Ville de Bécancour. Nous en sommes ici à la guatrième et dernière section de ce rapport.

La plupart des études de caractérisation du bâti d'une localité comprennent un aperçu des caractéristiques physiques du milieu. Le lecteur doit se référer ici à la Section 1 du présent rapport, intitulée *Aspects géologiques et géomorphologiques des six noyaux villageois de Ville de Bécancour*. Ce genre d'étude comprend aussi un historique de l'implantation humaine sur le territoire et une description des noyaux villageois. Le lecteur doit se référer à la Section 2 intitulée *Mise en contexte socio-territorial: seigneuries, paroisses, municipalités et noyaux villageois*. Elle couvre l'ensemble du territoire en ce qui a trait à la création des seigneuries, des paroisses, puis des municipalités de paroisses et de villages, ainsi qu'un aperçu de l'évolution démographique et spatiale de chacun des 6 noyaux villageois.

Ce type d'étude comporte aussi une description des composantes du bâti local. Le lecteur doit se référer à la Section 3 intitulée *Conseils pratiques en rénovation de la maison ancienne des six noyaux villageois de Ville de Bécancour*. Sur plus de 200 pages, nous élaborons sur les matériaux et les pratiques adéquates pour s'assurer d'une qualité patrimoniale du bâti.

La présente Section 4 intitulée *Caractérisation du patrimoine bâti des six noyaux villageois de Ville de Bécancour* couvre les caractéristiques d'ensemble de chacun des types de bâtiments pour chacun des 6 noyaux patrimoniaux des 6 secteurs de Ville de Bécancour: Gentilly, Bécancour, Sainte-Angèle, Sainte-Gertrude, Précieux-Sang et Saint-Grégoire. Cette section va plus loin que la simple exploration et l'identification des caractéristiques à l'échelle du tissu urbain et à l'échelle de l'architecture des bâtiments. Cette étude analyse une bonne trentaine de composantes architecturales de 265 demeures présentant au départ un certain intérêt qualitatif.

Dans cette analyse de caractérisation, j'ai décortiqué toutes les caractéristiques architecturales contenues à l'intérieur de 265 fiches techniques (descriptives) de maisons anciennes répertoriées dans les 6 noyaux villageois¹. À la suite de l'observation détaillée des photos que Patrimoine Bécancour m'ont permis de visualiser et plusieurs heures de terrain, nous avons ajouté plusieurs autres caractéristiques liées notamment à la galerie et à l'ornementation de chacune des maisons. Habituellement, les études de caractérisation ne donnent pas de détails sur ces caractéristiques. Pourtant, la galerie est la saillie la plus importante du carré principal, celle que l'on remarque au premier coup d'oeil, et l'ornementation donne une superbe touche finale à l'ensemble du bâtiment.

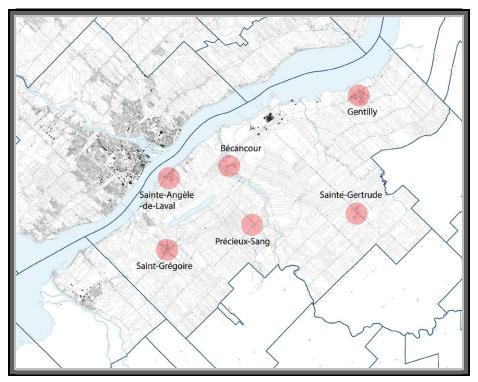


Figure 1: Localisation des 6 noyaux villageois à l'étude, tous localisés sur la Rive Sud, dans la ville de Bécancour.

¹ En ce qui a trait à l'écriture des nombres, nous nous baserons sur les suggestions de l'Office québécois de

se base sur une analyse de données chiffrées. Aussi, le lecteur ne devra pas se surprendre si 3 maisons sur 17 possèdent tel ou tel ornement. Toujours selon l'Office québécois, il <u>faut éviter</u> de commencer une phrase par un nombre écrit en chiffres.

3

la langue française. <u>Généralement</u>, dans le corps d'un texte, on écrit en toutes lettres ce qu'on appelle communément les nombres ronds, c'est à dire les nombres ronds se terminant par un ou plusieurs zéros (cinquante, cent, mille, etc). Selon cet organisme, dépendamment des ouvrages typographiques, on écrit aussi en lettres les nombres inférieurs, soit dix-sept, soit vingt-et-un, à condition que l'essentiel du texte ne porte pas sur des données chiffrées. En effet, d'un ouvrage typographique à l'autre, on fixe la limite à neuf, seize, dix-sept, vingt ou vingt et un. Ainsi, la présente section couvre un texte technique et scientifique, qui

FICHES	TECHNIQUES
Noyau de	Nombre
Gentilly	53
Bécancour	37
Sainte-Angèle	60
Sainte-Gertrude	47
Précieux-Sang	14
Saint-Grégoire	54
TOTAL	265

Figure 2: Tableau statistique illustrant le nombre de bâtiments retenus pour chacun des noyaux patrimoniaux dans cette section. Ce nombre atteint 265. Chacune de ces maisons réfère aux fiches techniques élaborées par une équipe d'étudiants en technique d'architecture chapeautée par Patrimoine Bécancour, ainsi qu'aux heures passées sur le terrain.

4.1 Le noyau du Secteur Gentilly

4.1.1 Un bref historique du lieu

Le lecteur pourra se référer à la Section 2 du présent rapport pour avoir tous les détails sur le sujet.

4.1.2 La détermination du noyau patrimonial

Les bâtiments retenus pour l'analyse se situent sur le boulevard Bécancour, sur les avenues des Hirondelles, des Aigles et du Cardinal, ainsi que sur les rues des Colombes et des Roitelets.

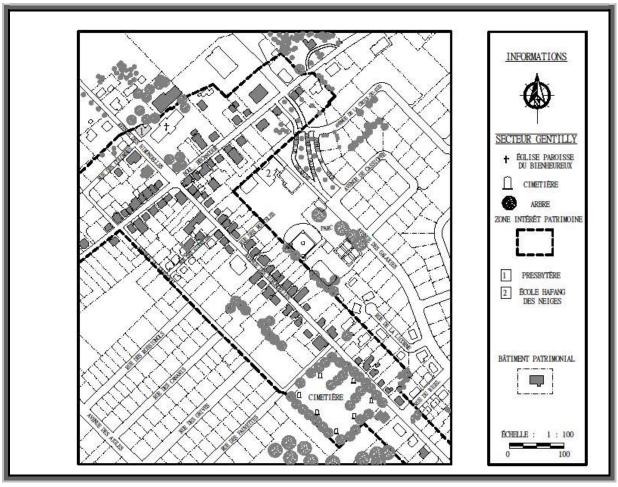


Figure 3: Plan du village du Secteur Gentilly provenant des archives de Ville de Bécancour. Les tirets successifs isolent la zone d'intérêt patrimonial. On peut y visualiser la disposition et l'étendue des parcelles et la une soixantaine de bâtiments patrimoniaux.



Figure 4: Plan d'une partie du Secteur Gentilly de Ville de Bécancour. En dehors de l'axe principal, le boulevard Bécancour, les nouveaux développements domiciliaires sont ici bien mis en évidence.

4.1.3 La caractérisation du bâti ancien

Malheureusement, nous ne pouvons effectuer la caractérisation du bâti ancien, pour la simple raison que nous n'avons pas pour ce secteur de Ville de Bécancour un planincendie. Comme dans le cas de Saint-Grégoire, anciennement appelé Larochelle, le planincendie nous aurait renseignés sur plusieurs caractéristiques architecturales comme le type de toit et son revêtement, le parement des murs, la présence ou non d'une galerie couverte, le plan au sol, la dimension des parcelles, et j'en passe.

4.1.4 La caractérisation du bâti actuel

4.1.4.1 Tissu urbain et bâtiments (bâti de base et bâti spécialisé)

Comme l'illustrent son cadastre et les bâtiments, deux grandes catégories de bâtiments ressortent. Comme d'ailleurs dans les 5 autres noyaux villageois de Ville de Bécancour. Une première couvre le bâti de base, à vocation principalement résidentielle, et une deuxième inclut le bâti spécialisé, destiné à des fonctions communautaire, publique, commerciale ou industrielle.

Le <u>bâti de base</u> se distingue ici par un agencement cadastral assez serré. Dans ce noyau villageois, la densité des bâtiments est importante. Dans cette veine, le <u>front</u> des parcelles varie entre 15 et 47 m, avec une moyenne de 24,6 m, et une profondeur très variable. La <u>superficie</u> des parcelles va de 250 à 17000 m, avec une moyenne de 1385 m. Si on enlève la valeur de la superficie excessive de 17000, la moyenne devient plus raisonnable, soit 1038 m.

De son côté, la <u>marge avant</u> varie de 1 à 13 m, avec une moyenne de 5, similaire à celle du noyau du Secteur Bécancour, qui est de 4,9. Chez la très grande majorité des demeures se situe entre 3 et 5 m.

Le bâti de base comprend les bâtiments résidentiels et les bâtiments mixtes, ces derniers ayant à la fois un espace résidentiel et un espace commercial. Dans ce noyau villageois rectiligne, sans oublier ses « embranchements » perpendiculaires, nous avons 39 bâtiments à 1 logement, 8 à 2 logements, 2 à 3 logements et 3 à 4 unités.

Le bâti de base comprend aussi des <u>bâtiments mixtes</u>. Ils se développent habituellement le long d'axes routiers importants afin de desservir la population locale ou de passage. Si un achalandage est adéquat, le gabarit d'une résidence pourra augmenter, en ayant un

commerce au rez-de-chaussée ou augmentant l'emprise en construisant un ajout latéral pour prolonger l'espace de vente et en y perçant une vitrine. À cet égard, de cet ensemble de 53 bâtiments, 1 possède 2 locaux non résidentiels (le 2160-2170, boulevard Bécancour); 1 possède 1 logement résidentiel et 2 locaux non résidentiels (le 2185-2195, des Hirondelles) et 1 avec un logement résidentiel et 1 non résidentiel (le 2445, boulevard Bécancour).



Figure 5: Illustration d'un bâtiment mixte au 2185-2195, avenue des Hirondelles, sis dans le noyau villageois du Secteur Gentilly, ayant un logement et 2 locaux non résidentiels. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 6: Illustration d'un bâtiment mixte au 2160-2170, boulevard Bécancour, sis dans le noyau du Secteur de Gentilly, ayant 2 locaux non résidentiels. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 7: Illustration d'un bâtiment mixte, au 2445, boulevard Bécancour, sis dans le noyau du Secteur de Gentilly, ayant un logement résidentiel et un local non résidentiel. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

Le bâti spécialisé

Le bâti spécialisé couvre l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas spécifiquement à vocation résidentielle. Cet ensemble se divise en deux: les espaces à vocation institutionnelle, ainsi que les zones à fonctions commerciales et industrielles. Les parcelles de cette catégorie de bâti sont très souvent de dimensions exceptionnelles.

Le bâti spécialisé comprend donc le bâti à vocation institutionnelle se divisant en trois catégories: le domaine paroissial, le domaine scolaire et l'administration publique.

En plus du bâti à vocation institutionnelle, le bâti spécialisé comprend les commerces et industries implantés dans le périmètre du noyau.

4.1.4.2 La volumétrie dominante: la maison de 1 étage et demi

Près de 72 % des bâtiments ont 1 1/2 étage, 15 % en ont 2 et 13 % en ont 2 1/2. Des bâtiments qui ont 2 étages comprennent les 5 dits en pavillon et 3 ayant 2 versants droits.

À l'échelle du bâtiment

En ce qui a trait à la forme au sol des bâtiments, on observe que 90 % sont rectangulaires, et si les bâtiments ont un agrandissement, la forme générale peut épouser un L ou parfois un T. Et 5 sur 53 ont une forme au sol carrée, correspondant au type à 4 versants droits. De ce total de 53 demeures, un peu plus de 50 % ont une adjonction (ou annexe) arrière, et quelques autres sont en position latérale, à l'exception bien évidemment des entrées abritées de la cave ou du sous-sol.

Les fondations

Selon les fiches techniques remplies par une équipe d'étudiants en 2017, que j'ai examinées, étude commandée par Patrimoine Bécancour, 8 bâtiments n'ont pas été retenus pour l'analyse de caractérisation. Des 45 qui restent, 62 % sont en pierre apparente ou en pierre revêtue de mortier ou de crépi. Le reste est en béton coulé ou en blocs de béton. Notons au passage que la nature des fondations a assez peu d'incidence sur la qualité patrimoniale d'un bâtiment.

La typologie

De plus, 30 bâtiments ont des versants droits, du type vernaculaire industriel, dont 1 avec demi-croupe et 2 avec un fronton avant. De ces 30, 5 ont 4 pentes. Ajoutons à ces 30, 4 à façade postiche à pente unique ou très faible, 7 à 2 versants brisés (à la Mansart) et enfin 10 à 2 versants galbés (du type cottage), dont 2 possèdent les attributs de la maison « typiquement québécoise ». Enfin, 2 maisons ont des pentes asymétriques, avec un versant droit et l'autre galbé. Malheureusement, ces 2 dernières ont perdu leur volumétrie originelle.

De plus, cet ensemble de bâtiments, 9 bâtiments ne requièrent pas de retour de corniche à la base des versants (maisons avec toit en pavillon et à façade postiche), et des 44 restants, plus du 1/3 les ont perdus au cours des rénovations majeures antérieures.

Revêtement du toit

De cet ensemble de 53 demeures, 8 sont revêtues de tôle traditionnelle, dont 2 de tôle pincée, 2 à baguettes carrées et 3 à baguettes triangulaires, et 1 de tôle posée à la canadienne. Des 45 qui restent, 23 sont revêtues de tôle dite pliée dans les fiches techniques, 21 d'un bardeau d'asphalte et enfin 1 d'une membrane.

Les murs

Toujours sur un total de 53 bâtiments, 5 sont recouverts de planches horizontales de bois, dont 3 à feuillure et 2 à face droite et rectiligne; 4 ont au moins une façade en brique, dont 2 sur les 4 façades et 2 ayant l'avant en brique et les autres en aluminium; 18 en vinyle, 3 en *CanExcel*, 13 en aluminium; 8 de plaques d'amiante rectangulaires; 2 en imitation de pierre; et une en « *clapboard de masonite* ».

Notons en outre que 37 bâtiments sur 49 n'ont pas de planche cornière; 49 sur 53, du fait qu'il faut tenir compte de 4 bâtiments, ayant leur façade avant revêtue de brique. De fait, la planche cornière n'est pas requise ou possible dans ces 4 cas-là. Enfin, 10 sur 49 ont à la fois une planche cornière et une planche de frise, et 1 possède seulement une planche de frise.

Les volets

Sur les 53 bâtiments, 47 n'ont plus de volets ou persiennes.

<u>Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)</u>

En ce qui a trait aux encadrements, 25 n'ont plus leurs encadrements autour des ouvertures. Il en reste donc 28 qui en ont, sans toutefois être toujours conformes à la tradition.

Sur 53 demeures, 32 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Des 21 qui restent, 9 ont une lucarne unique, dont 3 du type rampant avec un versant unique, 1 du type lucarne-pignon (deux versants) et 1 du type pendant (2 versants) à demi-croupe (deux versants), 1 dite pendante (2 versants); 7 ont 2 lucarnes pour la plupart à 2 versants droits; 3 en ont 3 (à 2 versants droits); et 1 en a 4 (à 2 versants droits) et 1 dernière en a 6 (à 2 versants droits). On peut observer aussi que 4 bâtiments ont une ou plusieurs lucarnes du type à fronton grec, c'est-à-dire avec fronton triangulaire cernant le pignon de la lucarne.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, 15 bâtiments sur 53 bâtiments ont toujours 1 ou 2 portes de bois par ouverture et les autres possèdent une porte simple en métal. De ces 38, 3 ont une porte métallique intérieure et une porte-moustiquaire de bois.

L'alignement des ouvertures est correct dans la plupart des cas.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 53 bâtiments répertoriés, 16 sont à guillotine, 6 sont coulissantes, 22 à 2 battants et 9 possèdent deux types et plus. Les 16 arborant le type à guillotine sont conformes. Ou bien ils sont d'origine, en bois, ou bien elles arborent une belle imitation de guillotine d'origine. Choix fort louable des propriétaires pour préserver la qualité patrimoniale de leur demeure. Évidemment, les imitations de guillotine ont un double vitrage.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Sur le total de 53 bâtiments, 3 n'ont ni galerie couverte, ni perron, ni porche, ni balcon. Restent donc 50 bâtiments à préciser les critères. Il y a une multiplicité de formes et de nombres dans ces types de saillies:

- **2** galeries couvertes, dont le prolongement du larmier donne le toit de la galerie couverte;
- **16** galeries couvertes courent sur la façade avant seulement;
- 13 galeries couvertes seulement courent sur 2 façades de la maison;
- 4 ont une galerie sur 2 niveaux en façade avant;
- 3 possèdent une galerie couverte en façade avant et 1 balcon;
- 3 possèdent 2 galeries couvertes et 1 perron;
- 3 possèdent 3 galeries indépendantes;
- 1 possède un perron et 2 balcons;
- 1 possède un perron non couvert;
- 4 possèdent un porche couvert courant sur 1/3 ou 1/2 de la façade avant.

Hormis le seul perron non couvert, les 49 autres possèdent en très grande majorité un toit à demi-croupe. Les autres auront un toit à pente unique ou à 2 versants. Sur les 53 bâtiments recensés, 3 n'ont ni galerie couverte ni perron. Sur les 49 qui restent, 4 maisons ont une plateforme en fibre de verre, 3 en béton, et le reste en bois.

Ces mêmes 49 bâtiments ayant un toit à la galerie ou au porche, près de 90 % ont une poutre horizontale, dont plusieurs sont recouvertes de tôle d'aluminium et sont souvent incomplètes.

Toutes les maisons ayant une galerie couverte ont des <u>colonnes</u>: 44 ont des poteaux en bois, et 3 de formes arrondies, les autres étant carrés, ainsi que 1 en brique, et 4 en fer ornemental.

Seulement 3 sur 49 ont des <u>demi-poteaux</u> longeant le mur du carré principal, cela sous la galerie. Plus de 60 % des demeures ayant des colonnes à leur saillie couverte n'ont ni base ni chapiteau.

Dans à peu près la même proportion, les escaliers n'ont pas de rampe.

En ce qui a trait aux <u>jupes</u> camouflant le dessous de la plateforme de la galerie ou du porche ou du perron, cela sur le total de 53 demeures recensées, on observe que 6 ne sont pas visibles sur les photos des fiches techniques, 28 n'ont pas de jupe et 19 en ont une. De ces 19, 14 présentent un problème.

Sur les 53, 3 n'ont ni galerie couverte ni perron, disions-nous plus haut. Des 50 qui restent 3 douzaines ont une balustrade.

L'ornementation de la maison

De l'ensemble des 53 bâtiments répertoriés, 31 sont recouverts d'aluminium et de vinyle, 2 d'une imitation de pierre pas du tout convaincante et 1 de « masonite ». On se rend à l'évidence ici que l'immense majorité des planches cornières, de frises et basales ont disparus ainsi que la plupart des composantes ornementales. Sur cet ensemble de 53 demeures, 24 n'ont absolument aucune ornementation, à part la possibilité d'avoir des volets ou persiennes. Des 53, 6 ont des moulures aux angles soit au carré principal soit à la galerie, et parfois les 2; 4 ont des consoles paires ou triples sous les avant-toits; 2 ont une association de moulures et de dentelures; 1 possède un œil de bœuf à sa lucarne; 1 a une dentelle de centre sans aisselier; 10 ont des aisseliers et pas toujours partout où il en faut; 2 ont une applique au pignon de la lucarne, etc.

4.1.5 Un constat sur la qualité patrimoniale

<u>Le toit</u>

À Gentilly, sous l'avant-toit des bâtiments, 68% ont du soffite et le reste a encore le bois d'origine, avec parfois une moulure ou une planche de transition aux angles. Malheureusement, le soffite sous l'avant-toit ne s'accompagne jamais de moulure ou d'ornementation.

Plusieurs ont perdu leurs retours de corniche. En effet, plus du 1/3 ont disparu au cours des rénovations majeures antérieures.

De cet ensemble de 53 demeures, 8 sont revêtues de tôle traditionnelle. Des 45 qui restent, 23 sont revêtues de tôle dite pliée dans les fiches techniques de Patrimoine Bécancour, 21 de bardeau d'asphalte, ne correspondant pas au revêtement traditionnel. Ainsi, 85 % des revêtements de toits sont non conformes, et versent dans l'ensemble des malformations. Il existe pourtant du bardeau d'asphalte imitant le bardeau de bois, à la condition que sa couleur s'apparente à la couleur fraîchement posée ou celle qu'elle prend en vieillissant. Il existe aussi des types de revêtements de tôle qui imitent fort bien ceux que la tradition nous a léguée.

Les agrandissements

À la suite des nouveaux besoins des propriétaires, l'agrandissement devient une solution en prolongeant l'emprise du bâtiment. Au Québec, on voit cette démarche rendue très fréquente laquelle s'inscrit dans la logique de l'architecture vernaculaire industrielle.

Dans l'architecture traditionnelle québécoise, on procédait à l'ajout d'une pièce supplémentaire au bâtiment original sur le côté ou à l'arrière. Cet agrandissement pouvait s'effectuer dans le prolongement de l'axe structural de la toiture ou de manière perpendiculaire au carré principal. À d'autres anciennes maisons rurales s'est ajouté un hangar d'une plus ou moins grande volumétrie, souvent recouvert de planches verticales.

Les murs

Toujours sur un total de 53 bâtiments, 5 sont recouverts de planches horizontales de bois, dont 3 à feuillure et 2 à face droite et rectiligne, 2 ont leurs 4 façades de brique, 8 d'amiante et 3 de bois d'ingénierie du type *CanExcel*. Ainsi, 34 % de l'ensemble des bâtiments sont retenus comme respectant la tradition. Notons que les revêtements muraux de « *masonite* », d'aluminium, de vinyle, d'imitation de pierre, ou d'un mélange de 2 revêtements sur une même demeure reste non acceptable du point de vue patrimonial.

De plus, les 3/4 des bâtiments qui nécessiteraient des planches cornières, basales ou de frise (37 bâtiments sur 49) n'ont pas de planche cornière. Dans la Section 3, nous avons d'ailleurs précisé toute l'importance de ces types de planches qui encadrent tellement bien l'ensemble des murs.

Les volets

Autrefois, ayant une grande utilité, les volets ou persiennes permettaient d'apporter de l'ombre et de l'aération à l'intérieur. Aujourd'hui, ils sont souvent rangés dans le domaine de l'ornementation.

Près de 90 % des demeures du noyau patrimonial du Secteur Gentilly n'ont pas ou n'ont plus de volet ou de persienne. Un record pour Ville de Bécancour. Et des 6 qui en ont, 1 seulement offre un intéressant clin d'œil au passé. Et les 5 qui restent ne sont pas du tout conformes à la tradition. En effet, ils peuvent être non justifiés, c'est-à-dire trop longs par rapport à la distance verticale de la baie, voire même trop peu larges, ils peuvent aligner des planches verticales trop distancées l'une de l'autre ou présenter un biseau sans justification. De plus, et c'est le cas dans tous les noyaux de Ville de Bécancour, la bordure intérieure du volet n'est pas toujours fixée directement sur l'encadrement, plus précisément sur le chambranle (l'une des 2 pièces verticales de l'encadrement).

Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)

Disions-nous plus haut que 28 maisons sur 53 possèdent des <u>encadrements</u>. Il faut toujours déplorer le fait que lors de rénovations majeures, on se « débarrasse » des encadrements, pour des raisons d'inutilité. Ils apportent pourtant charme et élégance. Pour ceux qui subsistent encore, plusieurs n'ont pas la largeur requise, d'autres sont faits

de vinyle, certains sont recouvertes de tôle d'aluminium ou ne sont pas adéquatement mis en relief par rapport à la surface du revêtement du mur.

Toutefois, il en existe encore de très jolis, plus que dans les 5 autres noyaux villageois de Ville de Bécancour. Quelques-uns pourraient largement inspirer plusieurs propriétaires. Sur le boulevard Bécancour: les 1250, 1390, 1420-1430, 1975-1985, 2065-2075-2085, 2160-2070 et 2445; sur l'avenue du Cardinal: les 1365 et 1465; sur l'avenue des Hirondelles: les 1670, 1805, 1945, 2345 et 2440; et sur la rue des Colombes, le 2160.

Sur 53 demeures, 32 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Des 21 qui restent, **9** ont une lucarne unique, dont 3 de type rampant avec un versant unique, 1 de type lucarne-pignon (deux versants) et 1 du genre pendant (2 versants) à demi-croupe (deux versants), 1 du type pendant (2 versants). De plus, **7** ont 2 lucarnes pour la plupart à 2 versants droits; **3** en ont 3 (à 2 versants droits); et **1** en a 4 (à 2 versants droits) et **1** dernière en a 6 (à 2 versants droits). On peut observer aussi sur le terrain 4 bâtiments ayant une ou plusieurs lucarnes du type à fronton grec, c'est-à-dire avec fronton triangulaire cernant le pignon de la lucarne.

Malheureusement, l'immense majorité des lucarnes ont perdu leurs encadrements, leurs moulures aux angles ou d'autres ornements, et n'ont plus les types de fenêtres appropriées, conformes à la tradition, c'est-à-dire une fenêtre à guillotine à 2 grands verres carrés, ou une fenêtre à 2 battants, avec 3 verres par battant ou 4 carreaux s'il s'agit d'un châssis double.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, 15 des 53 bâtiments ont toujours une ou 2 portes de bois par ouverture et pour le reste, ils possèdent une porte simple en métal. De cet ensemble de 53, 18 peuvent être déclarées conformes du fait que l'on inclut les portes entièrement en bois et 3 avec une porte de métal et une porte-moustiquaire extérieure. Dans cette veine, une porte-moustiquaire extérieure permet de « camoufler » la présence d'une porte métallique intérieure. Ainsi, exactement les 2/3 des portes ne sont pas conformes (ou compatibles) à la tradition ou, si vous voulez, ne sont pas adéquates. Ces dernières ont souvent un grand ovale, une imitation de vitrail qui n'a rien à voir avec le style, un nombre de carreaux excessif dans le double vitrage ou ne possèdent aucun verre perçant la porte.

L'alignement des ouvertures est le plus souvent correct, à la condition de ne pas condamner une ou plusieurs impostes, de ne pas percer une nouvelle porte en fonction de nouveaux besoins, quels qu'ils soient, tel l'ajout d'un logement. La tradition veut que les portes soient le plus souvent doubles et faites en bois. Plusieurs spécialistes en la matière affirment que deux portes de bois offrent une aussi bonne isolation, sinon meilleure, qu'une seule porte en métal munie d'un isolant intérieur.

Des 22 fenêtres à 2 battants, 4 seulement présentent 3 carreaux par battant ou ses 4 carreaux par châssis double. Les autres présentent de multiples malformations. Notons les fenêtres coulissantes, les bâtiments possédant 2 types ou plus de fenêtres, ceux ayant une ou plusieurs vitrines en façades avant ou latérale, ceux ayant de nouvelles fenêtres ayant 4, 5 ou 6 meneaux imités par battant à l'intérieur du double vitrage et ceux ayant un seul verre plein par battant. Certes, la fenestration présente ici un véritable problème. Ainsi, près des 3/4 des fenêtres ne sont pas conformes aux pratiques architecturales d'autrefois.

Rappelons qu'un châssis ou battant à plus de 3 carreaux n'était utilisé qu'avant le milieu du XIX^e siècle. Tout bâtiment construit après cette date comporte des fenêtres à 3 carreaux par battant ou des fenêtres à guillotine à deux châssis.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Des 53 bâtiments, 3 n'ont ni galerie, ni perron, ni porche. Les 50 autres en présentent. L'immense majorité des plateformes sont en bois, mais pas toujours très bien entretenues. Il n'est pas acceptable de remplacer le bois par de la fibre de verre, du béton ou du contreplaqué.

La présence de la poutre horizontale courant au sommet de toutes les colonnes de la galerie ou du porche est absolument nécessaire, car il soutient l'ensemble du toit de la galerie. Malheureusement, plusieurs de ces poutres sont recouvertes de tôle d'aluminium. En l'absence de ces poutres, la colonne semble se perdre dans le soffite, sans donner l'impression d'un soutien adéquat.

Même s'il existe un prolongement du larmier du toit faisant office de toit de la galerie, et qu'ainsi les chevrons soutiennent tout de même le toit, il faut absolument poser des colonnes, avec un maximum de 10 pieds entre chacune d'elles. Nous disons plus haut que près de 90 % des saillies ont des poteaux ou colonnes de bois. Toutefois, 6 cas ont été observés en ce qui a trait à des poteaux, carrés ou tournés, ayant un diamètre de 3 1/2 pouces. Ce diamètre est toujours trop petit pour nos galeries et porches. Un minimum de 4 1/2 est nécessaire; et plus la volumétrie du bâtiment est importante plus le diamètre doit être important, voire parfois imposant.

Pour en savoir plus sur la manière de disposer adéquatement les poteaux, il faut se référer à la Section 3 du présent rapport. En milieu rural, il faut à mon sens éviter les poteaux de métal: fer ornemental et aluminium.

Dans les 6 noyaux de Ville de Bécancour, certaines colonnes sont très intéressantes. Elles sont composées de 2 pièces de bois de 2 1/2 X 2 1/2 pouces fixées ensemble par des pièces de bois intermédiaires. Aux coins des plateformes, 3 pièces de bois sont fixées ensemble pour donner un angle de 90 degrés. Voici 3 adresses de maisons arborant ce genre de colonnes. Ces dernières offrent un soutien adéquat tout en offrant une légèreté de l'ensemble: le 1250, sur boulevard Bécancour, le 2075-2085, sur la rue des Roitelets et le 2365, sur l'avenue des Hirondelles.

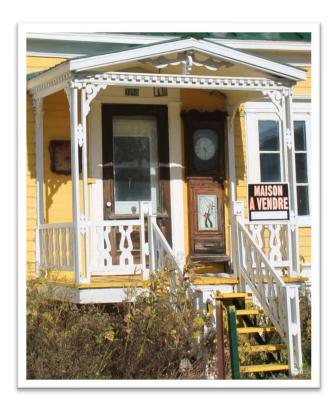


Figure 8: Exemple de colonnes de galeries ou de porches qu'il faut imiter, pour en faire peut-être un régionalisme. Maison sise au 1250, boulevard Bécancour, Secteur Gentilly. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

Seulement 3 maisons sur 50 ont des demi-poteaux longeant les murs du carré principal. De même que les colonnes en façade, les demi-poteaux doivent être présents pour donner l'impression de soutien de cette galerie.

Plus de 60 % des demeures ayant des colonnes n'ont ni base ni chapiteau, ce qui est dommage. La base de la colonne doit toujours reposer sur une pièce de bois et le sommet doit avoir toujours un chapiteau, décoratifs certes, mais nécessaires. Même la plus humble des maisons d'autrefois avait ces attributs.

Je n'ai pas dénombré avec exactitude les demeures n'ayant pas de rampes d'escalier. Mais environ 2 douzaines n'en ont pas. Pour la galerie ou le porche qui présentent une dénivellation de plus de 24 pouces, il est toujours intéressant d'installer une rampe d'escalier reliée à la balustrade, autant pour des raisons de sécurité autant pour une finalité qualitative ornementale.

Les <u>jupes</u> ne sont pas nécessaires, mais apportent certainement une touche finale à la base de la galerie ou du perron. Sur le total de 53 maisons, 19 ont une jupe. Toutefois, 75% de ces dernières présentent un problème. Elles sont pour la plupart mal posées, présentent un choix inadéquat de matériaux ou se caractérisent par l'absence d'un cadre ou l'assemblage de planches verticales trop larges et trop serrées.

Des 53 bâtiments, 4 ont une plateforme de béton ou de pierre. Ainsi, ils n'offrent pas de possibilité qu'il y ait des marches et des contremarches. Des 49 qui restent, près de 75 % (30/49) n'ont pas de <u>contremarche</u>. Sur les 19 qui restent, 10 ont une contremarche découpée. Une contremarche est toujours souhaitable. Mais une contremarche découpée ajoute évidemment du style à la maison et allège la structure d'un plus long escalier.

Les balustrades

Sur les 53, 3 n'ont ni galerie couverte ni perron, disions-nous plus haut. Des 50 qui restent près de 75 % ont une balustrade et près des 3/4 ne sont pas conformes à la tradition. Les raisons sont multiples: l'utilisation d'un treillis standard largement vendu dans le commerce, l'utilisation de grands panneaux de bois, fermant ainsi la galerie et donnant plus de massivité, l'utilisation du métal avec ses barreaux trop étroits, l'utilisation du même matériau que le revêtement du carré principal, l'utilisation d'un revêtement de fausse pierre ou de composantes en PVC, l'alternance de bois et de métal, l'utilisation de planches horizontales ou verticales trop larges, l'utilisation de barreaux biseautés de bois fixés à la main courante et à la lisse basale ou à la plateforme (7/53), et j'en passe. Il y a là un réel problème au niveau de la qualité patrimoniale.

Une belle balustrade conforme à la tradition ajoute beaucoup à la qualité patrimoniale d'un bâtiment. Elle enjolive les saillies les plus importantes de la demeure: la galerie, le porche ou le balcon.

L'ornementation de la maison

Un des gros problèmes au niveau patrimonial est la disparition notoire de toute ornementation au carré principal et à la galerie ou au perron non couvert. De nombreuses maisons recouvertes en fausse pierre, en aluminium et en vinyle n'ont évidemment plus de moulures aux angles. Il y aurait pourtant eu possibilité de le faire avant la pose de ces matériaux nouveaux aux murs. La pose de soffite aux avant-toits du carré principal et à la galerie couverte est aussi une des causes de la disparition de la plupart des composantes ornementales.

La maison d'autrefois avait toujours des moulures à tous les angles rencontrés. Aussi, dentelures, consoles paires ou non, aisseliers, appliques, etc. ont disparu dans l'espoir malheureux de limiter les heures d'entretien de la maison. Cette malformation dénature le caractère de toute maison ancienne, même la plus humble. Même si l'examen de photos anciennes ne possède pas telle ou telle composante ornementale, il n'est jamais, au grand jamais, interdit d'en ajouter pour des raisons esthétiques.

De l'ensemble des 53 bâtiments répertoriés, 31 sont recouverts d'aluminium et de vinyle, 2 d'une imitation de pierre pas du tout convaincante et 1 de « *masonite* ». On se rend à l'évidence ici que l'immense majorité des planches cornières, de frise et basales ont disparues ainsi que la plupart des composantes ornementales. De cet ensemble de 53 demeures, 24 n'ont absolument aucune ornementation, à part la possibilité d'avoir des volets ou persiennes. Des 53, 11% ont des moulures aux angles soit au carré principal soit à la galerie, et parfois les 2; 4 ont des consoles paires ou triples sous les avant-toits, soit du carré principal soit de la galerie couverte; 2 ont une association de moulures et de dentelures; 1 possède un oeil de boeuf à la lucarne; 1 a une dentelle de centre sans aisselier à la galerie couverte; 10 ont des aisseliers et pas toujours partout où il en faudrait; 2 ont une applique au pignon de la lucarne, etc. Un constat très peu reluisant à ce niveau. Et c'est le cas des 6 noyaux villageois à l'étude.

Sommaire des malformations

SOMMAIRE DES MALFORMATIONS À GENTILLY	PROPORTION (%)
(1) Non-conformité des revêtements de la toiture (tôle pliée, asphalte à pattes rectangulaires)	85 (45/53)
(2) Absence de retours de corniche pour les bâtiments pouvant en accueillir	33 (14/44)
(3) Non-conformité des avant-toits (soffite plutôt que le bois avec ou sans ses moulures)	68 (36/53)
(4) Non-conformité des types de parements des murs	66 (35/53)
(5) Absence de planches cornières pour les bâtiments pouvant en accueillir	75 (37/49)
(6) Absence totale de volets ou persiennes (pas obligatoire toutefois)	90 (48/53)
(7) Non-conformité des volets, pour ceux seulement qui en possèdent	83 (5/6)
(8) Absence totale d'encadrements autour des ouvertures	47 (25/53)
(9) Non-conformité des encadrements (absents + non conformes)	60 (32/53)
(10) Non-conformité des lucarnes (s'il y en a 1 ou plusieurs)	81 (17/21)
(11) Non-conformité des portes (simple métal + simple métal et moustiquaire de métal)	66 (35/53)
(12) Non-conformité des fenêtres (mauvaises imitations, 1 verre plein par battants, trop de carreaux par battant, les coulissantes, le mélange).	75 (40/53)
(13) Non-conformité des plateformes (absentes, en béton ou en fibre de verre	30 (15/50)
(14) Absence totale de demi-poteaux à la galerie	94 (47/50)
(15) Non-conformité de la poutre horizontale de la galerie (absente, incomplète ou en aluminium	38 (19/50)
(16) Non-conformité du matériau des colonnes de la galerie	60 (30/50)
(17) Non-conformité des balustrades pour ceux qui en ont (pose et choix de matériaux incorrects)	75 (30/40)
(18) Non-conformité des jupes présentes (mauvaise pose et absence de cadre)	80 (19/21)
(19) Non-conformité des bases et chapiteaux (absence, présence partielle et en aluminium)	60 (30/50)
(20) Absolument aucune ornementation	45 (24/53)
(21) Aucune moulure à nulle part aux angles	89 (48/53)
(22) Ornementation très partielle ou incomplète (combinaison de 2 ornements et plus)	53 (28/53)

À la lecture de ces 22 caractéristiques de ce sommaire, plusieurs problèmes subsistent au niveau de la conservation du bâti.

4.2 Le noyau du Secteur Bécancour

4.2.1 Un bref historique du lieu

Le lecteur pourra se référer à la Section 2 de 4 du présent rapport pour avoir tous les détails sur le sujet.

4.2.2 La détermination du noyau patrimonial

Du début de Nicolas-Perrot, au 1090, jusqu'au pont de chemin de fer Trahan-Savoie, à l'adresse 3425 de la même rue. On inclut aussi le 8455, sur la rue Désilets.

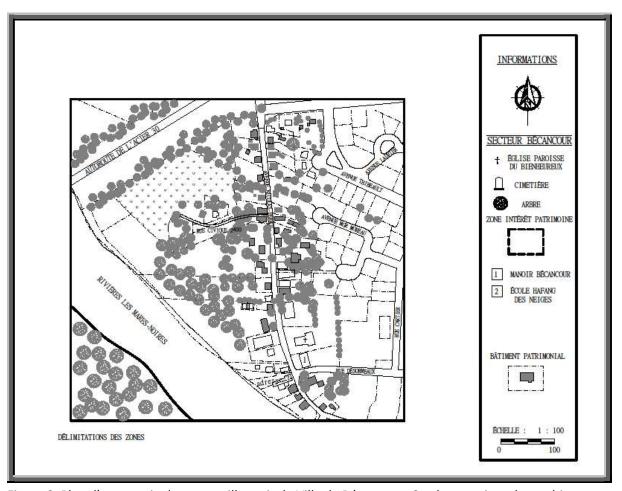


Figure 9: Plan d'une partie du noyau villageois de Ville de Bécancour. Ce plan provient des archives de la Ville de Bécancour. Notez les couronnes des arbres plantés dans le secteur, ajoutant ainsi une allure champêtre. La succession de tirets illustre la zone d'intérêt patrimonial.

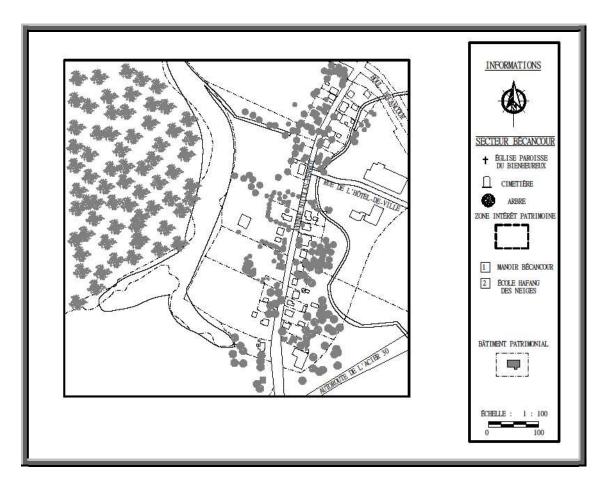


Figure 10: Plan d'une partie du village de Bécancour. Ce plan provient des archives de la Ville de Bécancour. Notez les couronnes des arbres plantés dans le secteur, ajoutant un aspect vraiment champêtre au cordon villageois. La légende permet de positionner tous les bâtiments patrimoniaux.

4.2.3 La caractérisation du bâti ancien

Malheureusement, nous ne pouvons effectuer la caractérisation du bâti ancien, pour la simple raison que nous n'avons pas pour ce secteur de Ville de Bécancour un planincendie. Comme dans le cas de Saint-Grégoire, anciennement appelé Larochelle, le planincendie nous aurait renseigné sur de nombreuses caractéristiques architecturales comme le type de toit et son revêtement, le parement des murs, la présence ou non d'une galerie couverte, le plan au sol, la dimension et l'étendue des parcelles, etc.

4.2.4 La caractérisation du bâti actuel

4.2.4.1 Tissu urbain et bâtiments (bâti de base et bâti spécialisé)

Comme l'illustrent son cadastre et les bâtiments, 2 grandes catégories de bâtiments ressortent. Comme d'ailleurs dans les 5 autres noyaux villageois de Ville de Bécancour. Une première couvre le bâti de base, à vocation principalement résidentielle, et une deuxième inclut le bâti spécialisé, destiné à plusieurs fonctions : communautaire, publique, commerciale ou industrielle.

Le <u>bâti de base</u> se distingue ici par un agencement cadastral assez serré. Dans ce noyau villageois, la densité des bâtiments est importante. Dans cette veine, le front des parcelles varie entre 15 et 67 m, avec une moyenne de 32,4 m, et les parcelles possèdent une profondeur plutôt variable. La superficie des parcelles va de 465 à 106300 m, avec une moyenne de 5070 m. Si on enlève la valeur des trois superficies excessives, soit 106300, 22400 et 10700, la moyenne devient plus raisonnable, soit 1300 m. De son côté, la marge avant variant de 1,5 à 19 m, avec une moyenne de 4,9. La très grande majorité des demeures ayant entre 1,5 et 5 m.

Le bâti de base comprend les bâtiments résidentiels et les bâtiments mixtes, ces derniers ayant à la fois un espace résidentiel et un espace commercial. Dans ce noyau villageois rectiligne, nous avons 31 bâtiments à 1 logement et 3 à 2 logements.

Le bâti de base comprend aussi des bâtiments mixtes. Ils se développent habituellement le long d'axes routiers importants afin de desservir la population locale ou de passage. Si un achalandage est adéquat, le gabarit d'une résidence pourra augmenter, soit en ayant un commerce au rez-de-chaussée ou en augmentant l'emprise en construisant un ajout latéral pour prolonger l'espace de vente, et en y perçant une vitrine. À cet égard, nous remarquons 2 bâtiments de cette nature: une maison avec 7 locaux et un autre avec 1 local commercial et 1 logement.

Le bâti spécialisé

Le bâti spécialisé couvre l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas spécifiquement à vocation résidentielle. Cet ensemble se divise en 2: les espaces à vocation institutionnelle, ainsi que les zones à fonctions commerciales et industrielles. Les parcelles de cette catégorie de bâti sont très souvent de dimensions exceptionnelles.

Le bâti spécialisé comprend donc le bâti à vocation institutionnelle se divisant en 3 catégories: le domaine paroissial, le domaine scolaire et l'administration publique.

En plus du bâti à vocation institutionnelle, le bâti spécialisé comprend les commerces et industries implantées dans le périmètre du noyau.

4.2.4.2 La volumétrie dominante: la maison de 1 étage et demi (par types)

En ce qui a trait aux bâtiments à 2 versants droits, 16 ont 1 1/2 étage et 3 en ont 2. La totalité des maisons à versants galbés, soit 10, possède 1 1/2 étage. Le seul bâtiment à 2 versants brisés a 1 1/2 étage. Les 4 possédant 4 versants droits, soit les maisons dites en pavillon, ont 2 étages. Le seul bâtiment à façade postiche a 2 étages. Des 2 maisons qui restent, l'une comporte 2 1/2 étages.

À l'échelle du bâtiment

En ce qui a trait du plan au sol, on observe que 82 % sont de forme rectangulaire et le reste de forme carré, en L, en T ou multiforme. La moitié a une adjonction arrière, à l'exception des entrées de la cave ou du sous-sol.

Les fondations

Selon les fiches techniques remplies par une équipe d'étudiants en 2017, que j'ai examinées, étude commandée par Patrimoine Bécancour, les 3/4 sont en pierre apparente ou en pierre revêtue de mortier ou de crépi. Le reste est en béton coulé ou en blocs de béton. Toutefois, cette caractéristique a assez peu d'incidence sur la qualité patrimoniale d'un bâtiment.

La typologie

Sur les 37 maisons retenues, 21 ont 2 versants droits, du type vernaculaire industriel, dont 2 ont des demi-croupes; 10 ont 2 versants galbés ou recourbés; 4 ont 4 versants droits et sont dits en pavillon, ou vernaculaire industriel; 1 bâtiment a 2 versants possède une pente très faible et unique du style Boomtown (à façade postiche). Des 10 à 2 versants galbés, 2 prennent des allures de maisons appelées souvent des «québécoises».

De plus, de cet ensemble de bâtiments, 7 ne requièrent pas de retour de corniche à la base des versants (maisons avec toit en pavillon et à façade postiche), et des 30 restants, la moitié les ont perdus au cours des rénovations majeures antérieures.

À l'exception de 4 bâtiments, dits en pavillon, qui ont une forme au sol carrée, tous les autres ont une forme rectangulaire.

Sous l'avant-toit, les 3/4 ont du soffite et le reste a encore leur bois d'origine parfois associé à une moulure ou une planche de transition.

Revêtement du toit

De cet ensemble de 37 demeures, 7 sont revêtues de tôle traditionnelle, dont 2 de tôle pincée, 3 à baguettes et 2 de tôle posée à la canadienne, 16 de tôle dite pliée dans les fiches techniques, 12 d'un bardeau d'asphalte, 1 d'une membrane, et 1 dernière d'une tuile d'argile (ou tuile de terre cuite).

Les murs

Toujours sur un total de 37 bâtiments, 9 sont recouverts de planches horizontales de bois, 5 de brique, 11 de vinyle, 2 de pierre, 1 d'amiante, 1 de crépi, 3 d'aluminium, 1 d'un papier brique, et 4 sont munis de parements mixtes, c'est-à-dire de 2 types et plus.

Les volets

Sur les 37 bâtiments, 15 ont des volets ou persiennes et 22 n'en ont pas.

Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)

Sur l'ensemble des 37 bâtiments, 23 ont un encadrement autour des ouvertures et 14 n'en ont pas.

À l'analyse des ouvertures de cet ensemble, 13 n'ont pas de <u>lucarne</u> et 24 en ont au moins une. En ce qui a trait aux 24 qui en ont, 12 en ont 1, 4 en ont 2, 6 en ont 3, 1 en a 4 et 1 en a 5.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, 20 des 37 bâtiments ont une porte simple en métal et 17 en ont 1 ou 2 en bois. Peu importe le type de matériaux des portes, 5 ont une portemoustiquaire en bois.

L'alignement des ouvertures est correct dans la plupart des cas.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 37 bâtiments, 8 sont à guillotine, 2 sont coulissantes, 27 à 2 battants. De ces 27, 9 sont du type traditionnel à 6 carreaux (3 par battant ou châssis). Plusieurs des fenêtres à guillotine sont de très belles imitations, et c'est fort louable pour la qualité patrimoniale. Ainsi, 20 sur 37 sont considérées comme conformes et les autres sont inacceptables. Dans ceux qui ne le sont pas, les vitres ne sont pas subdivisées en 6, soit 3 par battant, ou en 4, soit 4 carreaux par châssis. Un seul grand carreau de verre par battant ou même 4, 5 ou 6 meneaux par battant fixés à l'intérieur du double vitrage ne correspondent pas à la tradition; certaines possèdent de larges vitrines avant ou latérales qui compliquent l'alignement et l'harmonie des lignes.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Les 3/4 des maisons ont une galerie couverte en façade avant, dont l'immense majorité possède un toit à demi-croupe. Sur les 37 bâtiments recensés, 4 n'ont ni galerie couverte ni perron. Sur les 33 qui restent, 26 ont une plateforme de bois, 4 en béton, 3 en fibre de verre, 1 en contreplaqué.

Ces mêmes 33 bâtiments, 21 ont une <u>poutre horizontale</u>, et de ce dernier groupe 10 sont recouvertes de tôle d'aluminium. Toutes les maisons ayant une galerie couverte, dite posée à l'américaine, ont des colonnes: 22 ont des poteaux en bois, et 7 avec des poteaux tournés trop minces (3 1/2 X 3 1/2), 7 ont des poteaux en aluminium, soit carrés, soit ronds, et 1 constituée d'une unique tige de métal.

Seulement 6 sur 33 bâtiments ont des demi-poteaux longeant les murs du carré principal. Plus de 80 % des demeures ayant des colonnes n'ont ni base ni chapiteau.

Près du 1/3 des maisons n'ont pas d'escalier pour accéder à la plateforme, car le carré principal est quasiment à ras le sol. Dans à peu près la même proportion, les escaliers n'ont pas de rampes.

Des 37 demeures, le 1/4 ont des jupes, mais il faut considérer que plusieurs ont une plateforme quasiment à ras le sol et qu'il n'y a pas de place pour sa pose, et d'autres propriétaires n'en ressentent tout simplement pas le besoin. Si les bâtiments ont des jupes, elles sont pour la plupart mal posées; elles présentent un choix inadéquat de matériaux et n'ont pas de cadre, elles possèdent des planches verticales trop larges et trop serrées, l'une d'elles est constituée d'un assemblage de pierres et d'autres irrégularités sont observées.

Des 37 bâtiments, 30 n'ont pas de <u>contremarches</u> et, des 7 qui restent, 2 présentent un découpage ornemental et les 5 autres ont des planches pleines.

Sur les 37, 4 n'ont ni galerie couverte ni perron, disions-nous plus haut. Des 33 qui restent, 16 n'ont pas de balustrade et 17 en ont.

L'ornementation de la maison

De nombreuses maisons recouvertes de fausse pierre, d'aluminium et de vinyle n'ont pas de moulure aux angles. En ce qui a trait aux 26 sur 33 maisons qui ont une galerie couverte, 6 seulement ont des moulures aux angles. De plus, 20 n'ont aucune ornementation. Des 13 qui restent, 4 ont des dentelures, 4 des aisseliers, 2 des consoles aux avant-toits et 3 des lambrequins.

4.2.5 Un constat sur la qualité patrimoniale

<u>Le toit</u>

Comme nous le disions plus haut, 7 maisons sur 37 ont heureusement encore conservé leur tôle traditionnelle, dite à baguettes, pincée ou posée à la canadienne, et une couverte d'une membrane. Ces 8 bâtiments peuvent être considérés comme étant conformes. Le reste, équivalant à 78 % de l'ensemble retenu, est considéré comme non conforme, par ce que les matériaux choisis ne s'apparentent en rien à la tradition: tôle pliée, bardeau d'asphalte à pattes rectangulaires, tuile d'argile, etc.

De cet ensemble totalisant 37 demeures, 25 % des bâtiments ont conservé le bois original sous l'avant-toit...et parfois associé à une moulure. Le soffite sans présence d'une moulure domine pour le reste de l'ensemble.

Sur 37 bâtiments, 7 ne requièrent pas de retour de corniche, du fait qu'ils sont à 4 versants droits, de style Craftsman ou à façade postiche. Des 30 qui restent 50 % ont perdu leur retour de corniche, alors qu'elles en nécessitent habituellement.

À la suite des rénovations antérieures, ces demeures ont en grande majorité des dessous d'avant-toits revêtus de soffite. Le bois, bien souvent de planchettes, est disparu du portrait patrimonial.

Les agrandissements

À la suite de nouveaux besoins des propriétaires, l'agrandissement devient une solution en prolongeant l'emprise du bâtiment. Au Québec, on observe cette démarche rendue très fréquente et s'inscrit dans la logique de l'architecture vernaculaire industrielle.

Dans l'architecture traditionnelle québécoise, on procédait à l'ajout d'une pièce supplémentaire au bâtiment original, sur le côté ou à l'arrière. Cet agrandissement pouvait s'effectuer dans le prolongement de l'axe structural de la toiture ou d'une façon perpendiculaire au carré principal. Au carré principal de la maison rurale ancienne pouvait s'ajouter un hangar d'une plus ou moins grande volumétrie, souvent recouvert de planches verticales.

Les murs

Toujours sur un total de 37 bâtiments, près de 50 % peuvent être acceptables, c'est-à-dire en conformité avec le passé: planches de bois, brique, papier brique, pierre et amiante. L'autre moitié est par voie de conséquence non conforme à la tradition.

Toujours en regard de l'ensemble de 37 bâtiments, 4 seulement ont à la fois leurs planches cornières, de frise et basales, 4 ont toujours leurs planches de frise (sommet des murs, à la rencontre de l'avant-toit), 2 ont encore leurs planches basales, et 7 encore leurs planches cornières. Ainsi, 22 bâtiments sur 30 n'ont pas ou non plus de planches de frise, de planches basales ou de planches cornières, à l'exception bien sûr des 7 bâtiments (19 %) revêtus ou de brique ou de pierre.

<u>Les volets</u>

Sur les 37 bâtiments, 60 % n'ont pas de volet ou de persienne et 40 % n'en ont pas. De ceux qui en ont, la moitié sont conformes à la tradition et le reste non. Cette non-

conformité à la tradition se traduit sur le terrain de diverses façons: les planches utilisées possèdent un écartement trop imposant, les planches sont trop peu larges, les volets ne sont pas fixés sur l'encadrement des ouvertures et ne sont pas justifiés, c'est-à-dire qu'ils sont trop longs par rapport à la longueur verticale de la baie.

Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)

Du total de 37, 62 % ont un encadrement autour des ouvertures et 38 % n'en ont pas. De ceux qui en ont, près du 1/4 ne sont pas conformes, du fait qu'ils sont vraiment trop étroits ou qu'ils ne sont plus en saillie par rapport au nouveau revêtement des murs. De fait, il faut garder à l'esprit le principe général suivant: l'encadrement doit être plus large que le revêtement de planches de bois, soit 4 1/2 pouces et plus et être en saillie par rapport à la surface du parement mural. Notez 5 adresses sur Nicolas-Perrot ayant de très beaux encadrements à imiter: les 2450, 2475-2485, 2535, 2720-2730 et 2864.

Sur les 37 bâtiments retenus, 13 (35 %) n'ont pas de <u>lucarne</u> et 24 (65 %) en ont au moins une. L'immense majorité des bâtiments ayant des lucarnes ont 2 versants droits, sans retour de corniche ou du type à fronton grec. Malheureusement, au moins 50 % ont perdu leurs encadrements et l'immense majorité d'entre elles n'ont plus les types de fenêtres conformes à la tradition (guillotine à 2 grands carreaux de verre ainsi que les fenêtres à 3 verres par châssis ou battant, voire à 4 carreaux s'il s'agit d'un châssis double.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, 54 % sur 37 bâtiments ont une porte simple en métal et 43 en bois, le plus souvent double. Peu importe le type de matériaux des portes, 5 ont une porte-moustiquaire de bois. L'ajout d'une porte-moustiquaire en bois peut avec bonheur camoufler l'erreur du choix d'une porte métallique. De plus, les portes métalliques retenus ont un grand ovale ou ont des imitations de vitrail ne convenant pas au style. Ainsi, près de 60% des portes ne sont pas conformes à la tradition. De ces 37, 11 ont encore leur imposte. Lors d'une rénovation majeure, il faut toujours éviter de les «condamner».

L'alignement des ouvertures est le plus souvent correct, à la condition de ne pas condamner la ou les impostes, de ne pas percer une nouvelle porte en fonction de nouveaux besoins, quels qu'ils soient, de ne pas percer une toute petite ouverture pour la salle de bain, et j'en passe.

La tradition veut que les portes soient le plus souvent doubles et bâties en bois. Plusieurs spécialistes en la matière affirment que deux portes de bois offrent une aussi bonne isolation, sinon meilleure, qu'une seule porte en métal munie d'un isolant intérieur.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 37 bâtiments, 8 sont à guillotine, 2 sont coulissantes, 27 à 2 battants. De ces 27, 9 sont du type traditionnel à 6 carreaux (3 par battant ou châssis). Plusieurs des fenêtres à guillotine sont une très belle imitation, et c'est fort louable pour la qualité patrimoniale. Ainsi, 20 sur 37 sont considérées comme conformes et les autres ne le sont pas. Dans ceux qui ne le sont pas, les vitres ne sont pas subdivisées en 6, soit 3 par battant, ou en 4, soit 2 par battant. Il faut éviter de choisir (a) une fenêtre à un seul grand carreau de verre, (b) ou celle à un seul carreau de verre par battant et (c) les battants ayant par battant ou même 4, 5 ou 6 meneaux imités par battant fixés à l'intérieur du double vitrage. Elles ne correspondent pas à la tradition. Aussi, les grandes vitrines aux façades avant et latérales compromettent toujours l'alignement et l'harmonie des lignes.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Les 90 % (33/37) des maisons ont une galerie couverte, plus ou moins longue en façade avant, dont l'immense majorité possède un toit à demi-croupe. Sur les 37 bâtiments recensés, 4 n'ont ni galerie couverte ni perron. Sur les 33 qui restent, 25 ont une plateforme de bois, 4 de béton, 3 de la fibre de verre, 1 de contreplaqué. À mon sens, il faut proscrire toute plateforme n'étant pas fabriquée de bois.

Ces mêmes 33 bâtiments, 21 ont une <u>poutre horizontale</u>. De ce dernier groupe, 10 sont recouvertes de tôle d'aluminium. Malheureusement, plusieurs de ces poutres sont trop petites. Dans ceux qui n'en ont pas, la colonne «se perd» trop souvent dans le soffite, à la suite d'un «soufflage» du dessous du toit de la galerie.

Toutes les maisons ayant une galerie couverte, dite posée à l'américaine, ont des colonnes: **25**/33 ont des poteaux en bois, dont 4 fréquemment rencontrés dans Ville de Bécancour (voir à ce sujet la figure plus bas) et 7 ont des poteaux tournés trop minces (3 1/2 X 3 1/2). De plus, **7** ont des poteaux en aluminium, soit carrés, soit ronds, et **1** constituée d'une unique tige de métal.

Seulement 6 sur 33 ont des demi-poteaux longeant les murs du carré principal. Plus de 80 % des demeures ayant des colonnes n'ont ni base, ni chapiteau.



Figure 11: Illustration d'un type de colonne rencontré assez souvent sur le territoire. Il s'agit d'un type qui allie beauté, légèreté et solidité. La colonne est constituée de 2 pièces longitudinales de 2 1/2 pouces en carré, reliés (ou assemblées) à des pièces intermédiaires découpées. Aux coins de la plateforme, il doit y avoir 3 pièces sur toute la verticale. Ne pas oublier de poser contre le mur du carré principal des demi-poteaux. Notez les jolis aisseliers au sommet de la colonne.

Près du 1/3 des maisons n'ont pas d'escalier pour accéder à la plateforme, car le carré principal est quasiment à ras le sol. Dans à peu près la même proportion, les escaliers n'ont pas de rampe. Pour la galerie présentant une dénivellation de plus de 24 pouces, il

est toujours intéressant d'installer une rampe reliée à la balustrade, autant pour ses fonctions de sécurité autant que pour une finalité ornementale.

Les jupes ne sont pas nécessaires, mais apportent certainement une touche finale à la base de la galerie. Mais malheureusement, l'immense majorité de jupes ne sont pas conformes: mauvaise pose, pas de cadre, planches trop larges ou peu espacées, pierre, panneaux pleins, etc.

Des 37 bâtiments, 30 n'ont pas de <u>contremarche</u> et, des 7 qui restent, 2 présentent un découpage ornemental et les 5 autres ont des planches pleines. Une contremarche est toujours souhaitable. Les contremarches découpées ajoutent évidemment du « style » à la maison et apportent une intéressante légèreté à un plus long escalier.

Sur les 37, 4 n'ont ni galerie couverte ni perron, disions-nous plus haut. Des 33 qui restent 17 en ont une. De ces 17, 13 ne sont pas conformes à la tradition. En effet, elles présentent des anomalies, tournant le dos ainsi au passé. Ces <u>balustrades</u> inadéquates sont structurées avec du métal trop mince, avec des balustres trop étroits par rapport à la volumétrie de la demeure, avec des treillis conventionnels retrouvés sur le marché, avec des mains courantes en 2 X 4 non modelées, avec du PVC, etc.

Une belle balustrade conforme à la tradition ajoute beaucoup à la qualité patrimoniale d'un bâtiment. Notons au passage, deux adresses de bâtiments sur Nicolas-Perrot ayant de belles balustrades: le 2515 et le 2560.

L'ornementation de la maison

Un des gros problèmes au niveau patrimonial est la disparition notoire de toute ornementation au carré principal et à la galerie ou au perron non couvert. De nombreuses maisons recouvertes en fausse pierre, en aluminium et en vinyle n'ont plus de moulure aux angles. Il y aurait pourtant eu possibilité de le faire avant la pose de ces matériaux nouveaux aux murs. La pose de soffite aux avant-toits du carré principal et à la galerie couverte est une des causes de la disparition de la plupart des composantes ornementales. La maison d'autrefois avait toujours des moulures à tous les angles afin de les adoucir.

Aussi, dentelures, consoles paires ou non, aisseliers, appliques, etc. ont disparu dans l'espoir de limiter les heures d'entretien de la maison. Cette malformation dénature le caractère de toute maison ancienne, même la plus humble. Même si l'examen de photos

anciennes ne permet pas de visualiser telle ou telle composante ornementale, il n'est jamais, au grand jamais, interdit d'en ajouter pour des raisons esthétiques.

En ce qui a trait aux 26 sur 33 maisons qui ont une galerie couverte, 6 seulement ont des moulures aux angles. De plus, 20 n'ont aucune ornementation. Des 13 qui restent, 4 ont des dentelures, 4 des aisseliers, 2 des consoles aux avant-toits et 3 des lambrequins.

Sommaire des malformations

SOMMAIRE DES MALFORMATIONS À BÉCANCOUR	PROPORTION (%)
(1) Non-conformité des revêtements de la toiture (tôle pliée, asphalte à pattes rectangulaires, tuile, etc.)	78 (30/37)
(2) Absence de retours de corniche pour les bâtiments pouvant en accueillir	50 (15/30)
(3) Non-conformité des avant-toits (soffite plutôt que le bois avec ou sans une moulure)	75 (28/37)
(4) Non-conformité des types de parements des murs	51 (19/37)
(5) Absence de planches cornières pour les bâtiments pouvant en accueillir (7 sont en pierre, en brique, en amiante et en papier brique)	73 (22/30)
(6) Absence totale de volets ou persiennes (pas obligatoire toutefois)	60 (22/37)
(7) Non-conformité des volets, pour ceux seulement qui en possèdent	53 (8/15)
(8) Absence totale d'encadrements autour des ouvertures	38 (14/37)
(9) Non-conformité des encadrements (absents + non conformes)	54 (20/37)
(10) Non-conformité des lucarnes (s'il y en a 1 ou plusieurs)	54 (13/24)
(11) Non-conformité des portes (simple métal + simple métal et moustiquaire de métal)	60 (22/37)
(12) Non-conformité des fenêtres (mauvaises imitations, 1 verre plein par battant,	46 (17/37)
trop de carreaux dans le double vitrage par battant, coulissantes, le mélange de 2 et +).	
(13) Non-conformité des plateformes (absentes, en béton ou en fibre de verre	21 (7/33)
(14) Absence totale de demi-poteaux à la galerie	82 (27/33)
(15) Non-conformité de la poutre horizontale de la galerie (absente, incomplète ou en aluminium	36 (12/33)
(16) Non-conformité du matériau des colonnes de la galerie	45 (15/33)
(17) Non-conformité des balustrades pour ceux qui en ont (pose et choix de matériaux incorrects)	75 (30/40)
(18) Non-conformité des jupes présentes (mauvaise pose et absence de cadre)	89 (8/9)
(19) Non-conformité des bases et chapiteaux (absence, présence partielle et en aluminium)	79 (26/33)
(20) Absolument aucune ornementation	61 (20/33)
(21) Ornementation très partielle ou incomplète (combinaison de 2 ornements et plus)	40 (13/33)

À la lecture de ces 21 caractéristiques de ce sommaire, le lecteur constatera la présence de plusieurs problèmes au niveau de la conservation du bâti.

4.3 Le noyau du Secteur Sainte-Angèle

4.3.1 Un bref historique du lieu

Le lecteur pourra se référer à la Section 2 de 4 du présent rapport pour avoir tous les détails sur le sujet.

4.3.2 La détermination du noyau patrimonial

Les voies publiques couvertes par la présente étude de caractérisation sont les suivantes: le boulevard Bécancour, les avenues des Tulipes, des Pensées, des Roses, des Oeillets, des Violettes, des Pivoines et des Iris, ainsi que les rues des Lys et des Lilas.

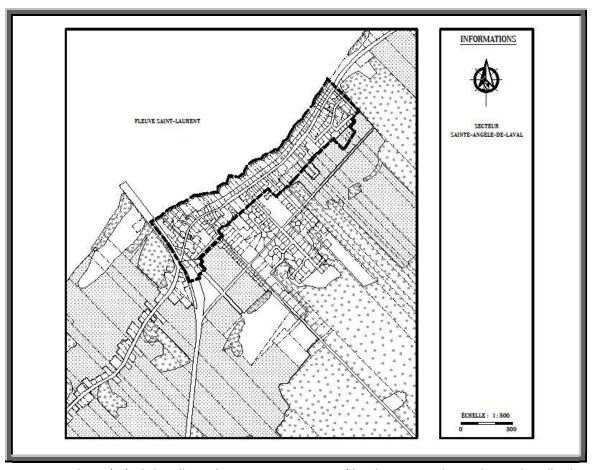


Figure 12: Plan général du village du Secteur Sainte-Angèle. Il provient des archives de Ville de Bécancour. La succession de tirets illustre la zone d'intérêt patrimonial de ce village-rue.

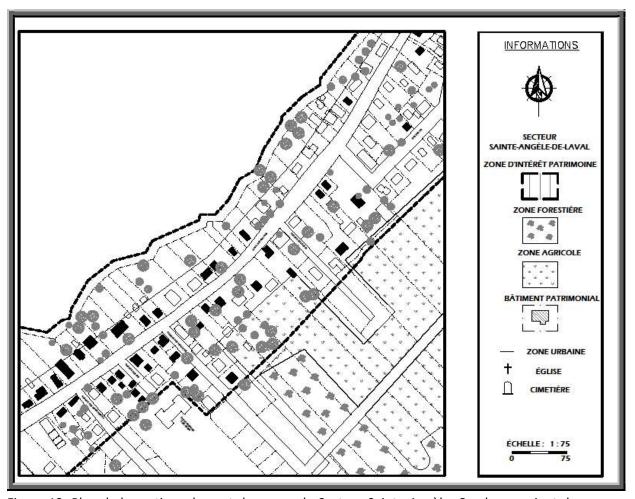


Figure 13: Plan de la partie sud-ouest du noyau du Secteur Sainte-Angèle. Ce plan provient des archives de la Ville de Bécancour. La succession de tirets illustre la zone d'intérêt patrimonial.

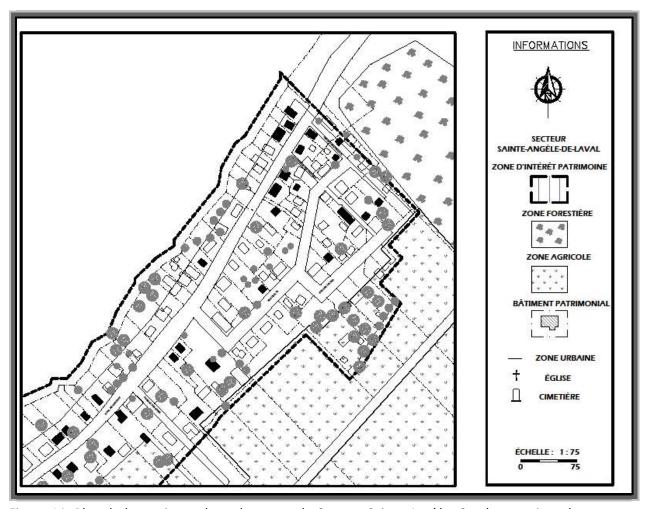


Figure 14: Plan de la partie nord-est du noyau du Secteur Sainte-Angèle. Ce plan provient des archives de la Ville de Bécancour. La succession de tirets illustre la zone d'intérêt patrimonial. Notez la présence ici et là d'arbres matures. Un ajout d'arbres le long de la voie principale serait souhaitable.

4.3.3 La caractérisation du bâti ancien

Malheureusement, nous ne pouvons effectuer la caractérisation du bâti ancien, pour la simple raison que nous n'avons pas pour ce secteur de Ville de Bécancour un planincendie. Comme dans le cas de Saint-Grégoire, anciennement appelé Larochelle, le planincendie nous aurait renseigné sur plusieurs caractéristiques architecturales comme le type de toit et son revêtement, le parement des murs, la présence ou non d'une galerie couverte, le plan au sol, la dimension des parcelles, les bâtiments spécialisés, etc.

4.3.4 La caractérisation du bâti actuel

4.3.4.1 Tissu urbain et bâtiments (bâti de base et bâti spécialisé)

Comme l'illustrent son cadastre et les bâtiments, deux grandes catégories de bâtiments ressortent. Comme d'ailleurs dans les 5 autres noyaux villageois de Ville de Bécancour. Une première couvre le bâti de base, à vocation principalement résidentielle, et une deuxième inclue le bâti spécialisé, destiné à des fonctions communautaire, publique, commerciale ou industrielle.

Le <u>bâti de base</u> se distingue ici par un agencement cadastral assez serré. Dans un noyau villageois, la densité des bâtiments est toujours importante. Dans cette veine, le <u>front</u> des parcelles varie entre 12,2 et 63,8 m, avec une moyenne de 27,4 m, et la profondeur des parcelles est très variable. La <u>superficie</u> des parcelles va de 244 à 216700 m², avec une moyenne de 7212 m. Si on enlève la valeur des 3 superficies excessives de 216700, 105306 et 43500, la moyenne devient plus raisonnable, soit 1120 m².

Basée sur 58 des 60 bâtiments, car 2 mesures ont été omises dans les fiches techniques, la <u>marge avant</u> varie de 1 à 69 m, avec une moyenne de 7,7, alors qu'elle est de 4,9 pour Bécancour et 5 pour Gentilly. Dans la très large majorité, la marge avant des demeures se situe entre 2 et 6 m.

Le bâti de base comprend les bâtiments résidentiels et les bâtiments mixtes, ces derniers ayant à la fois un espace résidentiel et un espace commercial.

Le bâti de base comprend aussi des bâtiments mixtes. Ils se développent habituellement le long d'axes routiers importants afin de desservir la population locale ou de passage. Si un achalandage est adéquat, le gabarit d'une résidence pourra augmenter. Un commerce peut être implanté au rez-de-chaussée. Parfois, il faut augmenter l'emprise au sol en construisant un ajout latéral pour prolonger l'espace de vente, et y percer une vitrine. À cet égard, de cet ensemble de 60 bâtiments, 48 ont 1 logement (résidentiel), 6 en ont 2 et 2 en ont 3. De plus 4 maisons possèdent une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles ont un logement résidentiel et un local non résidentiel. Voici les adresses de ces 4 derniers bâtiments: le 928-930, avenue des Tulipes, le 1095, avenue des Violettes, et les 14565-75 et 14830-40, boulevard Bécancour.



Figure 15: Illustration d'un bâtiment mixte au 928-30, avenue des Tulipes, sis dans le noyau villageois du Secteur Sainte-Angèle, ayant un logement et 1 local non résidentiel. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 16: Illustration d'un bâtiment mixte au 1095, avenue des Violettes, sis dans le noyau du Secteur Sainte-Angèle, ayant 1 logement et un local non résidentiel. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 17: Illustration d'un bâtiment mixte au 14565, boulevard Bécancour, sis dans le noyau du Secteur Sainte-Angèle, ayant 1 logement et un local non résidentiel. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 18: Illustration d'un bâtiment mixte au 14830-40, boulevard Bécancour, sis dans le noyau du Secteur Sainte-Angèle, ayant 1 logement et un local non résidentiel. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

Le bâti spécialisé

Le bâti spécialisé couvre l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas spécifiquement à vocation résidentielle. Cet ensemble se divise en deux: les espaces à vocation institutionnelle, ainsi que les zones à fonctions commerciales et industrielles. Les parcelles de cette catégorie de bâti sont très souvent de dimensions exceptionnelles.

Le bâti spécialisé comprend donc le bâti à vocation institutionnelle se divisant en trois catégories: le domaine paroissial, le domaine scolaire et l'administration publique.

En plus du bâti à vocation institutionnelle, le bâti spécialisé comprend les commerces et les industries implantés dans le périmètre du noyau.

4.3.4.2 La volumétrie dominante: la maison de 1 étage et demi

Les 2/3 des bâtiments ont 1 1/2 étage, 28 % en ont 2 et 1,5 % en ont 2 1/2 et 1,5 % en a 3. Les bâtiments qui ont 2 étages comprennent les 5 dits en pavillon et 3 ayant 2 versants droits.

À l'échelle du bâtiment

En ce qui a trait à la forme au sol, on observe que 74 % sont rectangulaires, et si les bâtiments ont un agrandissement latéral ou arrière, la forme générale peut souvent épouser une forme en L ou parfois en T. Et 26 % ont une forme au sol carrée.

Si on fait le lien entre le nombre d'étages et les types morphologiques, les bâtiments de 1 1/2 étage regroupent les toits à 2 versants droits de style vernaculaire industriel, les toits à 2 versants galbés du genre cottage ainsi que les toits 4 versants droits de style vernaculaire industriel. Et la maison à 2 1/2 étages est reliée au type à 2 versants droits du style vernaculaire industriel. Plus de 50 % ont une adjonction (ou annexe) arrière, et quelques autres se trouvent en position latérale, à l'exception bien évidemment des entrées abritées de la cave ou du sous-sol.

Les fondations

Selon les fiches techniques remplies par une équipe d'étudiants en 2017, que j'ai examinées, étude commandée par Patrimoine Bécancour, 1 bâtiment seulement n'a pas été caractérisé. Des 59 qui restent les 47,7 % sont en pierre apparente ou en pierre

revêtue d'un mortier ou d'un crépi. Le reste est en béton coulé, soit 51 % de ce groupe et le dernier et le seul de son genre est en blocs de béton. Notons au passage que la nature des fondations a assez peu d'incidence sur la qualité patrimoniale d'un bâtiment, bien qu'elle offre un indice de son ancienneté.

La typologie

Sur les 60 bâtiments au total, 2 ne sont pas assignables et sont dénaturés, à la suite des dernières rénovations majeures. Ces cas non « classifiables » peuvent comprendre les situations suivantes: 1 versant droit et un versant recourbé ou même 1 seul versant droit.

Typologie des bâtiments	Nombre
Monopente ou 2 versants à pente faible (façade postiche)	3
2 versants droits (vernaculaire industriel)	26
4 versants droits (vernaculaire industriel ou en pavillon)	14
2 versants galbés	11
2 versants brisés (à la Mansart)	4
Dénaturés et non attribuables	2
TOTAL	60

Si on fait un lien ici entre les types de bâtiments et les retours de corniche, nous observons certaines réalités. Nous écrivions un peu plus haut que 2 bâtiments sur 60 sont dénaturés. Des 58 qui restent, 17 ne peuvent avoir des retours de corniche comme les maisons à façade postiche et celles à 4 versants droits (en pavillon). Reste dont 41 bâtiments pouvant accueillir des retours de corniche. De ces 41, 4 maisons à 2 versants brisés les ont toujours conservés. Des 26 maisons à 2 versants droits, 15 les ont conservés, et 8 des 11 maisons à versants galbés n'en ont pas ou plus.

Revêtement du toit

De cet ensemble de 60 demeures, 14 sont revêtues de tôle traditionnelle, dont 12 de tôle pincée, et 2 de tôle posée à la canadienne. Des 46 qui restent, 32 sont revêtues de bardeau d'asphalte, 3 d'une membrane et 11 de tôle pliée².

42

² Nous reprenons ici la terminologie retenue par l'équipe de travail qui a confectionné l'ensemble des fiches techniques, étude commandée par Patrimoine Bécancour en 2017.

Les murs

Dans cet ensemble de 60 bâtiments, **2** sont recouverts de planches horizontales de bois; **1** est recouverte d'un bois d'ingénierie, du type CanExcel; **1** est en pierre, plus précisément en gneiss; **1** est couvert d'un bardeau de cèdre, **4** de plaques rectangulaires d'amiante; **3** d'un crépi ou stucco; **12** d'un parement d'aluminium; **29** de vinyle; et enfin **7** autres présentant des mélanges ou associations de 2 ou plusieurs revêtements. Aucun n'est de brique.

Notons en outre que 75 % des bâtiments sur un total de 60 n'ont pas ou n'ont plus de planches cornières ou de planches de frise ou de planches basales. Reste donc le 1/4 qui possède au moins 1 de ces 3 types. Des planches cornières présentes, la moitié sont incorrectes, à savoir trop peu larges ou couvertes de tôle d'aluminium. Enfin, 2 bâtiments n'ont seulement qu'une planche de frise, 1 possède une planche cornière et une de frise et 1 possède une planche basale et une planche cornière.

Les volets

Sur les 60 bâtiments, 39 n'ont pas ou non plus de volets ou persiennes; des 21 bâtiments qui en ont, seulement 2 sont conformes ou acceptables.

<u>Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)</u>

En ce qui a trait aux <u>encadrements</u>³, 24 ont toujours leurs encadrements autour des ouvertures. Il en reste donc 36 qui n'en ont pas ou n'en ont plus, sans toutefois être toujours conformes à la tradition.

Sur 60 demeures, 33 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Des 27 qui restent, 19 ont des lucarnes à 2 versants droits, dont 7 du type à fronton grec et 3 ayant une demi-croupe. De plus, 7 ont une lucarne-pignon et seulement 1 est du type rampant.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, nous n'avons pu identifier le type de porte qui perce les murs. Des 59 qui restent 35 bâtiments ont une porte simple faite de métal, 8 ont une porte métallique et une porte-moustiquaire en métal, 6 ont une porte métallique avec une

_

³ Linteau au sommet de l'ouverture, deux chambranles en position verticale et appui à la base.

porte-moustiquaire en bois, et enfin 10 ont soit une porte de bois unique soit une porte de bois et une porte-moustiquaire en bois.

L'alignement des ouvertures est correct dans la plupart des cas.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 60 bâtiments répertoriés, 5 sont du type traditionnel avec 3 carreaux par battant (ou châssis) ou à 4 carreaux dans le cas d'un châssis double, 16 sont à guillotine, et les 39 autres ne sont pas considérés comme étant acceptables. Pour plus de détails, se référer à la section 4.3.5.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Sur le total de 60 bâtiments, 9 n'ont pas de perron couvert. Des 51 qui restent, 29 sont à demi-croupe, 9 à pente unique, 9 à 2 versants droits et 4 dans le prolongement du larmier du versant avant. Des 51 bâtiments qui ont une galerie couverte, 46 sont complètes et le reste non, à savoir qu'elle est soutenue par seulement les colonnes sous l'avant-toit de la façade avant.

Sur 60 demeures, 45 ont une plateforme de bois, 3 sont en fibre de verre et 12 en béton.

Notons que 9 bâtiments sur 60 n'ont pas de galerie ou de perron couverts. Toutes les maisons ayant une galerie couverte ont des <u>colonnes</u>, soit 51 sur 60. De ces 51, 32 sont en bois, 15 en métal, 1 en PVC et 3 du type fréquemment rencontré dans Ville de Bécancour.

Seulement 3 bâtiments sur 51 ont un <u>demi-poteau</u> longeant le mur du carré principal, cela sous la galerie. Plus de 75 % des demeures ayant des colonnes à leur saillie couverte n'ont ni base ni chapiteau.

Dans à peu près la même proportion, les escaliers n'ont pas de <u>rampe</u>.

Sur le total de 60 bâtiments, 1 <u>balustrade</u> n'est pas visible à l'aide des photos fournis par Patrimoine Bécancour. De ces 59, 16 n'en ont pas. Des 43 qui restent, 22 sont en bois, 5 en PVC, 1 en « *masonite* », 13 en métaux divers et 2 en fonte (fers de galerie).

En ce qui a trait aux <u>jupes</u> camouflant le dessous de la plateforme de la galerie ou du porche ou du perron, cela sur le total de 60 demeures recensées, on observe que 32 n'en

ont pas, et des 28 qui restent la plupart sont faits d'un treillis standard, la plupart du temps sans cadre ou fixé à la plateforme.

À l'aide des fiches techniques, on ne peut identifier la présence ou non de contremarches sur 2 demeures seulement. En se rapportant au total de 60, il faut enlever 7 plateformes en béton. Ainsi, il reste donc 51 bâtiments. Sur ce dernier nombre, 12 ont une ou des contremarches, dont 8 pleines et 4 découpées.

L'ornementation de la maison

De l'ensemble des 60 bâtiments, plus de 75 % sont recouverts d'aluminium et de vinyle, d'une imitation de pierre pas du tout convaincante, de « *masonite* » ou de crépi. On se rend à l'évidence ici que l'immense majorité des planches cornières, de frise et basales ont disparues ainsi que la plupart des composantes ornementales.

Sur ce groupe de 60 demeures, au moins la moitié n'ont ni volet, ni planche cornière, ni toute forme d'ornementation, y compris la moulure. L'ornementation a quasiment disparu du paysage patrimonial. Toutefois, quelques ornements subsistent encore, ici et là, seulement les petites portions de la maison qui n'ont pas encore subi de rénovations.

4.3.5 Un constat sur la qualité patrimoniale (toiture, murs, ouvertures et les saillies)

<u>Le toit</u>

Dans le noyau du Secteur Sainte-Angèle, sous l'avant-toit, 90 % ont du soffite et le reste a encore le revêtement de bois, avec parfois une moulure ou une planche fixée aux angles. Malheureusement, le soffite sous l'avant-toit ne s'accompagne jamais de moulures ou d'ornementations.

Si on fait un lien ici entre les types de bâtiments et les retours de corniche, nous observons les réalités suivantes. Nous écrivions un peu plus haut que 2 sur 60 bâtiments sont dénaturés. Des 58 qui restent, 17 ne peuvent avoir des retours de corniche comme les maisons à façade postiche et celles à 4 versants droits dits en pavillon. Reste dont 41 bâtiments pouvant accueillir des retours de corniche. De ces 41, 4 maisons à 2 versants brisés les ont conservés. Des 26 maisons à 2 versants droits, 15 les ont conservés, et 8 des 11 maisons à 2 versants galbés n'en ont pas. Ainsi, la totalité des maisons à 2 versants brisés a conservé leurs retours de corniche. On peut saluer ce respect du patrimoine bâti.

Mais malheureusement, 42 % des bâtiments à 2 versants droits les ont perdus et 73 % des bâtiments à 2 versants galbés n'en ont pas non plus.

De cet ensemble de 60 demeures, 14 sont revêtues de tôle traditionnelle, dont 12 de tôle pincée, et 2 de tôle posée à la canadienne. Des 46 qui restent, 32 sont revêtues de bardeau d'asphalte, 3 d'une membrane et 11 de tôle pliée⁴.

Les types de matériaux de revêtement de la toiture sont multiples. De l'ensemble de 60 bâtiments, 47 % sont conformes. Nous incluons ici, les 14 en tôle traditionnelle, les 3 munis d'une membrane pour pentes faibles et les 11/32 de bardeau d'asphalte, tous compatibles, ces derniers imitant assez bien le bardeau de bois. Les 53 % qui restent ne sont pas conformes et font donc partie de l'ensemble des malformations. Nous incluons dans ces derniers la tôle pliée et le bardeau d'asphalte muni de « pattes » rectangulaires non acceptables du point de vue patrimonial.

En effet, il existe pourtant des types de bardeau d'asphalte imitant le bardeau de bois, à la condition que la couleur s'apparente à celle à l'état naturel ou celle que prend le bois en vieillissant. Ainsi, 35 % des revêtements d'asphalte sont acceptables. De plus, il existe aussi des types de revêtements de tôle qui imitent fort bien ceux que la tradition nous a léguée. Pour en savoir plus sur les toits et leurs revêtements, le lecteur devra se référer à la Section 3 du présent rapport.

Les agrandissements

À la suite de nouveaux besoins des propriétaires, l'agrandissement devient une solution en prolongeant l'emprise au sol du bâtiment. Au Québec, on voit cette démarche rendue très fréquente et s'inscrit aujourd'hui dans la logique de l'architecture vernaculaire industrielle.

Dans l'architecture traditionnelle québécoise, on procédait à l'ajout d'une pièce supplémentaire au bâtiment original sur le côté ou à l'arrière. Cet agrandissement pouvait s'effectuer dans le prolongement de l'axe structural de la toiture ou d'une façon perpendiculaire au carré principal. À d'autres anciennes maisons rurales pouvaient s'ajouter un hangar d'une plus ou moins grande volumétrie, souvent recouverte de planches verticales.

_

⁴ Nous reprenons ici la terminologie retenue par l'équipe qui a confectionné l'ensemble des fiches techniques, étude commandée par Patrimoine Bécancour en 2017.

Pour être conformes, les agrandissements doivent être bien localisés par rapport au carré principal. Ils doivent être accolés directement à la façade arrière ou empiéter légèrement à une façade latérale, ou être localisés dans le prolongement naturel du carré principal de la maison. Les agrandissements non conformes regroupent ceux qui possèdent une volumétrie déficiente, ceux qui ont une pente mal choisie, se situant dans le prolongement du mur du carré principal et non avec un jeu de volume ainsi que ceux dont on n'a pas prévu d'ouverture en harmonie avec les autres. D'autres ont malheureusement soit un toit rectiligne et horizontal chapeauté d'un patio soit un volume en saillie du carré principal présentant une façade postiche, ce dernier ne s'harmonisant pas au double versant droit du carré principal.

Les murs

Toujours sur un total de 60 bâtiments, **2** sont recouverts de planches horizontales de bois; **1** est recouvert d'un bois d'ingénierie, du type *CanExcel*; **1** est en pierre, plus précisément en gneiss; **1** est couvert d'un bardeau de cèdre, **4** de plaques rectangulaires d'amiante; **3** d'un crépi ou « *stucco* »; **12** d'un « *clapboard* » d'aluminium; **29** de vinyle; et enfin **7** autres qui présentent des mélanges ou associations de 2 revêtements et plus. Aucun bâtiment n'est de brique.

De la sorte, 15 % (9 sur 60) des revêtements des murs sont conformes. Nous incluons les revêtements muraux dits acceptables suivants: pierre, bardeau de cèdre, planche de bois horizontale plus ou moins large, le bois d'ingénierie et le bardeau d'amiante. Les 85 % qui restent ne sont donc pas conformes ou acceptables du point de vue patrimonial. Nous incluons ici le crépi ou le « *stucco »*, le panneau d'aluminium, le vinyle et le mélange hétéroclite de 2 ou plusieurs matériaux. Les 7 qui présentent ce mélange inadéquat de matériaux sont les suivants:

- (1) du « masonite » à l'avant et du vinyle aux côtés;
- (2) de la pierre à l'avant et du « stucco » aux côtés;
- (3) une imitation de pierre au 1^{er} étage et de l'aluminium au 2^e;
- (4) du « masonite » avec du vinyle;
- (5) de la fausse pierre et du vinyle à l'avant;
- (6) de la vraie pierre au 1^{er} étage et du vinyle au 2^e;
- (7) une imitation de pierre à l'avant et du crépi ou «stucco» sur les côtés.

Notons en outre que 75 % des bâtiments sur un total de 58 (44/58) bâtiments qui peuvent en accueillir n'ont pas ou n'ont plus de planches cornières, de planches de frise et de

planches basales. Reste donc le 1/4 qui possèdent au moins 1 de ces 3 types. Des planches cornières présentes, la moitié est incorrecte, à savoir qu'elles sont trop peu larges ou recouvertes de tôle d'aluminium. Enfin, 2 bâtiments n'ont seulement que 1 planche de frise, 1 possède à la fois 1 planche cornière et à la fois 1 de frise et 1 ayant à la fois la planche basale et la fois une planche cornière.

Dans la Section 3, nous avons d'ailleurs précisé toute l'importance de ces types de planches qui encadrent tellement bien l'ensemble des murs.

Les volets

Autrefois, d'une grande utilité, les volets ou persiennes permettaient d'apporter de l'ombre et de l'aération à l'intérieur. Aujourd'hui, ils sont souvent rangés bien souvent dans le domaine de l'ornementation.

Sur les 60 bâtiments du Secteur Sainte-Angèle, 65 % (39/60) n'ont pas ou non plus de volet ou persienne. Et des 35 % bâtiments qui en ont, seulement 2 sont conformes ou acceptables. Une proportion différente qu'à Gentilly, puisque près de 90 % des demeures du noyau patrimonial du Secteur Gentilly n'ont pas ou n'ont plus de volets ou persiennes.

À Sainte-Angèle, 2 demeures seulement sur 21 qui possèdent des volets ou persiennes sont conformes ou acceptables, et offre à l'observateur un beau clin d'œil au passé. Un grand nombre est catégorisé inacceptable, non du fait du matériau choisi, par exemple la tôle d'aluminium, mais parce que les volets ou persiennes peuvent être non justifiés, c'est-à-dire trop longs par rapport à la distance verticale de la baie, ils peuvent aligner des planches verticales trop distancées l'une de l'autre ou présenter un biseau non conforme, voire même être trop peu larges. De plus, et c'est le cas pour tous les noyaux de Ville de Bécancour, les bordures intérieures des 2 volets ne sont pas toujours fixées directement sur l'encadrement, plus précisément sur les chambranles (les 2 pièces verticales de l'encadrement).

Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)

Disions-nous plus haut que 24 maisons sur 60 possèdent des <u>encadrements</u>. Il faut toujours déplorer le fait que lors de rénovations majeures, un propriétaire se « débarrasse » des encadrements, prétendant son inutilité. Ils apportent pourtant charme et élégance. Pour ceux qui subsistent encore, plusieurs n'ont pas la largeur requise, d'autres sont faits

de vinyle, certains sont recouverts de tôle d'aluminium ou ne sont pas adéquatement mis en relief par rapport à la surface du revêtement du mur.

Ainsi, 60 % n'en ont plus. De celles qui en ont, 11 sont conformes à la tradition et 13 ne le sont pas. De ce 55 %, qui ne sont pas conformes, près de la moitié ont des encadrements trop étroits, sans ornementation et recouverts de vinyle ou de tôle d'aluminium. Si on additionne les 36 qui n'en ont pas et les 13 qui en ont, mais qui ne sont pas acceptables, on arrive à un total de 82 %.

Toutefois, il en existe encore de très jolis encadrements dans ce secteur de Ville de Bécancour. Quelques-uns pourraient largement inspirer plusieurs propriétaires. Les voici: les 11600 et 14840, sur le boulevard Bécancour, le 840, sur l'avenue des Tulipes et les 14215 et 14230, sur l'avenue des Lilas.

Sur 60 demeures, 33 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Malheureusement, des 27 qui restent, l'immense majorité des lucarnes ont perdu leurs encadrements, leurs moulures aux angles ou d'autres ornements existants antérieurement, et n'ont pas de types de fenêtres appropriées, conformes à la tradition, c'est-à-dire une fenêtre à guillotine avec 2 verres, dont la moitié supérieure est souvent subdivisée en 3 ou en 6 carreaux, ou même une fenêtre à 3 carreaux par battants ou avec un châssis double à 4 ou 6 carreaux.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, on doit ignorer une maison dont on ne peut identifier le type sur les fiches techniques et descriptives. De ces 59, 35 sont en métal sans portemoustiquaire métallique, 8 ont une porte métallique avec une porte-moustiquaire métallique, 10 ont une ou des portes de bois, avec ou sans moustiquaire de bois et 6 ont 1 porte de métal avec 1 porte-moustiquaire de bois.

De cet ensemble de 59, 15 peuvent être déclarées conformes du fait que l'on inclut les portes entièrement en bois (9/59) et 6/59 avec une porte de métal et une porte moustiquaire extérieure de bois. Dans cette veine, une porte-moustiquaire extérieure faite de bois permet de « camoufler » la présence d'une porte métallique ouvrant vers l'intérieur. Ainsi, tout près de 60% des portes ne sont pas conformes à la tradition ou, si vous voulez, ne sont pas adéquates. Ces dernières possèdent souvent ces éléments : (a) un grand ovale, (b) une imitation de vitrail qui n'a rien à voir avec le style, (c) un nombre de carreaux excessif dans le double vitrage, (d) ne possèdent aucun verre perçant la porte ou (e) est fabriquée en « *lauan* » (finition plaquée de bois).

L'alignement des ouvertures est le plus souvent correct, à la condition de ne pas condamner la ou les impostes, de ne pas percer une nouvelle porte en fonction de nouveaux besoins, quels qu'ils soient, tel l'ajout d'un logement.

La tradition veut que la porte soit le plus souvent double et faite en bois. Plusieurs spécialistes en la matière affirment que 2 portes de bois offrent une aussi bonne isolation, sinon meilleure, qu'une seule porte en métal munie d'un isolant intérieur.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u>, 21 sur 60 sont considérées conformes ou acceptables. Comme nous le disions plus haut, 5 sont du type traditionnel (à 3 carreaux par battant) et 16 sont à guillotine soit d'origine, soit comportant une imitation très bien faite. Les 39 (65 %) autres sont malheureusement non conformes et sont inacceptables dans le cadre d'un meilleur respect du patrimoine.

Ces derniers présentent de multiples malformations. Notons les fenêtres coulissantes, les bâtiments possédant 2 types ou plus de fenêtres, ceux ayant de mauvais modèles de guillotines, ceux ayant une ou plusieurs vitrines en façades avant ou latérales, ceux ayant de nouvelles fenêtres ayant 4, 5 ou 6 meneaux imités par battant à l'intérieur du double vitrage (sans égard au style architectural) et ceux ayant 1 seul verre plein par battant. Certes, la fenestration présente ici un véritable problème. Ainsi, près des 3/4 des fenêtres ne sont pas conformes aux pratiques architecturales d'autrefois.

Rappelons que les châssis (ou battant) à plus de 3 carreaux n'étaient utilisés qu'avant le milieu du XIX^e siècle. Tout bâtiment construit après cette date a ou des fenêtres à battants avec trois carreaux ou des fenêtres à guillotine à deux châssis.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Sur le total de 60 bâtiments, 9 n'ont pas de perron couvert. Des 51 qui restent, 29 sont à demi-croupe, 9 à pente unique, 9 à 2 versants droits et 4 dans le prolongement du larmier du versant avant.

Sur 60 demeures, 45 ont une <u>plateforme</u> de bois, 3 sont en fibre de verre et 12 en béton. L'immense majorité des plateformes sont en bois, certes pas toujours très bien entretenues. Il n'est pas acceptable de remplacer le bois par de la fibre de verre, du béton ou du contreplaqué.

En ce qui a trait à la <u>poutre horizontale</u>, 46 ont une poutre complète et 5 n'en ont pas. La présence de la poutre horizontale courant au sommet de toutes les colonnes de la galerie ou du porche est absolument nécessaire, car il soutient l'ensemble du toit de la galerie. Malheureusement, plusieurs de ces poutres sont recouvertes de tôle d'aluminium. En l'absence de ces poutres, la colonne semble se perdre dans le soffite, sans donner l'impression d'un soutien adéquat.

Seulement 22 bâtiments sur 51 ont des <u>poteaux</u> (ou <u>colonnes</u>) conformes. De ce nombre, 14 sont en bois d'un profil carré mesurant de 4 1/2 pouces et plus, et 5 sont en bois tournés ayant un diamètre 4 1/2 pouces et plus. Les 3 derniers poteaux (voir figure 19) sont très jolis et rencontrés assez fréquemment dans les 6 noyaux patrimoniaux de Ville de Bécancour.

Des 29 qui restent (56 %), 13 sont en bois ayant 3 1/2 pouces en diamètre ou en carré, 15 sont en métal et 1 en PVC. Le lecteur doit comprendre ici que je privilégie un matériau de bois, plus traditionnel, qui demande plus d'entretien certes, mais combien plus intéressant patrimonialement.

Il faut absolument poser des colonnes, avec un maximum de 10 pieds entre chacune d'elles, et plus la volumétrie du bâtiment est importante plus le diamètre doit être imposant. Pour en savoir plus sur la manière de disposer adéquatement les poteaux et le choix de leurs matériaux, il faut se référer à la Section 3 du présent rapport. Il faut éviter les poteaux de métal: fer ornemental et aluminium.

Dans les 6 noyaux de Ville de Bécancour, certaines colonnes sont très intéressantes. Elles sont composées de 2 pièces de bois posées à verticale de 2 1/2 X 2 1/2 pouces, fixées ensemble par des pièces de bois intermédiaires. Aux coins de la plateforme, 3 pièces de bois sont fixées ensemble pour donner un angle de 90 degrés. Voici 3 adresses de maisons arborant ce genre de colonnes. Elles offrent un soutien adéquat et une légèreté de l'ensemble: les 11625, 12275 et 14080, sur le boulevard Bécancour, à Sainte-Angèle.



Figure 19: Exemple de colonnes de galeries ou de porches qu'il faut imiter, pour en faire peut-être un régionalisme. Maison sise au 12275, boulevard Bécancour, dans le Secteur Sainte-Angèle. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

Seulement 3 maisons sur 51 ont des demi-poteaux longeant les murs du carré principal. De même que les colonnes en façade, les demi-poteaux doivent être présents pour donner l'impression de soutien d'une galerie.

Plus des 2/3 des demeures ayant des colonnes n'ont ni base ni chapiteau, ce qui est dommage. La base de la colonne doit toujours reposer sur une pièce de bois et le sommet doit avoir toujours un chapiteau. Un chapiteau et une base à chaque colonne, pour la plupart décoratifs certes, mais nécessaires. Même la plus humble des maisons d'autrefois avait ces attributs.

Notons que 9 bâtiments sur 60 n'ont pas de galerie ou de perron couvert. Toutes les maisons ayant une galerie couverte ont des <u>colonnes</u>, soit 51 sur 60, 32 sont en bois, 5 en métal, 1 en PVC et 3 autres en bois (voir figure 19) du type fréquemment rencontré dans Ville de Bécancour.

Seulement 3 sur 51 ont un <u>demi-poteau</u> longeant le mur du carré principal, cela sous le toit de la galerie. Plus de 75 % des demeures ayant des colonnes à leur saillie couverte n'ont ni base ni chapiteau.

Dans à peu près la même proportion, les escaliers n'ont pas de rampe.

En ce qui a trait aux <u>jupes</u> camouflant le dessous de la plateforme de la galerie ou du porche ou du perron, en se rapportant au total de 60 demeures recensées, on observe que 32 n'en ont pas, et des 28 qui restent, l'immense majorité est en treillis, la plupart du temps sans cadre ou fixé à la plateforme. Les jupes ne sont pas nécessaires, mais ajoutent certainement une touche finale à la base de la galerie ou du perron. Le treillis peut être intéressant à la condition que la hauteur du dessous de la plateforme de galerie soit inférieure à 24 pouces. Si cette distance verticale est supérieure à 2 pieds, il faudrait de préférence utiliser de petites planches disposées verticalement avec des bouts découpés à pointe ou ronds. D'autres types existent comme vous pouvez le visualiser dans la Section 3 du présent rapport.

À partir des fiches techniques, on ne peut visualiser sur 2 demeures la présence ou non de <u>contremarches</u>. En se rapportant au total de 60 bâtiments, il faut enlever 7 plateformes en béton. Il reste donc 51 bâtiments. Sur ce dernier nombre, 12 ont une ou plusieurs contremarches, dont 8 pleines et 4 découpées. Les contremarches découpées sont toujours intéressantes du point de vue ornemental. Elles ajoutent du « style » et allègent beaucoup la structure de l'escalier.

Je n'ai pas dénombré avec exactitude le nombre de demeures n'ayant pas de <u>rampe</u> <u>d'escalier</u>. Mais environ 2 douzaines n'en ont pas. Pour la galerie ou le porche qui présente une dénivellation de plus de 24 pouces, il est toujours intéressant d'installer une rampe d'escalier reliée à la balustrade, autant pour des raisons de sécurité autant que pour une finalité ornementale.

En ce qui a trait aux <u>balustrades</u>, des 43 maisons sur 59 qui en ont une, 36 (84 %) sont non conformes et 7 le sont. Le statut de non-conformité s'exprime pour plusieurs raisons. De ces **43** balustrades présentes, **11** ont un matériau de bois, mais elles sont fixées à la main courante ainsi qu'à la lisse basale ou bien à la plateforme. Des matériaux de format 2 po. X 4 po. ou 2 po. X 6 po. servent ainsi de main courante et de lisse basale, 2 composantes principales de cette fixation. De cet ensemble, **3** sont de bois tournés, mais d'un diamètre trop faible (3 1/2 X 3 1/2), **1** possède une balustrade qui est composée seulement de 2 po. X 4 po. posés à l'horizontale, **14** sont en métaux divers, **5** en PVC, **1** en « *masonite* » et **1** en béton.

Une belle balustrade conforme à la tradition ajoute beaucoup à la qualité patrimoniale d'un bâtiment. Elle enjolive les saillies les plus importantes de la demeure: la galerie, le porche ou le balcon.

L'ornementation de la maison

Un des gros problèmes au niveau patrimonial est la disparition notoire de toute ornementation au carré principal et à la galerie ou au perron non couvert. De nombreuses maisons recouvertes en fausse pierre, en aluminium et en vinyle n'ont évidemment plus de moulure ni de planche aux angles. Il y aurait pourtant eu possibilité de le faire avant la pose de ces matériaux nouveaux aux murs. La pose de soffite aux avant-toits du carré principal et à la galerie couverte est aussi une des causes de la disparition de la plupart des composantes ornementales. La maison d'autrefois avait toujours des moulures à tous les angles rencontrés. Aussi, dentelures, consoles en paires ou non, aisseliers, appliques, etc. sont disparus au cours des rénovations, peut-être dans l'espoir malheureux de limiter les heures d'entretien de la maison. Cette malformation dénature le caractère de toute maison ancienne, même la plus humble. Même si l'examen de photos anciennes ne permet pas d'identifier telle ou telle composante ornementale, il n'est jamais, au grand jamais, interdit d'en ajouter pour des raisons esthétiques.

Sur cet ensemble de 60 demeures, au moins la moitié n'ont ni volet, ni planche cornière, ni toute forme d'ornementation, y compris la moulure. L'ornementation a quasiment disparu du paysage patrimonial.

Quelques ornements subsistent toujours, ici et là, seulement dans les portions de la maison qui n'ont pas encore subies des rénovations importantes.

Voici quelques exemples de la disparition des composantes ornementales précisant leur présence partielle et incomplète:

- * À part la poutre horizontale à la galerie avant, 1 bâtiment n'a absolument pas d'autre composante... ;
- * À part des aisseliers et des consoles, 7 bâtiments n'ont aucune ornementation, et encore moins de moulure;
- * À par une seule applique dans le pignon de la lucarne, 2 bâtiments n'ont ni ornementation ni moulure aux angles;
- * À part les encadrements aux ouvertures, 5 n'ont aucun ornement, encore moins de la moulure;

- * À par les volets, 7 demeures n'ont aucune moulure et aucun autre ornement;
- * D'autres ont seulement de la moulure à la galerie, quelques-unes ont de la moulure, de la dentelure et des consoles seulement sous l'avant-toit du carré principal.

Un constat très peu reluisant à ce niveau. Et c'est le cas malheureusement des 6 noyaux villageois mis à l'étude.

Sommaire des malformations

SOMMAIRE DES MALFORMATIONS À SAINTE-ANGÈLE	PROPORTION
(1) Non-conformité des revêtements de la toiture (tôle pliée, asphalte à pattes	(%) 53 (32/60)
rectangulaires, tuile, etc.)	33 (32/60)
(2) Absence de retours de corniche pour les bâtiments pouvant en accueillir (incluant	51 (21/43)
les 2 bâtiments dénaturés	0= (==, :0)
(3) Non-conformité des avant-toits (soffite plutôt que le bois avec ou sans une moulure)	90 (54/60)
(4) Non-conformité des types de parements des murs	85 (51/60)
(5) Absence de planches cornières, basales et de frise pour ceux qui peuvent en accueillir	75 (44/58)
(6) Absence de planches cornières pour les bâtiments pouvant en accueillir	83 (48/58)
(7) Absence totale de volets ou persiennes (pas obligatoire toutefois)	65 (39/60)
(8) Non-conformité des volets, pour ceux seulement qui en possèdent	90 (2/21)
(9) Absence totale d'encadrements autour des ouvertures	60 (36/60)
(10) Non-conformité des encadrements (absents + non conformes)	83 (49/60)
(11) Non-conformité des lucarnes (s'il y en a 1 ou plusieurs)	78 (21/27)
(12) Non-conformité des portes (simple métal + simple métal et moustiquaire de métal)	73 (43/59)
(13) Non-conformité des fenêtres (mauvaises imitations, 1 verre plein par battant,	65 (39/60)
trop de carreaux dans le double vitrage par battant, coulissantes, le mélange de 2 et +).	
(14) Non-conformité des plateformes (absentes, en béton ou en fibre de verre	25 (15/60)
(15) Absence totale de demi-poteaux à la galerie	94 (48/51)
(16) Non-conformité de la poutre horizontale de la galerie (absente, incomplète ou couverte en tôle d'aluminium	39 (20/51)
(17) Non-conformité du matériau et de la dimension des colonnes de la galerie	57 (29/51)
(18) Non-conformité des balustrades pour ceux qui en ont (pose et choix de matériaux incorrects)	84 (36/43)
(19) Non-conformité des jupes présentes (mauvaise pose et absence de cadre)	78 (22/28)
(20) Non-conformité des bases et chapiteaux (absence, présence partielle et en aluminium)	66 (34/51)
(21) Absolument aucune ornementation	50 (30/60)
(22) Ornementation très partielle ou incomplète (combinaison de 2 ornements et plus)	50 (30/60)

À la lecture de ces 22 caractéristiques de ce sommaire, le lecteur constatera la présence de plusieurs situations problématiques en ce qui a trait à la conservation du bâti.

4.4 Le noyau du secteur Sainte-Gertrude (anciennement Villers)

4.4.1 Un bref historique du lieu

Le lecteur pourra se référer à la Section 2 du présent rapport pour avoir tous les détails sur le sujet.

4.4.2 La détermination du noyau patrimonial

Le noyau patrimonial retenu comprendra les adresses suivantes: du 7490 jusqu'aux 9580 et 9595 (en face), sur le boulevard du Parc-Industriel. Nous incluons aussi certaines autres adresses sur la rue des Pins s'étirant du 6090 au 6250.

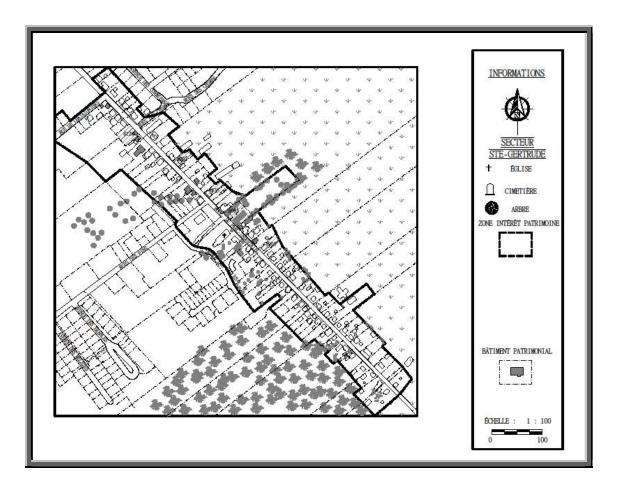


Figure 20: Plan du Secteur Sainte-Gertrude, anciennement la municipalité de village de Villers. Ce plan provient des archives de Ville de Bécancour. La succession de tirets illustre la zone d'intérêt patrimonial. On peut y voir que les arbres sont assez peu présents. Le noyau patrimonial est de forme linéaire ayant tous les attributs d'un village-rue.

4.4.3 La caractérisation du bâti ancien

Malheureusement, nous ne pouvons effectuer la caractérisation du bâti ancien, pour la simple raison que nous n'avons pas pour ce secteur de Ville de Bécancour un planincendie. Comme dans le cas de Saint-Grégoire, anciennement appelé Larochelle, le planincendie nous aurait renseigné sur plusieurs caractéristiques architecturales comme le type de toit et son revêtement, le parement des murs, la présence ou non d'une galerie couverte, le plan au sol, la dimension des parcelles, etc.

4.4.4 La caractérisation du bâti actuel

4.4.4.1 Tissu urbain et bâtiments (bâti de base et bâti spécialisé)

Comme l'illustrent le cadastre et les bâtiments, 2 grandes catégories ressortent. Comme d'ailleurs dans les 5 autres noyaux villageois de Ville de Bécancour. Une première couvre le bâti de base, à vocation principalement résidentielle, et une deuxième inclut le bâti spécialisé, destiné à plusieurs fonctions : communautaire, publique, commerciale ou industrielle.

Le <u>bâti de base</u> se distingue ici par un agencement cadastral assez serré. La densité des bâtiments est importante pour un noyau villageois. Dans cette veine, sur un total de 47 bâtiments répertoriés, le <u>front</u> des parcelles varie entre 14,5 et 166 m, avec une moyenne de 29,7 m, et les parcelles ont une profondeur très variable. La <u>superficie</u> des parcelles va de 460 à 12120 m², avec une moyenne de 2468 m². Si on enlève la valeur des 3 superficies excessives, variant de 10 à 12000, la moyenne devient 1300 m².

La moyenne de la marge avant est de 4,4 m, avec un minimum de 1 et un maximum de 15. La très grande majorité des demeures se situe entre 2 et 5 m de l'emprise du chemin.

Le bâti de base comprend les bâtiments résidentiels et les bâtiments mixtes, ces derniers ayant à la fois un espace résidentiel et un espace commercial.

Le bâti de base comprend aussi des bâtiments mixtes. Ils se développent habituellement le long d'axes routiers importants afin de desservir la population locale ou de passage. Si un achalandage est adéquat, le gabarit d'une résidence pourra augmenter, soit en ayant un commerce au rez-de-chaussée ou en augmentant l'emprise au sol en construisant un ajout latéral pour prolonger l'espace de vente, et y percer une vitrine.

À cet égard, de cet ensemble de 47 bâtiments répertoriés, 37 ont 1 logement (résidentiel), 4 en ont 2 et 3 en ont 3 et plus. De plus, 3 maisons possèdent une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles ont un logement résidentiel et un local non résidentiel (commercial). Voici les adresses de ces 3 bâtiments: les 8685, 8750 et 8990, sur boulevard du Parc-Industriel.



Figure 21: Illustration d'un bâtiment mixte au 8685, sis dans le noyau villageois du secteur Sainte-Gertrude, ayant un logement et 1 local non résidentiel (ou commercial). Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 22: Illustration d'un bâtiment mixte au 8750, boulevard du Parc-Industriel, sis dans le noyau du Secteur Sainte-Gertrude, ayant 1 logement et un local non résidentiel (ou commercial). Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 23: Illustration d'un bâtiment mixte au 8990, boulevard du Parc-Industriel, sis dans le noyau du Secteur Sainte-Gertrude, ayant 1 logement et un local non résidentiel (ou commercial). Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

Le bâti spécialisé

Le bâti spécialisé couvre l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas spécifiquement à vocation résidentielle. Cet ensemble se divise en deux: les espaces à vocation institutionnelles, ainsi que les zones à fonctions commerciales et industrielles. Les parcelles de cette catégorie de bâti sont très souvent de dimensions exceptionnelles.

Le bâti spécialisé comprend donc le bâti à vocation institutionnelle et se divise en 3 catégories: le domaine paroissial, le domaine scolaire et l'administration publique.

4.4.4.2 La volumétrie dominante: la maison de 1 étage et demi

De l'ensemble de 47 bâtiments, 41 ont 1 1/2 étage, 1 en a 2 1/2 (2 versants droits) et 5 en ont 2 (toits en pavillon).

À l'échelle du bâtiment

En ce qui a trait à la forme au sol, on observe que 42 sont rectangulaires, et si les bâtiments ont un agrandissement latéral ou arrière, la forme générale peut souvent épouser une forme en L ou parfois en T, et 5 ont une forme carrée au sol...(toits en pavillon).

Si on fait le lien entre le nombre d'étages et les types morphologiques, les bâtiments de 1 1/2 étage regroupent les toits à 2 versants droits de style vernaculaire industriel et les toits à 2 versants galbés de type cottage. Les 5 bâtiments ayant une forme carrée au sol et ayant une volumétrie cubique, sont dits en pavillon, de style vernaculaire industriel. Et la maison à 2 1/2 étages fait partie des demeures à 2 versants droits aussi du type vernaculaire industriel. Plus de 50 % ont une adjonction (ou annexe) arrière, et quelques autres en position latérale, à l'exception bien évidemment des entrées abritées de cave ou de sous-sol.

Si on décrit l'ensemble, aucun bâtiment ne possède de versants brisés (à la Mansart). De plus, **41** sont de style vernaculaire industriel, comprenant **5** sont dits en pavillon et **36** à 1 1/2 et 2 1/2 étages, ayant 2 versants droits, **1** du type Boomtown (à façade postiche) et, enfin, **5** ont des versants galbés du type cottage.

Les fondations

Selon les fiches techniques remplies par une équipe d'étudiants en 2017, que j'ai examinées, étude commandée par Patrimoine Bécancour, seulement 1 bâtiment n'a pas été «caractérisé». Sur les **46** qui restent, **21** sont en pierre apparente ou en pierre revêtue d'un mortier ou d'un crépi, **20** sont en béton coulé et **5** sont faites de blocs de béton. Notons au passage que la nature des fondations a assez peu d'incidence sur la qualité patrimoniale d'un bâtiment.

La typologie

Sur les 47 bâtiments au total, 4 ne sont pas classifiables et sont dénaturés à la suite des dernières rénovations majeures. Ces cas non classifiables peuvent comprendre les situations suivantes: un versant droit et un versant recourbé ou même un seul versant droit. Notons au passage que 3 des 30 bâtiments à 2 versants droits ont pignon sur rue.

Typologie des bâtiments	Nombre
Monopente ou 2 versants à pente faible (façade postiche)	1
2 versants droits (vernaculaire industriel)	30
4 versants droits (vernaculaire industriel ou en pavillon)	5
2 versants galbés	5
Toit asymétrique (dénaturé et inclassifiable)	4
2 versants droits avec demi-croupe	2
TOTAL	47

Si on fait un lien ici entre les types de bâtiments et les retours de corniche, nous observons les réalités suivantes. Nous écrivions un peu plus haut que 4 sur 47 bâtiments ont un toit dénaturé. Des 43 qui restent, 6 ne peuvent avoir des retours de corniche comme la maison à façade postiche et les bâtiments à 4 versants droits (en pavillon). Reste dont 37 bâtiments pouvant accueillir des retours de corniche. De ces 37, la moitié des demeures à 2 versants galbés les ont conservés. Des 26 maisons à 2 versants droits, 15 les ont conservés, et 8 des 11 maisons à versants galbés n'en ont pas ou n'en ont plus.

Revêtement du toit

De cet ensemble de 47 demeures, **8** sont revêtues de tôle traditionnelle, dont **4** de tôle pincée, **3** de tôle à baguettes (2 triangulaires et 1 carrées) et **1** ayant à la fois de la tôle à baguettes et des plaques métalliques. Des 39 qui restent, 15 sont revêtues de bardeau d'asphalte, 1 d'une membrane et 23 de tôle pliée⁵.

Les murs

Toujours sur un total de **47** bâtiments, **21** sont recouverts de vinyle. Des 26 autres, **12** sont recouverts d'aluminium, **3** de plaques rectangulaires d'amiante, **2** sont recouverts de planches horizontales de bois; **2** d'un mélange de brique et de pierre, **1** de brique et d'imitation de pierre, **1** de vinyle et d'amiante, **1** de pierre, de brique et de vinyle, **1** de « *masonite* » ainsi que **1** de métal avec rainures verticales.

Notons en outre que 81 % des bâtiments sur un total de 47 n'ont pas ou n'ont plus de planche cornière ou de planche de frise ou de planche basale. Des 19 % qui restent, seulement le 1/3 possède au moins une planche cornière.

Les volets

Sur les 47 bâtiments, 31 n'ont pas ou non plus de volet ou persienne. Et des 16 bâtiments qui en ont, seulement 2 sont conformes ou acceptables du point de vue patrimonial.

<u>Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)</u>

⁵ Nous reprenons ici la terminologie retenue par l'équipe de travail qui a confectionné l'ensemble des fiches techniques, étude commandée par Patrimoine Bécancour en 2017.

En ce qui a trait aux <u>encadrements</u>⁶ des 47 bâtiments, 31 n'en a plus ou n'en ont jamais eu, et 16 en ont. De ces derniers 8 ne sont pas conformes à la tradition.

Sur 47 demeures, 22 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Des **25** qui restent, **6** ont des lucarnes-pignons, **10** ont 2 versants droits, **4** ont 2 versants droits mais avec un fronton grec (triangulaire), **3** ont une lucarne rampante et **2** sont du type pendant.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, nous n'avons pu identifier à l'aide de la fiche technique le type de porte qui perce les murs, cela pour seulement 1 bâtiment. Des 46 qui restent, 11 possèdent ou une porte simple en bois ou une porte simple en métal avec une portemoustiquaire en bois. Et les 35 bâtiments qui restent ont soit une porte simple faite de métal ou une porte simple métallique doublée d'une porte-moustiquaire en métal.

L'alignement des ouvertures est correct dans la plupart des cas.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 47 bâtiments répertoriés, 8 ont des fenêtres ou en bois du type traditionnel ou de belles imitations. Les 39 autres ne sont pas conformes aux pratiques traditionnelles.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Voici sous forme de tableau les types de galerie ou de perron observés à Sainte-Gertrude.

Types	Nombre
Galerie avec prolongation du larmier	5
Galerie posée à l'américaine avec un toit surtout en demi-croupe	28
Perron (sans toiture)	6
Plateforme de béton sans toit	5
Pas de galerie ni perron	2
Pas indiqué dans fiches techniques	1
TOTAL	47

-

⁶ Un encadrement se compose de 3 éléments: une pièce horizontale dans le haut de l'ouverture que l'on appelle linteau, 2 pièces verticales que l'on appelle chambranles et 1 pièce située à la base que l'on appelle appui.

En partant, disons que 14 des 47 demeures n'ont pas de colonne. Les raisons sont les suivantes: 6 perrons n'ont évidemment pas de toit, 2 n'ont ni galerie ni perron, 1 n'est pas indiqué dans les fiches et 5 ont une plateforme de béton sans toit. Des 33 qui restent, 18 sont en bois au profil carré de 3 1/2 po. X 3 1/2 po. tandis que 3 sont en aluminium et 3 en métal, 2 avec tiges métalliques, 1 en bois avec poteaux tournés à diamètre trop faible, et 6 de bonnes dimensions en bois, tournés ou pas.

Moins de 90 % des bâtiments n'ont pas de <u>demi-poteau</u> longeant le mur du carré principal, cela sous le toit de la galerie. À peu près cette même proportion des bâtiments n'a ni base ni chapiteau aux colonnes de la galerie.

Sur le total de 47 bâtiments, 1 <u>balustrade</u> n'est pas visible sur les photos fournis par Patrimoine Bécancour. De ces 46, 13 n'en ont pas. Des 33 qui en ont, 15 ont des barreaux carrés fixés à la main courante et la lisse basale ou la plateforme, 9 sont fabriqués de métaux divers, 1 est en pierre avec une main courante en béton, 2 avec fers de galerie en fonte, et 6 ont des barrotins de bois, carrés ou tournés, de bonne dimension.

En ce qui a trait aux <u>jupes</u> camouflant le dessous de la plateforme de la galerie ou du porche ou du perron, cela sur le total de 47 demeures recensées, on observe que 35 n'en ont pas. De ces derniers, 7 ne peuvent en posséder. Les 12 qui en ont, la jupe est essentiellement composée d'un treillis standard.

En ce qui a trait aux <u>contremarches</u>, sur les 47 bâtiments, on ne peut avoir de l'information dans les fiches descriptives seulement dans 1 cas. Sur les 46 qui restent, 37 n'en ont pas. Sur ces 37, il faut en enlever 8, du fait de la présence d'une plateforme de béton, d'une absence d'une plateforme comme telle ou d'une absence d'escalier. Des 29 demeures qui pourraient en accueillir, 9 seulement en possède. De ces 9, 6 sont pleines et 3 sont découpées.

L'ornementation de la maison

De l'ensemble des 60 bâtiments répertoriés, plus de 75 % sont recouverts d'aluminium et de vinyle, d'une imitation de pierre pas du tout convaincante, de « masonite », de crépi. On se rend à l'évidence ici que l'immense majorité des planches cornières, de frise et basales ont disparues et la plupart des composantes ornementales aussi.

Sur cet ensemble de 60 demeures, au moins la moitié n'ont ni volet ni planche cornière, ni toute forme d'ornementation, y compris la moulure. L'ornementation a quasiment

disparu du paysage patrimonial. Quelques ornements subsistent toujours, ici et là, seulement dans certaines portions de la maison qui n'ont pas encore subi de rénovations.

4.4.5 Un constat sur la qualité patrimoniale (toiture, murs, ouvertures et les saillies)

<u>Le toit</u>

Dans le noyau du Secteur Sainte-Gertrude, sous l'avant-toit, 75 % ont du soffite et le reste ont encore leur revêtement de bois, avec parfois une moulure ou une planche adoucissant les angles. Malheureusement, le soffite sous l'avant-toit ne s'accompagne jamais de moulures ou d'ornements.

Si on fait un lien ici entre les types de bâtiments et les retours de corniche, nous observons les réalités suivantes. Des 30 bâtiments à 2 versants droits, près de la moitié n'ont plus leurs retours de corniches. Près de la moitié des bâtiments à 2 versants galbés n'ont plus ces retours de corniches. Ainsi, près de la moitié des maisons à 2 versants droits et à 2 versants galbés n'ont plus cet important attribut.

De cet ensemble de 47 demeures, 17 % sont revêtues de tôle traditionnelle. De ce total, 12 (25 %) sont conformes et 35 (75 %) ne le sont pas. Dans cet ensemble de revêtements non conformes, nous incluons les toits revêtus de tôle pliée et ceux couverts d'un bardeau d'asphalte ne présentant pas d'imitation de bardeau de bois. Précisons ici que les «pattes» de certains modèles de bardeau d'asphalte ressemblent assez bien à du bardeau de cèdre. Pour le bardeau d'asphalte, nous suggérons les couleurs suivantes: de beige moyen à brun moyen ainsi que gris. En outre, il existe aussi des types de revêtements de tôle qui imitent fort la tôle traditionnelle pincée ou en plaques. Pour en savoir plus sur les toits et leurs revêtements, le lecteur devra se référer à la Section 3 du présent rapport.

Les agrandissements

À la suite de nouveaux besoins des propriétaires, l'agrandissement devient une solution en prolongeant de l'emprise du bâtiment. Au Québec, on voit cette démarche rendue très fréquente et s'inscrit aujourd'hui dans la logique de l'architecture vernaculaire industrielle.

Dans l'architecture traditionnelle québécoise, on procédait à l'ajout d'une pièce supplémentaire au bâtiment original sur le côté ou à l'arrière. Cet agrandissement pouvait s'effectuer dans le prolongement de l'axe structural de la toiture ou de manière

perpendiculaire au carré principal. D'autres anciennes maisons rurales ont vu s'ajouter un hangar d'une plus ou moins grande volumétrie, souvent recouverte en planches verticales.

Les agrandissements sont effectués le plus souvent à l'arrière du carré principal. La plupart sont conforme aux pratiques traditionnelles.

Les murs

En analysant cet ensemble de 47 bâtiments, 45 % sont couverts de vinyle, 25 % d'aluminium, 2 % de planches horizontales de bois, et les 28 % qui restent sont couverts d'un mélange d'au moins 2 matériaux différents. Ainsi, près de 90 % des revêtements ne sont pas conformes à la tradition, du fait de mauvais choix antérieurs de matériaux. Les revêtements acceptables sont les suivants: planche horizontale de bois, le bardeau de cèdre, le bardeau d'amiante (inexistant aujourd'hui sur le marché) et la planche en bois d'ingénierie.

Notons en outre que 80 % des bâtiments sur un total de 47 n'ont pas ou n'ont plus de planche cornière ou de planche de frise ou de planche basale. Des 9/47 restants qui possèdent 1 ou plusieurs des 3 types, 2 ont des planches de frise et cornières, 3 ont seulement des planches cornières, 2 ont seulement des planches de frise, 1 se trouve trop peu large et 1 maison n'a pas une planche cornière partout, aux 4 coins. Dans la Section 3 du présent rapport, nous avons d'ailleurs précisé toute l'importance de ces types de planches qui encadrent tellement bien l'ensemble des murs.

Les volets

Autrefois, ayant une grande utilité, les volets ou persiennes permettaient d'apporter de l'ombre et de l'aération à l'intérieur. Aujourd'hui, ils sont souvent rangés bien souvent dans le domaine de l'ornementation.

Sur les 47 bâtiments de Sainte-Gertrude, les 2/3 précisément n'ont pas ou non plus de volet ou persienne. Et des 33 % bâtiments qui en ont, seulement 2 (2/16) sont conformes ou acceptables. En quoi sont-ils non conformes à la tradition? Cela ne relève pas du type de matériau choisi, mais plutôt parce qu'ils peuvent être non justifiés pour les raisons suivantes : trop longs par rapport à la distance verticale de la baie, voire même trop peu larges, un alignement des planches verticales trop distancées l'une de l'autre ou la présence de biseaux non conformes. De plus, et c'est le cas pour tous les noyaux de Ville

de Bécancour, la bordure intérieure du volet n'est presque jamais fixée directement sur l'encadrement, plus précisément sur la chambranle (l'une des 2 pièces verticales de l'encadrement).

<u>Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)</u>

Disions-nous plus haut que le 2/3 des bâtiments ne possèdent plus d'<u>encadrement</u>. Il faut toujours déplorer le fait que lors de rénovations majeures, un propriétaire se « débarrasse » des encadrements, pour des raisons d'inutilité. Ils apportent pourtant charme et élégance. Des 16/47 qui subsistent encore, 75 % sont conformes, dont 4 ont un linteau et un appui en pierre ou béton. Les 4 non conformes présentent les « anomalies » suivantes: 2 sont trop étroits, 1 n'a qu'une planche seulement au linteau et à l'appui, et non aux chambranles, et 1 possède une planche seulement au linteau et rien aux chambranles et à l'appui.

Toutefois, il en existe encore de très jolis dans ce secteur de Ville de Bécancour. Quelquesuns pourraient largement inspirer plusieurs propriétaires et qui ne demandent qu'à être imités. Les voici: les 7790, 8295, 8815, 8905, 8960, 9115 et 9580, sur le boulevard du Parc-Industriel et le 6250, sur des Pins.

Sur 47 demeures, 22 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Malheureusement, des 25 qui ont une lucarne, l'immense majorité ont perdu leurs encadrements aux ouvertures, leurs moulures aux angles ou d'autres ornements existants antérieurement, et n'ont pas de types de fenêtres appropriées, conformes à la tradition.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, on doit en ignorer une dont on ne peut identifier le type sur les fiches techniques et descriptives. Des 46 qui restent, près des 3/4 sont non conformes ou non acceptables. Les portes dont on observe une non-conformité en relation avec la tradition, il y a la porte simple métallique ouvrant le plus souvent vers l'intérieur, celle ayant un ovale ou imitant le vitrail, celle ayant une porte de métal et une portemoustiquaire en métal, et celle qui ont de nombreuses bandes dans le double vitrage imitant imparfaitement les carreaux multiples.

Ajoutons qu'une porte-moustiquaire extérieure bâtie en bois permet de « camoufler » la présence d'une porte métallique ouvrant vers l'intérieur.

L'alignement des ouvertures est le plus souvent acceptable, à la condition de ne pas condamner le ou les impostes, de ne pas percer une nouvelle porte en fonction de nouveaux besoins, tel l'ajout d'un logement, un ajout qui brise la symétrie existante.

La tradition veut que la porte soit le plus souvent double et faite en bois. Plusieurs spécialistes en la matière affirment que 2 portes de bois offrent une aussi bonne isolation, sinon meilleure, qu'une seule porte en métal munie d'un isolant intérieur.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 47 bâtiments répertoriés, 17 % ont des fenêtres en bois de type traditionnel ou bien de belles imitations. En très grande partie, soit 83 % des bâtiments répertoriés, les fenêtres ne sont pas conformes aux pratiques traditionnelles. Ces dernières présentent de multiples malformations. Parmi celles-ci notons : les fenêtres coulissantes, les bâtiments possédant 2 différents types de fenêtres ou plus, les bâtiments ayant de mauvais modèles de guillotines ou ceux ayant une ou plusieurs vitrines en façade, avant ou latérale, l'installation de nouvelles fenêtres ayant 4, 5 ou 6 meneaux imités par un battant à l'intérieur du double vitrage (sans égard au style architectural) et ceux ayant un seul verre plein par battant. Certes, la fenestration présente ici un véritable problème.

Rappelons que les châssis possédant plus de 3 carreaux n'étaient utilisés qu'avant le milieu du XIX^e siècle. Tout bâtiment construit après cette date devrait avoir des fenêtres à battants avec trois carreaux ou des fenêtres à guillotine à deux châssis.

Les galeries, porches, perrons et balcons

Sur 47 demeures, environ 80 % d'entre elles ont une <u>plateforme</u> de bois. Les autres sont constituées de fibre de verre ou de béton. L'immense majorité des plateformes sont en bois, certes pas toujours très bien entretenues. Il n'est pas acceptable de remplacer le bois par du fibre de verre, du béton ou du contreplaqué.

En ce qui a trait à la <u>poutre horizontale</u>, plus de 80 % des bâtiments en ont une, mais peu souvent complète. La présence de la poutre horizontale courant au sommet de toutes les colonnes de la galerie ou du porche est absolument nécessaire, car il soutient l'ensemble du toit de la galerie. Malheureusement, plusieurs de ces poutres sont recouvertes de tôle d'aluminium. En l'absence de ces poutres, la colonne semble se perdre dans le soffite, sans donner l'impression d'un support adéquat.

En analysant les colonnes présentes sur 33 bâtiments, 6 sont jugées conformes ou acceptables, du fait de leur bonne dimension, faites de bois, carrées ou tournées, et la majeure partie de celles-ci ne le sont pas, soit 82%. Elles ne sont pas conformes ou incorrectes du fait que les poteaux sont soit en métal, au profil carré ou non, soit en bois de 3 1/2 po. X 3 ½ po, au profil carré ou tourné. Le lecteur doit comprendre ici que je privilégie le bois, plus traditionnel, qui demande plus d'entretien certes, mais combien plus patrimonial. Tout autre matériau que le bois se voit de loin, de la rue.

Il est absolument nécessaire de poser des colonnes, avec un maximum de 10 pieds entre chacune d'elles, et plus la volumétrie du bâtiment est importante, plus le diamètre doit être imposant. Pour en savoir plus sur la manière de disposer adéquatement les poteaux, il faut se référer à la Section 3 du présent rapport. En milieu rural, il faut éviter les poteaux de métal: fer ornemental et aluminium.

Dans les 5 noyaux de Ville de Bécancour, certaines colonnes sont très intéressantes. Elles sont composées de 2 pièces de bois de 2 1/2 po. X 2 1/2 po. fixées ensemble par des pièces de bois intermédiaires. Aux coins de la plateforme, 3 pièces de bois sont fixées ensemble pour donner un angle de 90 degrés. Voici la seule à Sainte-Gertrude qui possède ce type de colonne: le 8665, boulevard du Parc-Industriel.

Plus de 90 % des demeures ayant des colonnes n'ont ni base ni chapiteau, ce qui est dommage. La base de la colonne doit toujours reposer sur une pièce de bois et le sommet doit avoir toujours un chapiteau. Un chapiteau et une base à chaque colonne, pour la plupart décoratifs certes, mais nécessaires. Même la plus humble des maisons d'autrefois avait ces composantes.

En ce qui a trait aux <u>jupes</u> camouflant le dessous de la plateforme de la galerie ou du porche ou du perron, sur le total de 47 demeures recensées, on observe que 35 n'en ont pas, et des 12 qui restent, la totalité est formée d'un treillis. En ce qui concerne les 35 qui n'en présentent pas, elles ne peuvent en accueillir puisque 5 ont une plateforme en béton et 2 autres relèvent d'un choix volontaire ou non de la part du propriétaire. Il reste donc 28 demeures sur 35 qui pourraient en accueillir. Des 12 qui ont une jupe faite de treillis, 10 composantes de ce genre sont mal posées, la plupart du temps sans cadre ou fixées à la plateforme.

Les jupes ne sont pas nécessaires, mais ajoutent certainement une touche finale à la base de la galerie ou du perron. Le treillis peut être intéressant à la condition que la hauteur du dessous de la plateforme de galerie sont inférieure à 24 pouces. Si cette distance

verticale est supérieure à 2 pieds, il faudrait de préférence utiliser de petites planches disposées verticalement avec des bouts découpés en pointe ou en rond. D'autres types existent comme vous pourrez le visualiser dans la Section 3 de la présente étude de caractérisation.

On ne peut à l'aide des fiches techniques visualiser sur une demeure la présence ou non de <u>contremarches</u>. En se rapportant au total de 47 bâtiments, il faut en enlever 8 qui pour diverses raisons ne peuvent en avoir. Il en reste donc 29 qui pourraient en avoir, mais qui n'en n'ont pas. Seulement 9 demeures ont des contremarches, 6 sont pleines et 3 sont découpées. Les contremarches découpées sont toujours intéressantes du point de vue ornemental. Elles ajoutent du « style » et allègent beaucoup la structure de l'escalier.

Je n'ai pas dénombré avec exactitude le nombre de demeures n'ayant pas de <u>rampes</u> <u>d'escalier</u>. Mais environ deux douzaines n'en ont pas. Pour la galerie ou le porche qui présente une dénivellation de plus de 24 pouces, il est toujours important d'installer une rampe d'escalier reliée à la balustrade, autant pour des raisons de sécurité autant que pour une finalité ornementale.

Sur le total de 47 bâtiments, 1 <u>balustrade</u> n'est pas visible sur les photos fournis par Patrimoine Bécancour. De ces 46, 13 n'en ont pas. Des 33 qui en ont, 15 ont des barreaux carrés fixés à la main courante et la lisse basale ou la plateforme, 9 sont fabriqués de métaux divers, 1 est en pierre avec une main courante en béton, 2 avec fers de galerie en fonte, et 6 ont des barrotins de bois, carrés ou tournés, de bonne dimension.

Sur ces 33 maisons qui ont une balustrade, 8 seulement sont conformes à la tradition, du fait que 2 ont des fers de galerie en fonte et 6 en bois de bonnes dimensions. Il reste donc 25 maisons qui n'ont pas de balustrade acceptable au niveau patrimonial, parce qu'ils sont fabriqués en métaux divers, ou en raison du fait que les barreaux sont fixés à une main courante (2 X 4 po. ou 2 X 6 po.), ainsi que la lisse de base (2 X 4 po. ou 2 X 6 po.) ou tout simplement à la plateforme.

Une belle balustrade conforme à la tradition ajoute beaucoup à la qualité patrimoniale d'un bâtiment. Elle enjolive la saillie la plus importante de la demeure (galerie, porche ou balcon).

L'ornementation de la maison

Un des gros problèmes au niveau patrimonial est la disparition notoire de toute ornementation au carré principal et à la galerie ou au perron non couvert. De nombreuses maisons recouvertes en fausse pierre, en aluminium et en vinyle n'ont évidemment plus de moulure adoucissant les angles. Il y aurait pourtant eu possibilité de le faire avant la pose de ces matériaux nouveaux aux murs. La pose de soffite aux avant-toits du carré principal et à la galerie couverte est aussi une des causes de la disparition de la plupart des composantes ornementales. La maison d'autrefois avait toujours des moulures à tous les angles rencontrés. Aussi, dentelures, consoles, aisseliers, appliques, etc. ont disparu du paysage architectural dans l'espoir de limiter le travail d'entretien de la maison. Cette grande perte de composantes ornementales dénature le caractère de toute maison ancienne, même la plus humble. Même si l'examen de photos anciennes révèle que certaines maisons ne possèdent pas une de ces composantes, il n'est jamais, au grand jamais, interdit d'en ajouter pour des raisons esthétiques.

Sur cet ensemble de 47 demeures, 34 n'ont aucune ornementation à part les volets, s'il y en a bien sûr, et les encadrements. Sur ce total, 46 % des demeures n'ont ni volet, ni encadrement, ni ornement. Sur ce total, 2 seulement ont encore des dentelures, 4 ont des aisseliers et/ou consoles et 7 n'ont que quelques moulures, et pas partout.

On peut alors constater que l'ornementation s'est grandement appauvrie dans le paysage patrimonial. Quelques ornements subsistent toujours, ici et là, seulement les portions de la maison qui n'ont pas encore subies de rénovations majeures. Un constat très peu reluisant à ce niveau. Et c'est le cas des 6 noyaux villageois à l'étude.

Sommaire des malformations

SOMMAIRE DES MALFORMATIONS À SAINTE-GERTRUDE	PROPORTION (%)
(1) Non-conformité des revêtements de la toiture (tôle pliée, asphalte à pattes rectangulaires, etc.)	75 (35/47)
(2) Absence de retours de corniche pour les bâtiments pouvant en accueillir (incluant les 2 bâtiments dénaturés	51 (18/35)
(3) Non-conformité des avant-toits (soffite plutôt que le bois avec ou sans une moulure)	75 (35/47)
(4) Non-conformité des types de parements des murs	90 (42/47)
(5) Absence de planches cornières, basales et de frise pour ceux qui peuvent en accueillir	80 (35/44)
(6) Absence de planches cornières pour les bâtiments pouvant en accueillir	86 (38/44)

(7) Absence totale de volets ou persiennes (pas obligatoire toutefois)	66 (31/47)
(8) Non-conformité des volets, pour ceux seulement qui en possèdent	88 (14/16)
(9) Absence totale d'encadrements autour des ouvertures	66 (31/44)
(10) Non-conformité des encadrements (absents + non conformes)	80 (35/44)
(11) Non-conformité des lucarnes (s'il y en a 1 ou plusieurs)	80 (20/25)
(12) Non-conformité des portes (simple métal + simple métal et moustiquaire de métal)	74 (34/46)
(13) Non-conformité des fenêtres (mauvaises imitations, 1 verre plein par battant, trop de carreaux dans le double vitrage par battant, coulissantes, le mélange de 2 et +).	83 (39/47)
(14) Non-conformité des plateformes (absentes, en béton ou en fibre de verre	19 (9/47)
(15) Absence totale de demi-poteaux à la galerie	94 (48/33)
(16) Non-conformité de la poutre horizontale de la galerie (absente, incomplète ou couverte en tôle d'aluminium	30 (10/33)
(17) Non-conformité du matériau et de la dimension des colonnes de la galerie	57 (29/33)
(18) Non-conformité des balustrades pour ceux qui en ont (pose et choix de matériaux incorrects)	76 (25/33)
(19) Non-conformité des jupes présentes (mauvaise pose et absence de cadre)	78 (22/28)
(20) Non-conformité des bases et chapiteaux (absence, présence partielle et en aluminium)	76 (25/33)
(21) Absolument aucune ornementation	45 (20/47)
(22) Ornementation très partielle ou incomplète (combinaison de 2 ornements et plus)	55 (27/47)

À la lecture de ces 22 caractéristiques de ce sommaire, le lecteur constatera la présence de plusieurs problématiques à résoudre en ce qui a trait à la conservation du bâti.

4.5 Le noyau du Secteur Précieux-Sang

4.5.1 Un bref historique du lieu

Pour plus de détails, se référer à la Section 2 de 4 du présent rapport.

4.5.2 La détermination du noyau patrimonial

Nous avons retenu 9 bâtiments sur cet axe: du 11105 au 11875, Chemin du Saint-Laurent. Sur la Route du Missouri, nous avons retenu 5 bâtiments: du 7160 au 7525. Pour un total de 14 bâtiments.

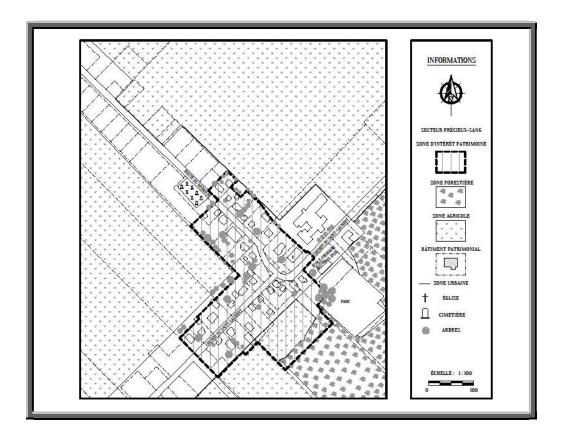


Figure 24: Plan montrant le périmètre d'intérêt patrimonial du Secteur Précieux-Sang, tel que déterminé par la Ville de Bécancour. Le noyau possède depuis le tout début de sa formation une forme en L, forme développée à la rencontre des voies de communications suivantes: Route du Missouri et Chemin du Saint-Laurent. Une douzaine de bâtiments principaux subsiste dans le secteur délimité aucun espace domicilier s'est développé sur de possibles rues secondaires. Sur ce plan de Précieux-Sang, aimablement fourni par la Ville de Bécancour, on peut visualiser deux douzaines d'emplacements (ou lots). Quatorze bâtiments sont retenus dans notre analyse.

4.5.3 La caractérisation du bâti ancien

Malheureusement, nous ne pouvons effectuer la caractérisation du bâti ancien, pour la simple raison que nous n'avons pas pour ce secteur de Ville de Bécancour un planincendie. Comme dans le cas de Saint-Grégoire, anciennement appelé Larochelle, le planincendie nous aurait renseignés sur plusieurs caractéristiques architecturales comme le type de toit et son revêtement, le parement des murs, la présence ou non d'une galerie couverte, le plan au sol, la dimension des parcelles, etc. Ce plan-incendie du village nous aurait permis d'effectuer un portrait intéressant de l'évolution sur près de 120 ans de la caractérisation du bâti ancien.

4.5.4 La caractérisation du bâti actuel

4.5.4.1 Tissu urbain et bâtiments (bâti de base et bâti spécialisé)

Comme l'illustrent son cadastre et les bâtiments, 2 grandes catégories de bâtiments ressortent. Comme d'ailleurs dans les 5 autres noyaux villageois de Ville de Bécancour. Une première couvre le bâti de base, à vocation principalement résidentielle, et le bâti spécialisé destinés à plusieurs fonctions : communautaire, publique, commerciale ou industrielle.

Le <u>bâti de base</u> se distingue ici par un agencement cadastral peu *serré* par rapport aux 5 autres noyaux villageois. La densité des bâtiments est faible pour un noyau villageois. Dans cette veine, le front des parcelles varie entre 29 et 54 m, avec une moyenne de 32 m, et une profondeur tout aussi importante. La superficie des parcelles va de 753 à 3300 m², avec une moyenne de 1825. De son côté, la marge avant varie de 3 à 20 m, soit 9 entre 3 et 6 m et 5 entre 8 et 20.

Le bâti de base comprend les bâtiments résidentiels et les bâtiments mixtes, ces derniers ayant à la fois un espace résidentiel et un espace commercial. Dans ce petit noyau villageois, nous avons 12 bâtiments à un logement et 2 à 2 logements.

Le bâti de base comprend aussi des bâtiments mixtes. Ils se développent habituellement le long d'axes routiers importants afin de desservir la population locale ou de passage. Si un achalandage est adéquat, le gabarit d'une résidence pourra augmenter, soit en ayant un commerce au rez-de-chaussée ou en augmentant l'emprise construisant un ajout latéral pour prolonger l'espace de vente, et y percer une vitrine.

Le bâti spécialisé

Le bâti spécialisé couvre l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas spécifiquement à vocation résidentielle. Cet ensemble se divise en 2: les espaces à vocation institutionnelles, ainsi que les zones à fonctions commerciales et industrielles. Les parcelles de cette catégorie de bâti sont très souvent de dimensions exceptionnelles.

Le bâti spécialisé comprend donc le bâti à vocation institutionnelle se divisant en trois catégories: le domaine paroissial, le domaine scolaire et l'administration publique. À la jonction de la Route du Missouri et le Chemin du Saint-Laurent dans l'angle du L formant

le cordon villageois subsistent en position centrale son église et son presbytère. Presbytère, église et cimetière complètent une mise en scène vraiment monumentale. On le voit de loin lorsqu'on circule sur ces deux voies de communication.

Le domaine scolaire



Figure 25: École primaire les Boutons-d'Or fait partie du bâti spécialisé du domaine scolaire. Elle se situe au 11005, Chemin du Saint-Laurent, Secteur Précieux-Sang (Ville de Bécancour).

En plus du bâti à vocation institutionnelle, le bâti spécialisé comprend les commerces et industries implantés dans le périmètre du noyau.

4.5.4.2 La volumétrie dominante: la maison de 1 étage et demi (par types)

Onze demeures ont 1 1/2 étage, 2 de 2 étages et une de 2 1/2. Celles qui en ont 2 sont du courant vernaculaire industriel, de forme cubique, à 4 versants droits, dites à pavillon. Celle de 2 1/2 étages a un toit à 2 versants droits, avec un rez-de-chaussée, un deuxième étage et un autre espace habitable dans les combles.

À l'échelle du bâtiment

Les fondations

Selon les fiches techniques remplies par une équipe d'étudiants en 2017, que j'ai examinées, 11 maisons ont des fondations de béton, 2 en pierre et 1 avec un matériau non déterminé.

La typologie

Sur les 14 maisons retenues, 11 ont 2 versants droits⁷, du type vernaculaire industriel, dont une seule a des versants à demi-croupe, 2 ont 4 versants droits et sont dits en pavillon. Une demeure a vu modifier la forme ses versants. En effet, le carré principal a 1 versant recourbé et 1 versant droit, ce qui n'est pas du tout conforme aux pratiques traditionnelles de construction. De plus, 12 sur 14, ont perdu leurs retours de corniche à la base des versants. On ne retrouve aucune maison à versants brisés (à la Mansart), aucune véritable maison à versants galbés ou recourbés et aucune maison à toit à pente très faible (façade postiche). L'analyse typologique de l'ensemble des bâtiments nous fait conclure à la jeunesse de ce noyau villageois. L'immense majorité de ceux-ci sont construits dans le dernier quart du XIX^e siècle et le premier tiers du XX^e siècle.

À l'exception de 2 bâtiments, dits en pavillon, qui ont une forme au sol carrée, tous les autres sont de forme rectangulaire.





Figures 26 et 27: 2 bâtiments à 2 versants droits. Le premier à gauche a un toit sans retour de corniche, percé d'une lucarne pendante. Le deuxième a un toit avec ses retours de corniche, muni d'un gâble (lucarne-pignon) avec une fenêtre à sommet cintré. Maisons sises dans le noyau patrimonial du Secteur Précieux-Sang, Ville de Bécancour. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

_

⁷ Nous renvoyons le lecteur à la sous-section de la Section 3 du présent rapport. On y donne les caractéristiques descriptives des cinq éléments de la typologie retenue avec un bref historique et des illustrations pour facilement les reconnaître sur le terrain.





Figures 28 et 29: 2 autres modèles de toit à 2 versants droits. Le premier, à gauche, possède une lucarne pendante à 2 versants droits et la seconde une lucarne aussi à 2 versants droits. Les 2 possèdent un étage et demi et ont toujours leurs retours de corniche. Maisons sises dans le noyau patrimonial du Secteur Précieux-Sang, Ville de Bécancour. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 30: Demeure à 2 versants droits de deux étages et demi avec ses retours de corniches. Un balcon couvert repose sur le toit de la galerie couverte courante au premier niveau. Maison sise dans le noyau patrimonial du Secteur Précieux-Sang de Ville de Bécancour. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.





Figures 31 et 32: 2 modèles à 4 versants, dits à pavillon. Cette volumétrie cubique fait partie du style vernaculaire industriel. Maisons sises dans le noyau patrimonial du Secteur Précieux-Sang, Ville de Bécancour. Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

Sous l'avant-toit, tous les bâtiments (14/14) ont du soffite, en remplacement du bois.

En ce qui a trait aux agrandissements reliés aux 14 bâtiments, un n'en a pas, et 13 en ont 1, la plupart de forme rectangulaire.

De cet ensemble de 14 demeures ont 1 toit revêtu de tôle pliée, 6 de bardeaux d'asphalte et 2 de tôle à baguette.

Les murs

En se référant au total de 14 bâtiments, 3 sont recouverts de panneaux d'aluminium de 8 à 10 pouces de largeur, 6 sont en imitation de planches en vinyle, 2 sont en planches en bois horizontales dites à feuillure, un en planche verticale en bois, 1 avec façade avant en pierre des champs et en vinyle pour les autres, et enfin une seule avec une imitation de pierre au premier étage et en crépi pour le reste.

Sur les 13 bâtiments recensés, 9 n'ont pas de planche cornière, alors que 3 en ont 1 en bois et 2 autres recouverts de tôle d'aluminium. Seulement 1 des 14 possède à la fois une planche cornière et une planche de frise (au sommet des murs).

Les volets

Sur les 14 bâtiments, 8 n'ont pas de volet ou de persienne, et 6 en possèdent, mais ils ne sont pas conformes.

Les ouvertures (portes, fenêtres et lucarnes)

En outre, 8 bâtiments ont perdu leurs <u>encadrements</u>. Des 6 restants, 3 sont conformes, c'est-à-dire qu'ils ont une largeur adéquate et qu'ils sont en saillie par rapport à la surface des murs, et les 3 autres n'ont pas ces attributs.

Ensuite, 10 bâtiments sur 14 n'ont pas de <u>lucarnes</u>. Des 4 qui restent, 1 est à 2 versants droits, 2 sont pendantes et 1 avec gâble (lucarne-pignon).

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, 3 sont en bois et toutes les autres sont en métal. Un bâtiment seulement possède une porte principale avec une imposte.

L'<u>alignement des ouvertures</u> est correct dans 10 cas sur 14.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 14 bâtiments, 7 sont à battants à double vitrage, 4 à guillotine et 3 sont 2 types: des fenêtres coulissantes avec des guillotines ou des battants.

Les galeries, porches, perrons et balcons

De cet ensemble de 14 bâtiments, 1 galerie est couverte par la prolongation du larmier, 5 courent sur une unique façade, 2 sur 2 façades, 4 ont une galerie couverte courant sur 1/3, 2/3 ou 4/5 de la façade avant. Un seul bâtiment n'a qu'un perron (sans toit). Presque la totalité des toits de galerie sont à demi-croupe (3 versants).

De plus, 10 maisons ont une poutre horizontale et 4 n'en ont pas.

Toutes les maisons ayant une galerie couverte, dite posée à l'américaine, ont des colonnes, et 2 sur 14 ont des demi-poteaux longeant les murs du carré principal. La majorité des colonnes n'ont pas de base ni de chapiteau.

Le 1/3 des maisons n'ont pas d'<u>escalier</u>, car le carré principal est quasiment à ras le sol. Trois des 14 ont des marches en béton. La plupart n'ont pas de <u>rampe</u> à leur escalier.

S'ils ont des jupes, elles sont soit mal posées, soit dans un choix inadéquat de matériaux.

La majorité n'a pas de <u>contremarche</u>, et ceux qui en ont une seule possèdent des contremarches découpées.

Quatre maisons n'ont pas de balustrade et 10 en ont une. De ces 10, 6 sont en bois et 4 en métal.

L'ornementation de la maison

Neuf des 14 bâtiments n'ont aucune ornementation. Cinq n'ont aucune moulure aux angles du carré principal et de la galerie.

4.5.5 Un constat sur la qualité patrimoniale

Le toit

Comme nous le disions plus haut, 2 maisons sur 14 ont heureusement encore conservé sur leur toit la tôle traditionnelle, dite à baguettes. 43 % des toitures sont recouvertes de tôle pliée, non conforme à la tradition et un pourcentage équivalent de toitures ont du bardeau d'asphalte, qui ne ressemble en rien à une imitation de plaques de tôle traditionnelle. Ainsi, plus de 86 % n'ont pas de revêtement de toit conforme à la tradition.

En ce qui a trait aux 11 maisons à 2 versants droits, 6 ont maintenu leurs retours de corniche et 5 les ont perdus au cours des rénovations antérieures. De plus, 2 demeures ne peuvent accueillir des retours de corniches puisqu'elles sont à 4 versants droits et une seule demeure possède des versants mixtes ou asymétriques (un recourbé et l'autre droit). Ainsi, 60% des maisons ont perdu leurs retours de corniches alors qu'elles en nécessitent habituellement.

À la suite des rénovations antérieures, toutes les demeures ont des dessous d'avant-toits revêtus de soffite. Le bois, bien souvent de planchettes agrémentées de moulures de transition, est disparu.

Les agrandissements

À la suite de nouveaux besoins des propriétaires, l'agrandissement devient une solution en prolongeant l'emprise du bâtiment. Au Québec, on voit cette démarche rendue très fréquente et s'inscrit dans la logique de l'architecture vernaculaire industrielle.

Dans l'architecture traditionnelle québécoise, on procédait à l'ajout d'une pièce supplémentaire au bâtiment original sur le côté ou à l'arrière. Cet agrandissement pouvait s'effectuer dans le prolongement de l'axe structural de la toiture ou d'une façon

perpendiculaire au carré principal. À d'autres anciennes maisons rurales on a vu s'ajouter un hangar d'une plus ou moins grande volumétrie, souvent recouverte en planches verticales.

Treize des 14 maisons ont un agrandissement. De celles-ci 7 sont conformes, à savoir bien localisée, soit située directement à la façade arrière ou empiétant légèrement à une façade latérale, soit localisée dans le prolongement naturel du rectangle de la maison. De plus, 6 ne sont pas conformes du fait d'une volumétrie déficiente, d'une pente mal choisie, se situant dans le prolongement du mur du carré principal et non avec un jeu de volume, ainsi qu'une absence de fenêtre regardant sur la rue. Une autre maison a un toit rectiligne et horizontal et chapeauté d'un patio; une maison est en saillie du carré principal présentant un toit à façade postiche ne s'harmonisant pas au double versant droit du carré principal.

Les murs

Trois des 14 bâtiments ont un <u>revêtement</u> en planche de bois, 2 en planches horizontales et une en planche verticale, respectant la tradition. Tous les autres possèdent un revêtement non conforme.

Cinq bâtiments seulement ont des <u>planches cornières</u>, dont 2 sont recouvertes de tôle d'aluminium, et 2 ne sont pas assez larges, en plus de d'être recouvertes de tôle d'aluminium. Un seul bâtiment possède à la fois une planche de coin et une planche de frise (sommet des murs, à la rencontre de l'avant-toit).

Les volets

Sur les 14 bâtiments, 8 n'ont pas de volet ou de persienne. Six en possèdent, mais ils ne sont pas conformes. Non conformes pour plusieurs raisons: les planches utilisées possèdent un écartement trop imposant ou des planches trop peu larges, du fait qu'ils ne sont pas fixés sur l'encadrement des ouvertures et du fait qu'ils ne sont pas justifiés, c'est-à-dire trop longs par rapport à la hauteur de la baie.

<u>Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fe</u>nêtres)

Huit bâtiments ont perdu leurs <u>encadrements</u>, ce qui est en soi une malformation, mais des 6 restants 3 seulement sont en conformité avec la tradition; 3 encadrements sont

conformes, c'est-à-dire qu'ils ont une largeur adéquate et qu'ils sont en saillie par rapport à la surface des murs, et les 3 autres n'ont pas ces attributs.

Dix bâtiments sur 14 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Des 4 qui restent, 1 lucarne comporte 2 versants droits, 2 sont dites pendantes et 1 possède un gâble (lucarne-pignon). Malheureusement, des 4 qui restent la plupart ont perdu leurs encadrements.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, 3 sont en bois et toutes les autres sont en métal. Un bâtiment seulement possède une porte principale avec une imposte. Un bâtiment a vu disparaître son imposte (bouché) interrompant malheureusement l'alignement horizontal des ouvertures. La tradition veut que les portes soient le plus souvent doubles et faites en bois. Plusieurs spécialistes en la matière affirment que deux portes de bois offrent une aussi bonne isolation, sinon meilleure, qu'une seule porte en métal.

L'<u>alignement</u> des ouvertures est conforme à la tradition dans 10 cas sur 14. Les 4 autres sont non conformes: asymétrie, ajout de nouvelles baies, d'autres ouvertures sont condamnées.

Sur l'ensemble des <u>fenêtres</u>, 9 sont non conformes, soit qu'à l'intérieur du double vitrage des meneaux ont été à tort ajoutés, pour former une imitation de 4, 5 ou 6 carreaux, soit que les fenêtres à battants n'ont qu'un grand verre par châssis ou soit que le choix ne correspond pas à la période stylistique. Un bâtiment à 1 logement du type unifamilial possède une grande vitrine. La présence de 2 types de fenêtres et plus est toujours considérée comme une malformation. Rappelons que les châssis à plus de 3 carreaux par battant n'étaient utilisés qu'avant le milieu du XIX^e siècle. Tout bâtiment construit après cette date possède des fenêtres à 2 battants avec trois carreaux par battant ou des fenêtres à guillotine à deux châssis carrés.

Les galeries, porches, perrons et balcons

De cet ensemble de 14 bâtiments, 1 galerie est couverte par la prolongation du larmier, 5 courent sur une unique façade, 2 sur 2 façades, 4 ont une galerie couverte courant sur 1/3, 2/3 ou 4/5 de la façade avant. Un seul bâtiment n'a qu'un perron (sans toit). Presque la totalité des toits de galerie est à demi- croupe (trois versants).

Dix maisons ont une <u>poutre horizontale</u> et 4 n'en ont pas, présentant ici un problème dans 30 % des cas. Toutes les maisons ayant une galerie couverte, dite posée à l'américaine, ont des colonnes. De plus, 12 bâtiments sur 14 ont perdu leurs <u>demi-poteaux</u> longeant

les murs du carré principal, à la suite des dernières rénovations majeures. Dans d'autres cas, le bois est remplacé par le métal, l'aluminium, et d'autres colonnes n'ont que 3 1/2 X 3 1/2 pouces, de profil ou de diamètre trop petit, donnant une impression de fragilité. De plus l'immense majorité des demeures n'ont ni base à la colonne, ni chapiteau.

Le 1/3 des maisons n'ont pas d'<u>escalier</u>, car la base du carré principal est quasiment à ras le sol. Trois des 14 ont des marches en béton, ce qui représente une importante malformation. La plupart n'ont pas de <u>rampe</u> à leur escalier, alors que cet élément doit être toujours requis. S'ils ont des <u>jupes</u>, elles sont non conformes, car elles ont été mal posées, ou bien parce qu'un choix inadéquat de matériaux a été fait. La majorité n'a pas de <u>contremarche</u>, et ceux qui en ont une seule possèdent des contremarches découpées. La présence d'une contremarche découpée ajoute beaucoup de légèreté à la galerie.

Quatre maisons n'ont pas de <u>balustrade</u> et 10 en ont une. De ces 10, 6 sont en bois et 4 en métal. La balustrade de métal présente un réel problème: les barreaux sont trop fins ne donnant pas l'image de la robustesse. Certaines autres ont des barrotins fixés à la main courante et à la lisse basale ou à la plateforme de la galerie, d'autres ont un treillis en lattes de bois vendu couramment sur le marché. Ces adaptations à la balustrade sont non conformes à la tradition. D'autres balustrades présentent des barreaux de bois trop fins ou des 2 X 4 po. ou des 2 X 6 po. en guise de main courante.

L'ornementation de la maison

Neuf des 14 bâtiments n'ont aucune ornementation. Cinq n'ont aucune moulure aux angles du carré principal et de la galerie. Trois seulement possèdent une ornementation timide: 1 seulement des aisseliers, 1 n'a qu'une planche découpée au pignon de la lucarne et 1 seulement possède des moulures traditionnelles. Notons 1 demeure qui possède des pièces de bois de 4 1/2 X 4 1/2 pouces à l'angle des colonnes et de la poutre horizontale de la galerie. Cette pratique est non conforme en relation avec l'historique des maisons de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e.

Sommaire des malformations

SOMMAIRE DES MALFORMATIONS À PRÉCIEUX-SANG	PROPORTION (%)
(1) Non-conformité des revêtements de la toiture (tôle pliée, asphalte à pattes rectangulaires, etc.)	86 (12/14)
` '	60 (7/12)
(incluant les 1 bâtiment dénaturé)	

(3) Non-conformité des avant-toits (soffite plutôt que le bois avec ou sans une moulure)	100 (14/14)		
(4) Non-conformité des types de parements des murs	86 (12/14)		
(5) Absence de planches cornières, basales et de frise pour ceux qui peuvent en accueillir	71 (10/14)		
(6) Absence de planches cornières pour les bâtiments pouvant en accueillir	64 (9/14)		
(7) Absence totale de volets ou persiennes (pas obligatoire toutefois)	57 (8/14)		
(8) Non-conformité des volets, pour ceux seulement qui en possèdent	100 (6/6)		
(9) Absence totale d'encadrements autour des ouvertures	57 (8/14)		
(10) Non-conformité des encadrements (absents + non conformes)	79 (11/14)		
(11) Non-conformité des lucarnes (s'il y en a 1 ou +)	75 (3/4)		
(12) Non-conformité des portes (simple métal + simple métal et moustiquaire de métal)	79 (11/14)		
(13) Non-conformité des fenêtres (mauvaises imitations, 1 verre plein par battant, trop de carreaux dans le double vitrage par battant, coulissantes, le mélange de 2 et +).	64 (9/14)		
(14) Non-conformité des plateformes (absentes, en béton ou en fibre de verre)	36 (5/14)		
(15) Absence totale de demi-poteaux à la galerie	86 (12/14)		
(16) Non-conformité de la poutre horizontale de la galerie (absente, incomplète ou couverte en tôle d'aluminium	29 (4/14)		
(17) Non-conformité du matériau et de la dimension des colonnes de la galerie	57 (8/14)		
(18) Non-conformité des balustrades pour ceux qui en ont (pose et choix de matériaux incorrects)	80 (8/10)		
(19) Non-conformité des jupes présentes (mauvaise pose et absence de cadre)	75 (6/8)		
(20) Non-conformité des bases et chapiteaux (absence, présence partielle et en aluminium)	76 (25/14)		
(21) Absolument aucune ornementation	64 (9/14)		
(22) Ornementation très partielle ou incomplète (combinaison de 2 ornements et plus)	36 (5/14)		

À la lecture de ces 22 caractéristiques de ce sommaire, le lecteur constatera la présence de plusieurs irrégularités en ce qui a trait à la conservation du bâti.

4.6 Le noyau du Secteur Saint-Grégoire

En ce qui a trait au noyau villageois du Secteur Saint-Grégoire, nous avons traité 54 fiches techniques élaborées par une équipe d'étudiants à l'été 2017, équipe engagée par Patrimoine Bécancour.

4.6.1 Bref historique du lieu

Le lecteur pourra se référer à la Section 2 de la présente étude pour avoir plus de détails sur le sujet.

4.6.2 La détermination du noyau patrimonial

Le noyau patrimonial couvre plusieurs rues au cœur du village. Nous avons puisé les 54 bâtiments au sein des voies suivantes: les rues Gaudet, Mercier et Béliveau, les avenues Landry, Hébert et Bourque, ainsi que les boulevards des Acadiens et Port-Royal.

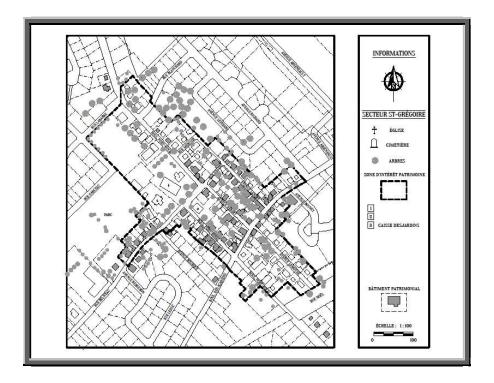


Figure 33: Plan du noyau patrimonial du village du Secteur Saint-Grégoire. Ce plan provient des archives de la Ville de Bécancour. La succession de tirets illustre la zone d'intérêt patrimonial. On peut y visualiser la détermination d'une soixantaine de bâtiments patrimoniaux, son réseau de rues, la disposition, les marges avant et les superficies des parcelles, etc. Notez l'abondance des arbres matures.

4.6.3 La caractérisation du bâti ancien (de 1870 à 1897)

Les rues en 1870⁸

En 1870, la municipalité de village de Larochelle, aujourd'hui Saint-Grégoire, ne comprend que les rues Saint-Laurent, Saint-Henri, de la Fabrique, Sainte-Marguerite, Saint-Joseph, Royale et Harper.

Depuis la fusion des 11 entités municipales de 1965, la rue Saint-Laurent, un segment de la rue Saint-Henri, la rue de la Fabrique et la rue Harper deviendront le boulevard Port-Royal. Un segment de la rue Saint-Henri, face à l'église, deviendra la rue Béliveau et un autre la rue Gaudet. La rue Sainte-Marguerite deviendra l'avenue Hébert, la rue Saint-Joseph sera appelée avenue Landry et la rue Royale deviendra le boulevard des Acadiens. En dehors des limites du village, il existe des prolongements de ces rues, mais elles sont en dehors de la municipalité de village, donc dans la municipalité de paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand.

On y constate aussi qu'à l'intérieur des limites de Larochelle subsiste un total de 74 lots ou emplacements. On voit que le noyau villageois possède une amorce de quadrillage déjà très bien structuré et relativement dense. La densité des bâtiments augmentera dans le siècle qui suivra pour subdiviser à nouveau les lots plus grands dans le coeur du village.

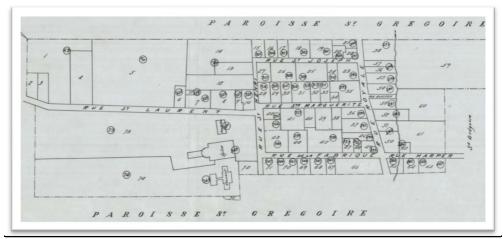


Figure 34: Illustration d'un extrait du plan de la municipalité de village de Larochelle. On y compte 74 lots ou emplacements.

85

⁸ Il s'agit de la carte intitulée Plan de Larochelle que l'on peut retrouver dans la Section 2 de 4 du présent rapport.

Les rues en 1897⁹

Sur les 2 plans incendie du village, on constate que tous les odonymes ¹⁰ portent les mêmes appellations. On constate aussi que depuis cette date 2 nouvelles rues sont développées dont l'ingénieur Goad ne donne pas les noms. Une première, d'orientation nord-est-sud-ouest et perpendiculaire à la rue Saint-Laurent, porte aujourd'hui le nom de rue Mercier. Cette dernière possède 3 nouveaux emplacements bâtis. La seconde rue, d'orientation nord-ouest-sud-est et perpendiculaire à la Saint-Henri, porte aujourd'hui le nom d'avenue Bourque et possède aussi 3 emplacements bâtis.

<u>Le bâti en 1897</u>

Sur ce plan-incendie, illustrant le coeur du village de Larochelle, nous comptons près de 80 bâtiments de base sans compter leurs bâtiments secondaires comme les écuries, granges, entrepôts, remises, hangars, etc. Les 3/4 des emplacements possèdent au moins une écurie.

Notons que ce plan ne couvre pas tout le périmètre de la municipalité de village de Larochelle. En effet, le nord de la rue Saint-Laurent, passé l'église, reste à développer.

Tous les bâtiments de base ont 1 1/2 étage, mis à part le carré principal du couvent des Sœurs de L'Assomption, le presbytère et l'église, et l'hôtel, au coin de la rue Royale et Sainte-Marguerite, qui en possède 2 1/2, et un autre de 2 sur la rue Royale. Notons que les 2 premiers étages du couvent sont en pierre et le troisième niveau est en brique. Le presbytère en pierre possède une galerie couverte sur la façade avant et les 2 façades latérales.

De plus, y compris l'agrandissement arrière du presbytère, on rencontre 3 habitations seulement qui ont un toit dit à la Mansart: une au coin des rues Royale et de la Fabrique, une sur la rue Royale et une dernière sur la rue Saint-Joseph. Tous les autres carrés principaux des bâtiments ont 2 versants. La légende du plan-incendie ne nous permet malheureusement pas de distinguer les versants galbés des versants droits.

Mis à part les maisons de pierre du noyau institutionnel religieux et scolaire, une seule demeure est de maçonnerie de briques et 2 autres sont couvertes en parement de brique

⁹ Tous les éléments datés de 1897 proviennent du plan-incendie de Goad, intitulé *St. Gregoire (Larochelle) Que*. Le lecteur peut visualiser ce plan sur le site Pistard de la BAnQ, puis le télécharger à sa guise.

¹⁰ Odonyme est une catégorie de toponymes déterminant le nom d'une voie de communication.

(*Veneered*), tous ont des murs de bois, presque toujours de planches horizontales, et dont près de la moitié ont une couverture de tôle et le reste en bois. Sans trop se tromper ici, on suppose que les toits sont recouverts de bardeaux de bois.

Presque la totalité des bâtiments a des murs recouverts en bois, surtout en planches horizontales, mis à part l'église, le presbytère et le carré principal du couvent.

Notons que toutes les annexes du couvent sont revêtues de bois. Un seul bâtiment est recouvert de brique, se trouvant sur la rue Saint-Laurent, de biais avec le presbytère. Ce dernier a 2 étages, couvert en tôle, avec un petit porche en façade avant, et attenant à la façade latérale gauche, le bureau de poste.

Une bonne quinzaine de bâtiments ont 1 galerie ou véranda, ce qui paraît peu par rapport à ce qu'on peut imaginer ou soupçonner. On peut sans doute avancer que tous les autres ont un perron plus ou moins long, non couvert, pour accéder à la porte d'entrée (ou aux portes). La mode des galeries couvertes en fera exploser le nombre dans le premier tiers du XX^e siècle.

La largeur des rues en 1897

La rue Harper possède de 31 à 32 pieds de largeur. La rue de la Fabrique a aussi 31 pieds de largeur. La rue Sainte-Marguerite en a 27, Saint-Laurent 33 et Saint-Henri près de 20.

Les bâtiments spécialisés en 1897

Le bureau de poste comporte 1 étage avec des murs en bois et couvert en tôle, attenant à la seule maison de brique du village.

Au coin des rues Royale et de Sainte-Marguerite, nous avons un hôtel de 2 1/2 étages, recouvert en tôle et en bois, avec une véranda sur la façade donnant sur la rue Royale.

De biais avec l'hôtel, sur la rue Royale, se trouve une boulangerie et son four.

Juste en face de celui-ci, au coin des rues Royale et Harper, nous avons un bâtiment abritant la fabrique de fromage Luc Forest, d'un 1/2 étage, avec un toit à deux versants recouverts en tôle. La légende mentionne que l'entreprise utilise l'huile de charbon.

Il subsiste deux ateliers de voitures (Carriage shop). Un premier sur la rue aujourd'hui appelée Bourque et un deuxième de 2 étages se localise derrière la maison d'habitation sur la rue Saint-Joseph.

La morgue ayant 1 1/2 étage se trouve au coin des rues Saint-Henri et de la Fabrique. Juste à côté, sur la rue de la Fabrique, se trouve un bâtiment de 1 1/2 étage abritant les pompes à incendie à main (Hand Fire Engine and Hose) d'un étage et demi. Et le bâtiment abritant les échelles (scales) se trouve sur la nouvelle rue ouverte entre 1870 et 1897, appelée aujourd'hui rue Mercier.

Un bâtiment produisant ou entreposant farine et provende (Flour and feed) se trouve sur la rue de La Fabrique avec ses murs en bois et son toit en tôle.

Les magasins d'alimentation (Groceries)

Dans le périmètre immédiat du village nous notons 5 <u>épiceries</u> pour desservir la population villageoise, évaluée à 500 personnes, ainsi que les habitants des localités environnantes.

- (1) Une épicerie sur Royale, d'un étage et demi, avec murs en bois et des toits à 2 versants couverts en tôle, avec ses 3 agrandissements attenants.
- (2) Une autre, au coin des rues de la Fabrique et Royale, ayant 1 1/2 étage, avec murs couverts en bois, couverte en tôle, du type à la Mansart, sans galerie couverte, mais avec un porche à la façade avant. Son annexe arrière attenante a aussi ses murs de bois et un toit de tôle.
- (3) Une autre se localise sur la rue Sainte-Marguerite, d'un étage et demi, avec un agrandissement arrière, dont les murs sont recouverts de bois et le toit de tôle.
- (4) Au coin des rues Saint-Henri et Saint-Laurent, il y a une autre «grocery», située de biais avec le presbytère. Les murs sont couverts en bois, sans galerie, avec une annexe arrière, formant un ensemble en T, et dans le prolongement de cette dernière un entrepôt.
- (5) Une autre se situe au coin de la rue Saint-Laurent, et celle aujourd'hui appelée Mercier, avec un carré principal de 1 1/2 étage et 2 annexes de 1 étage.

Il subsiste 2 magasins (Stores). Un premier avec son adjonction au coin des rues Harper et Royale tous deux de 1 1/2 étage, avec leurs toits et murs couverts en bois. Sur la rue

Harper se trouve un autre magasin (Store) de 1 1/2 étage avec des murs en bois et une couverture de tôle.

Une pharmacie (Drugs) se trouve sur Sainte-Marguerite, étant une adjonction de 1 étage à la maison principale avec murs couverts en bois et avec un toit de tôle.

Somme toute, les bâtiments commerciaux, le plus souvent mixtes, c'est-à-dire à la fois résidentiel et commercial sont les suivants: 1 hôtel, 1 bureau de poste, 1 boulangerie (Bakery), 5 magasins d'alimentation (Groceries), 2 magasins (Stores) dont on ne sait les articles mis en vente, 2 ateliers de réparation de voitures tirées à cheval, 1 poste de pompier et 1 autre bâtiment abritant les boyaux d'arrosage, 1 morgue, 1 fabriquant de farine et de provende, ainsi que 1 pharmacie. La fromagerie fait peut-être partie du type bâtiment mixte.

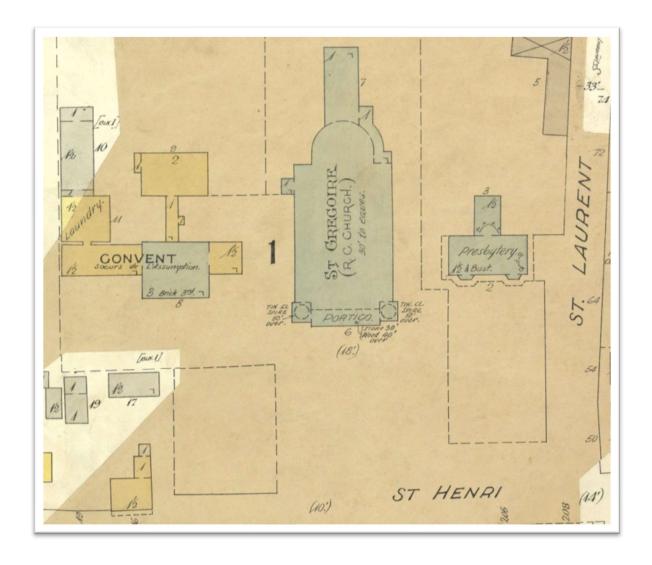


Figure 35: Plan-incendie du coeur du village de Larochelle dressé en août 1897. Plan de Chas. E. Goad, ingénieur civil, à l'échelle de 50 pieds au pouce. On y précise que la population est de 500 personnes.

Figure 36: Extrait du plan incendie de l'ingénieur Goad montrant les bâtiments du noyau institutionnel religieux.

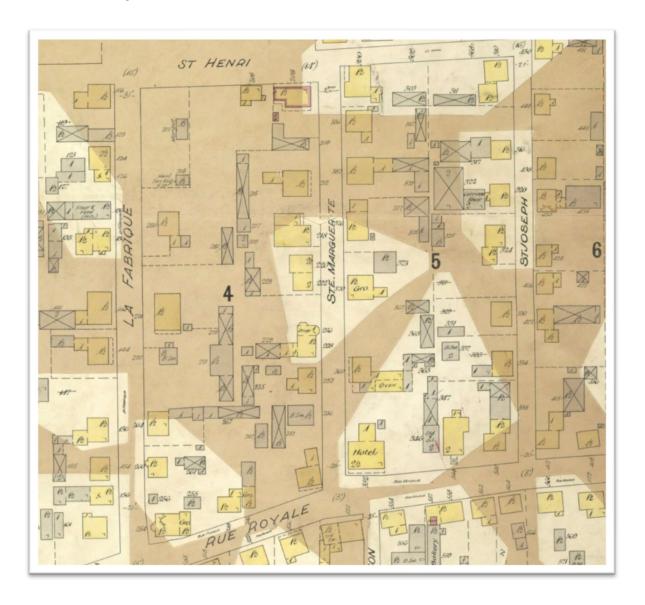


Figure 37: Extrait du plan-incendie de 1897. Les bâtiments colorés en jaune sont recouverts de bois. Les bâtiments secondaires qui sont illustrés en gris sont des écuries (avec un X), des entrepôts, remises, etc.

4.6.4 La caractérisation du bâti actuel

4.6.4.1 Tissu urbain et bâtiments (bâti de base et bâti spécialisé)

Comme l'illustrent son cadastre et les bâtiments, deux grandes catégories de bâtiments ressortent dans le tissu urbain, tout comme c'est le cas dans les 5 autres noyaux villageois de Ville de Bécancour. Une première couvre le bâti de base, à vocation principalement résidentielle, et une deuxième inclut le bâti spécialisé, destiné à des fonctions de type communautaire, publique, commerciale ou industrielle.

Le <u>bâti de base</u> se distingue ici par un agencement cadastral serré. La densité des bâtiments est importante pour ce noyau villageois. Dans cette veine, sur un total de 54 bâtiments répertoriés, le <u>front</u> des parcelles varie entre un minimum de 8,5 m et un maximum de 33,3, avec une moyenne de 18,9 m, et le parcellaire possède une profondeur très variable.

La superficie des parcelles va de 151 m² à 1329, avec une moyenne de 675,3.

La moyenne de la <u>marge avant</u> est de 3,3 m, avec un minimum de 1 et un maximum de 7, donc très proche de l'emprise des rues. La très grande majorité des demeures se situe entre 2 et 4 m.

Le bâti de base comprend les bâtiments résidentiels et les bâtiments mixtes, ces derniers ayant à la fois un espace résidentiel et un espace commercial.

Le bâti de base comprend aussi des bâtiments mixtes. Ils se développent habituellement le long d'axes routiers importants afin de desservir la population locale ou de passage. Si un achalandage est adéquat, le gabarit d'une résidence pourra augmenter, soit en ayant un commerce au rez-de-chaussée ou en augmentant l'emprise en construisant un ajout latéral pour prolonger l'espace de vente, et y en perçant une vitrine.

À cet égard, de cet ensemble de 54 bâtiments, 36 ont 1 logement (résidentiel), 8 en ont 2, et 6 en ont 3 et plus. De plus, 4 maisons possèdent une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles ont en plus d'un logement résidentiel, de 1 à 4 unités non résidentielles ou commerciales. Voici les adresses de ces 4 bâtiments à vocation mixte: le 17240-17250,

boulevard des Acadiens, avec un logement résidentiel et un local commercial; le 17255-17265, boulevard des Acadiens, avec 2 logements et un local commercial; et le 4320-4340, boulevard Port-Royal, avec un logement et 4 locaux non résidentiels.



Figure 38: Illustration d'un bâtiment mixte au 17240-17250, boulevard des Acadiens, sis dans le noyau villageois du Secteur Saint-Grégoire, ayant 1 logement et 1 local non résidentiel (ou commercial). Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 39: Illustration d'un bâtiment mixte au 17255-17265, boulevard des Acadiens, sis dans le noyau villageois du Secteur Saint-Grégoire, ayant 2 logement et 1 local non résidentiel (ou commercial). Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 40: Illustration d'un bâtiment mixte au 17380-17400, boulevard des Acadiens, sis dans le noyau villageois du Secteur Saint-Grégoire, ayant 2 logements et 1 local non résidentiel (ou commercial). Crédit photo: Patrimoine Bécancour.



Figure 41: Illustration d'un bâtiment mixte au 4320-4340, boulevard Port-Royal, sis dans le noyau villageois du Secteur Saint-Grégoire, ayant 1 logement et 4 locaux non résidentiels (ou commerciaux). Crédit photo: Patrimoine Bécancour.

Le bâti spécialisé

Le bâti spécialisé couvre l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas spécifiquement à vocation résidentielle. Cet ensemble se divise en deux: les espaces à vocation institutionnelle, ainsi que les zones à fonctions commerciales et industrielles. Les parcelles de cette catégorie de bâti sont très souvent de dimensions exceptionnelles.

Le bâti spécialisé comprend donc le bâti à vocation institutionnelle se divisant en trois catégories: le domaine paroissial, le domaine scolaire et l'administration publique.

En plus du bâti à vocation institutionnelle, le bâti spécialisé comprend les commerces et industries implantés dans le périmètre du noyau.

4.6.4.2 La volumétrie dominante: la maison de 1 étage et demi

De l'ensemble de 54 bâtiments, 39 ont 1 1/2 étage, 13 en ont 2 et 2 en ont 2 1/2.

À l'échelle du bâtiment

En ce qui a trait à la forme au sol, on observe que 38 sont rectangulaires, dont 23 ont un agrandissement surtout arrière et 15 sans annexe. De forme carrée, nous observons 6 cas, dont 4 avec agrandissement arrière. Les 10 restants sont multiformes, présentant des formes en T, en L, et parfois ayant un jeu de volume hors normes.

Si l'on fait le lien entre le nombre d'étages et les types morphologiques, les bâtiments de 1 1/2 étage (39/54) regroupent les toits à 2 versants droits de style vernaculaire industriel (16/39) et les toits à 2 versants galbés (21/39) du genre cottage québécois et les toits à versants brisés (2/39), dits à la Mansart. Les 13 bâtiments qui ont 2 étages (13/54) regroupent les toits à 4 versants droits (4/13), du type cubique ou dits en pavillon, les toits à pente faible, du type Boomtown (ou à façade postiche) (6/13), ainsi que 3 bâtiments (3/13) à 2 versants droits de style vernaculaire industriel. Les bâtiments de 2 1/2 étages (2/54) sont à 2 versants droits, aussi du type vernaculaire industriel.

Les fondations

Selon les fiches techniques remplies par une équipe d'étudiants en 2017, que j'ai examinées, étude commandée par Patrimoine Bécancour, seulement 4 bâtiments n'ont pas été caractérisés. Sur les **50** qui restent, **26** sont en pierre apparente ou en pierre

revêtue d'un mortier ou d'un crépi, **21** sont en béton coulé et **3** sont faites de blocs de béton. Notons au passage que la nature des fondations a assez peu d'incidence sur la qualité patrimoniale d'un bâtiment.

La typologie

Voici un tableau de distribution selon les types de bâtiments.

Typologie des bâtiments	Nombre	
Monopente ou 2 versants à pente faible (façade postiche)	6	
2 versants droits (vernaculaire industriel)	21	
4 versants droits (vernaculaire industriel ou en pavillon)	4	
2 versants galbés	21	
2 versants brisés	2	
TOTAL	54	

Si l'on fait un lien entre les types de bâtiments et les <u>retours de corniches</u>, nous observons les réalités suivantes. Des 54 bâtiments, les 6 ayant une pente unique (ou 2 pentes très faibles) ne peuvent avoir de retour de corniche. En ce qui a trait aux maisons à 2 versants droits, 11 en ont et 12 n'en ont pas. Pour ce qui est des maisons à 4 versants droits, elles ne peuvent non plus avoir de retours de corniches. Pour les demeures à 2 versants galbés, 3 en ont et 18 n'en ont plus. Pour ce qui est des 2 bâtiments à 2 versants brisés, ils les conservent toujours.

Revêtement du toit

De cet ensemble de 54 demeures, **9** sont revêtues de tôle traditionnelle, toutes de tôle pincée, et aucune de tôle posée à la canadienne ou à baguettes. Des 45 qui restent, **17** sont revêtues de bardeau d'asphalte, **6** d'une membrane et **22** de tôle pliée¹¹.

Les murs

Toujours sur un total de **54** bâtiments, **26** sont couverts de vinyle. Des 28 autres, **9** sont couverts d'aluminium, **6** de planches horizontales de bois ou de bois d'ingénierie; **2** de brique, **1** de tôle embossée, **1** de feuille de métal à rainures verticales au 1^{er} étage et obliques au 2^e, **9** d'un mélange de 2 ou plusieurs types de revêtements. Nous acceptons

¹¹ Nous reprenons ici la terminologie retenue par l'équipe de travail qui a confectionné l'ensemble des fiches techniques, étude commandée par Patrimoine Bécancour en 2017.

comme conforme les matériaux suivants sans un mélange de 2 ou plusieurs revêtements: le bois, la brique, la pierre, la tôle embossée et l'amiante. Ainsi, en ce qui a trait au type de revêtements, 17 % de l'ensemble des 54 bâtiments présentent une acceptabilité ou compatibilité du point de vue patrimonial.

Notons que sur ce total de 54 bâtiments, 2 sont de brique et ne peuvent avoir de planches cornières. Il en reste donc 52. Sur ces 52, 36 n'ont aucune planche cornière, de base ou de frise, 12 sur 36 n'ont qu'une planche cornière, dont 8 sont conformes et 4 non conformes, car elles sont vraiment trop étroites, 1 n'a qu'une planche de frise, 1 a une planche cornière et une planche basale, et enfin 1 a une planche cornière et une planche de frise. Plusieurs de ces types de planches sont recouvertes de tôle d'aluminium. Des 52, 12 ont une planche cornière et 36 n'ont aucune planche ou cornière ou de frise ou basale.

Les volets

Sur les 54 bâtiments, 39 n'ont pas ou non plus de volet ou de persienne. Et des 15 bâtiments qui en ont, seulement 1 présente une conformité avec la tradition, c'est-à-dire acceptable du point de vue patrimonial.

<u>Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fe</u>nêtres)

En ce qui a trait aux <u>encadrements</u>, des 54 bâtiments, 2 sont en brique, et ont donc ce que l'on appelle un « appareil » coiffant le sommet des ouvertures. De ces 52, 28 n'ont aucun encadrement et 24 en ont. De ces derniers 14 sont inacceptables du point de vue de la maison patrimoniale.

Sur 54 demeures, 38 n'ont pas de <u>lucarne</u>. Des **16** qui restent, **1** est de type lucarne pignon, **8** à 2 versants droits, **6** du type rampant et **1** du type pendant. Sur les 16 qui possèdent une ou plusieurs lucarnes, 5 bâtiments en ont 2, 2 en ont 3, et 9 seulement une.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, et en se référant aux 54 bâtiments, 35 ont des portes simples en métal, 12 en métal avec une porte-moustiquaire en métal, 7 avec une porte simple ou double en bois.

L'<u>alignement des ouvertures</u> est convenable dans la plupart des cas.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 54 bâtiments répertoriés, 19 ont des fenêtres en bois du type traditionnel ou de belles imitations, qu'ils soient à battants ou à guillotine. Les 35 autres présentent des anomalies diverses décrites plus bas, dans la prochaine section.

Les galeries, porches, perrons et balcons

En ce qui a trait aux plateformes des galerie ou de perrons, 2 n'en ont pas, 36 sont en bois, 10 en béton et 6 en fibre de verre.

Voici sous forme de tableau les types de galerie ou de perron observés à Saint-Grégoire. Notons qu'il y a 5 maisons ayant un balcon, couvert ou non couvert, surmontant le toit de la galerie.

Types	Nombre
Plateforme sans toit, souvent en béton	4
Toit de galerie à demi-croupe	25
Toit de galerie à pente unique	8
Toit de galerie ou perron à 2 versants droits	6
Toit de galerie avec prolongement du larmier parfois anormal	11
TOTAL	54

Des 54 bâtiments, 4 n'ont aucun toit, donc aucune <u>poutre horizontale</u>. Des 50 qui restent, 34 en ont une complète et 2 incomplète et 14 n'en ont pas du tout.

Des 54 bâtiments, 4 n'ont pas de toit, donc pas de colonne. Des 50 qui restent, **23** ont des colonnes carrées de bois de 3 1/2 X 3 ½ pouces, **2** sont des colonnes tournées de 3 1/2 X 3 ½ pouces, **3** en aluminium, carrées ou non, **5** sont en métaux divers, **17** sont en bois, carrées ou rondes, de dimensions adéquates.

Des 50 demeures qui ont des colonnes (ou poteaux) de galerie, 48 n'ont ni <u>chapiteau</u> ni de <u>base</u>.

Des 50 demeures qui ont des colonnes (ou poteaux) de galerie, 48 n'ont pas de <u>demi-poteau</u> longeant le mur du carré principal, cela sous le toit de la galerie.

Sur le total de 54 bâtiments, 2 n'ont pas de plateforme à la galerie. Des 50 qui restent et pouvant accueillir une balustrade 20 n'en ont aucune. Il en reste donc 30 qui en ont une et qui se caractérise de la façon suivante: 9 sont en métaux divers, 3 en PVC, 2 avec main courante et lisse en bois reliées à des tiges métalliques verticales, 13 ont des barreaux

fixés à la main courante et/ou la lisse et la plateforme, et 3 sont en bois tout à fait acceptables.

En ce qui a trait aux <u>jupes</u> camouflant le dessous de la plateforme de la galerie ou du porche ou du perron, sur le total de 54 demeures recensées, on observe que 33 n'en ont pas, du fait qu'il existe une plateforme de béton, que la plateforme de bois est absente ou vraiment trop basse. Les jupes qui subsistent n'ont absolument aucune originalité, car elles sont faites d'un treillis standard en bois.

En ce qui a trait aux <u>contremarches</u>, sur les 54 bâtiments, on ne peut avoir de l'information dans les fiches descriptives dans 2 cas. Sur les 52 qui restent, 37 n'en ont pas pour diverses raisons. Sur les 15 qui en possèdent 4 seulement présentent un découpage.

L'ornementation de la maison

De l'ensemble des 54 bâtiments répertoriés, plus de 75 % sont recouverts d'aluminium de vinyle et de d'autres matériaux d'imitation. Il faut se rendre ici à l'évidence que l'immense majorité des planches cornières, de frises et basales ont disparus ainsi que la plupart des composantes ornementales.

Bien que certaines des composantes énumérées ci-après soient de nature plutôt fonctionnelle, nous les rangeons pour des raisons pratiques au niveau ornemental. Ainsi, dans les composantes ornementales, nous englobons les éléments suivants: les volets, les planches cornières, basales et frises, les moulures aux angles, les encadrements, les aisseliers et consoles, les dentelures, dentelles de centre, planches découpées décoratives, appliques, etc.

Sur cet ensemble de 54 demeures, 24 n'ont absolument aucun ornement et 53 n'ont absolument aucune moulure aux angles. L'ornementation a quasiment disparu du paysage patrimonial. Quelques ornements subsistent toujours, ici et là, seulement les postions de la maison qui n'ont pas encore subi de rénovations.

Plusieurs bâtiments (30/54) n'ont qu'une ornementation partielle ou incomplète. Voici en détails ces 30 bâtiments.

- * 7 n'ont que des aisseliers et aucun autre ornement;
- * 7 n'ont que des volets et rien d'autre;

- * 1 a des volets et des planches de transition à la lucarne et au carré principal;
- * 2 ont des encadrements aux ouvertures et des aisseliers et rien d'autre;
- * 1 n'a que des volets et des chapiteaux et bases aux colonnes et rien d'autre;
- * 6 n'ont que des encadrements aux ouvertures et rien d'autre;
- * 1 possède des encadrements, des aisseliers, une planche cornière et rien d'autres;
- * 1 n'a que des dentelures et des moulures éparses;
- * 2 n'ont que des encadrements et une planche cornière et rien d'autre;
- * 1 n'a que des volets et des aisseliers et rien d'autre;
- * et enfin 1 n'a que des volets et des encadrements et rien d'autre.

4.6.5 Un constat sur la qualité patrimoniale (toiture, murs, ouvertures et les saillies)

<u>Le toit</u>

Dans le noyau du Secteur Saint-Grégoire, sous l'<u>avant-toit</u>, 89 % ont du soffite et le reste ont encore leur revêtement de bois, avec très souvent une moulure ou une planche adoucissant les angles. Malheureusement, le soffite sous l'avant-toit ne s'accompagne jamais de moulures ou d'ornements.

Si on fait un lien ici entre les types de bâtiments et les <u>retours de corniche</u>, nous observons les réalités suivantes. Des 21 bâtiments à 2 versants droits, 10 n'ont pas ou n'ont plus leurs retours de corniche. Des 21 bâtiments à 2 versants galbés, 18 n'en ont plus ou n'en ont pas. Les 2 maisons à 2 versants brisés ont conservé leurs retours de corniche. Ainsi, sur 44 bâtiments pouvant avoir des retours de corniche, seulement 28 les ont conservés. On peut alors avancer que près des 2/3 ne sont pas conformes à la tradition architecturale.

De cet ensemble de 54 demeures, 17 % sont revêtus de tôle traditionnelle. De ce total de 54, 20 (37 %) sont conformes et 35 (63 %) ne le sont pas. Dans cet ensemble de revêtements non conformes, nous incluons les toits revêtus de tôle pliée et ceux couverts d'un bardeau d'asphalte ne présentant pas d'imitation de bardeau de bois. Précisons ici. Les modèles et marques de bardeaux d'asphalte que nous considérons acceptables présentent des pattes ressemblant assez bien à un agencement de bardeaux de cèdre. Pour le bardeau d'asphalte, nous suggérons les couleurs suivantes: de beige moyen à brun moyen ainsi que gris. En outre, il existe aussi des types de revêtements de tôle qui imitent fort la tôle traditionnelle pincée ou en plaques. Pour en savoir plus sur les toits et leurs revêtements, le lecteur devra se référer à la Section 3 de la présente étude.

Les agrandissements

À la suite de nouveaux besoins ressentis par des propriétaires, l'agrandissement devient une solution en prolongeant de l'emprise du bâtiment. Au Québec, on voit cette démarche rendue très fréquente et s'inscrit aujourd'hui dans la logique de l'architecture vernaculaire industrielle.

Dans l'architecture traditionnelle québécoise, on procédait à l'ajout d'une pièce supplémentaire au bâtiment original sur le côté ou à l'arrière. Cet agrandissement pouvait s'effectuer dans le prolongement de l'axe structural de la toiture ou d'une façon perpendiculaire au carré principal. À d'autres anciennes maisons rurales on a ajouté un hangar d'une plus ou moins grande volumétrie, souvent recouverte en planches verticales.

Les agrandissements sont effectués le plus souvent à l'arrière du carré principal. La plupart sont conforme aux pratiques traditionnelles.

Les murs

Toujours sur un total de 54 bâtiments, nous considérons comme matériaux acceptables la tôle embossée (1/54), la brique (2/54) et le bois, comme la planche de bois et le bois d'ingénierie (6/54). Ce groupe de revêtements conformes ou acceptables totalise 17 %. Ainsi, l'aluminium, le vinyle, les feuilles de métal comme l'acier, et les divers mélanges de divers revêtements ne sont pas acceptables du point de vue patrimonial. Aussi, nous les considérons comme des malformations. Malheureusement, 83 % de malformation subsiste à ce niveau.

Sur le total de 52 demeures pouvant accueillir des planches encadrant le carré principal, 77 % n'ont pas de planches cornières, et pour celles qui en ont seulement la moitié, elle est vraiment trop étroite; il appert que 69 % des demeures n'ont pas planche cornière, basale ou de frise. Toujours sur ce total de 52, 4 présentent un mélange de types de planches. Dans la Section 3 de la présente étude, avec croquis à l'appui, nous avons d'ailleurs précisé toute l'importance de ces types de planches qui encadrent tellement bien l'ensemble des murs.

Les volets

Autrefois, ayant une grande utilité, les volets ou persiennes permettaient d'apporter de l'ombre et de l'aération à l'intérieur. Aujourd'hui, ils sont rangés bien souvent dans le domaine de l'ornementation. Même si l'on peut juger qu'ils soient très intéressants du point de vue patrimonial, il faut avouer qu'il est plutôt délicat d'en obliger la pose.

Sur les 54 bâtiments de Saint-Grégoire, 72 % précisément n'ont pas ou non plus de volets ou persiennes. Et ce 28 % des bâtiments qui en ont (15/54), seulement 1 est conforme ou acceptable. Pourquoi sont-ils en non-conformité avec la tradition? Pas du fait du type de matériau choisi, mais parce qu'ils peuvent être non justifiés, c'est-à-dire trop longues par rapport à la distance verticale de la baie, voire même être trop peu larges, ils peuvent aligner des planches verticales trop distancées l'une de l'autre ou présenter un biseau non conforme. De plus, et c'est le cas pour tous les noyaux villageois de Ville de Bécancour, la bordure intérieure du volet n'est jamais fixée directement à l'encadrement, plus précisément sur la chambranle (l'une des 2 pièces verticales de l'encadrement).

<u>Les ouvertures (encadrements, lucarnes, portes et fenêtres)</u>

Rappelons que 52 bâtiments sur 54 peuvent accueillir des encadrements, car 2 sont en brique. De ces 52, 54 % n'ont aucun encadrement (28/52). Des 24 qui en ont, 10 sont acceptables du point de vue patrimonial et les autres sont non conformes. Des 14 autres bâtiments qui en présentent, ils ne sont pas acceptables du point de vue traditionnel pour diverses raisons: 7 sont recouverts de tôle d'aluminium, 2 de planches de bois vraiment trop étroites, 1 bâtiment en possède seulement à la façade avant, 1 en a seulement au 1^{er} étage et rien au 2^e, 1 est en vinyle, et enfin 2 autres n'ont seulement qu'une planche au linteau et à l'appui et rien aux chambranles.

Il faut toujours déplorer le fait que lors de rénovations majeures, un propriétaire se « débarrasse » des encadrements, pour des raisons d'inutilité. Ils apportent pourtant charme et élégance. Ainsi, 10 bâtiments sur 52 (19 %) ont des encadrements adéquats ou conformes, et 81 % n'en possèdent pas.

Toutefois, il en existe encore des encadrements très intéressants dans ce secteur de Ville de Bécancour. Quelques-uns pourraient largement inspirer plusieurs propriétaires. Ces encadrements ne demandent qu'à être imités. Les voici: le 17255-17265, boulevard des Acadiens, et le 17810, rue Béliveau.

Sur 52 demeures, 70 % n'ont pas de <u>lucarne</u>. Malheureusement, 14 des 16 qui en possèdent toujours présentent des malformations, soit 88 %, comme la disparition des retours de corniche, des moulures et autres ornements et des encadrements, ainsi qu'un mauvais choix de fenêtres. Précisons ici. Nous entendons par fenêtres conformes celles ayant ces attributs : une guillotine avec 2 verres, souvent subdivisée en 3 ou en 6 carreaux dans sa moitié supérieure, fenêtre à battants avec 2 ou 3 carreaux par châssis ou fenêtre avec un châssis double à 4 ou 6 carreaux.

En ce qui a trait aux <u>portes</u>, cela pour les 54 bâtiments répertoriés, 35 ont une porte simple en métal, 12 ont une porte simple en métal et une porte-moustiquaire de métal et 7 avec une porte simple ou double en bois. Ainsi, 13 % des demeures ont des portes conformes à la tradition ou acceptables du point de vue patrimonial. On observe une non-conformité avec la tradition sur certaines portes : il y a la porte simple métallique ouvrant le plus souvent vers l'intérieur, celle ayant un ovale ou imitant le vitrail, celle ayant une porte de métal et une porte-moustiquaire en métal, ainsi que la porte qui a de nombreuses bandes dans le double vitrage imitant imparfaitement les carreaux multiples.

Ajoutons qu'une porte-moustiquaire extérieure faite de bois permet de « camoufler » la présence d'une porte métallique ouvrant vers l'intérieur, ce qui devient assez intéressant.

L'alignement des ouvertures est le plus souvent acceptable, à la condition de ne pas condamner l'imposte (ou les impostes), de ne pas percer une nouvelle porte en fonction de nouveaux besoins, tel l'ajout d'un logement, afin de ne pas briser la symétrie.

La tradition veut que les portes soient le plus souvent doubles et faites en bois. Plusieurs spécialistes en la matière affirment que 2 portes de bois offrent une aussi bonne isolation, sinon meilleure, qu'une seule porte en métal munie d'un isolant intérieur.

En ce qui a trait aux <u>fenêtres</u> des 54 bâtiments répertoriés, 19 (35 %) ont des fenêtres en bois du type traditionnel ou offrant de belles imitations, qu'elles soient à battants ou à guillotine. Il en reste donc 35 (65 %) présentant diverses anomalies.

Ces dernières (35/54) présentent de multiples malformations: **2** sont coulissantes, **1** est à guillotine mal imitée; **15** ont 1 verre plein par battant, **5** possèdent 6, 8 ou 10 carreaux par battant (meneaux imités dans le double vitrage) et **12** présentent un mélange de 2 ou plusieurs types de fenêtres. Certes, la fenestration présente ici un véritable problème de non-conformité.

Rappelons que chacun des 2 châssis possédant plus de 3 carreaux n'était utilisé qu'avant le milieu du XIX^e siècle. Tout bâtiment construit après cette date a ou des fenêtres à battants avec trois carreaux par battant ou des fenêtres à guillotine à deux châssis.

Les galeries, porches, perrons et balcons

En ce qui a trait aux plateformes des galeries ou des perrons, 2 n'en ont pas, 36 sont en bois, 10 en béton et 6 en fibre de verre. Ainsi, 36/54 sont conformes, et 18 (33 %) ne le sont pas, du fait qu'elles sont en fibre de verre ou en béton, ou carrément brillent par leur absence.

Dans un objectif de conservation du patrimoine architectural, il n'est pas acceptable de remplacer le bois par de la fibre de verre, du béton ou du contreplaqué.

Des 54 bâtiments, 4 n'ont aucun toit, donc aucune poutre. Des 50 qui restent, 34 ont une poutre complète, 2 ont une poutre incomplète et 14 n'en ont pas. Ainsi, 19/50 bâtiments possèdent des poutres non conformes (38 %). La présence de la poutre horizontale, courant au sommet de toutes les colonnes de la galerie ou du porche, est absolument nécessaire, car il soutient l'ensemble du toit de la galerie. Malheureusement, plusieurs de ces poutres sont recouvertes de tôle d'aluminium. En l'absence de ces poutres, la colonne semble se perdre dans le soffite, sans donner l'impression d'un support adéquat.

Des 50 ayant des colonnes, 33 (66 %) sont non conformes du fait qu'elles sont en divers métaux, en bois d'un profil ou diamètre trop petit, et 17 le sont, du fait qu'elles sont en bois et de bonnes dimensions. Le lecteur doit comprendre ici que je privilégie le bois, matériau plus traditionnel, qui demande plus d'entretien certes, mais combien plus écologique et patrimonial. Tout autre matériau que le bois se voit de loin, de la rue.

Il faut absolument poser des colonnes, avec un maximum de 10 pieds entre chacune d'elles, et plus la volumétrie du bâtiment est importante plus le diamètre doit être imposant. Pour en savoir plus sur la manière de disposer adéquatement les poteaux, il faut se référer à la Section 3 du présent rapport. Il faut éviter les poteaux de métal: fer ornemental et aluminium.

Dans les 5 noyaux de Ville de Bécancour, certaines colonnes sont très intéressantes. Elles sont composées de 2 pièces de bois de 2 1/2 X 2 1/2 pouces fixées ensemble par des pièces de bois intermédiaires. Aux coins de la plateforme, 3 pièces de bois sont fixées ensemble

pour donner un angle de 90 degrés. Pour observer ce cas très intéressant, voici une adresse à Saint-Grégoire: le 17810, rue Béliveau.

Des 50 maisons qui ont des colonnes de galerie, 96 % n'ont ni chapiteau ni base aux colonnes. La base de la colonne doit toujours reposer sur une pièce de bois et le sommet doit avoir toujours un chapiteau. Un chapiteau et une base à chaque colonne, sont pour la plupart décoratifs certes, mais toujours nécessaires. Même la plus humble des maisons d'autrefois avait ces 2 composantes. La même proportion de malformations (96 %) du fait de l'absence de demi-poteau (48/50).

Nous pouvons établir que sur les 54 maisons répertoriées, 50 ont la possibilité d'avoir une balustrade, mais cela ne reflète pas la réalité observable. De ces 50, 20 n'en ont pas du tout et sur les 30 qui restent, 27 d'entre elles ne sont pas conformes, à 90%. Ceci s'explique par le fait que les balustrades sont constituées de métaux divers (de *PVC* et d'autres produits nouveaux introduits sur le marché) et de barreaux mal fixés qui créent des malformations. Notez qu'il faut absolument éviter la pratique qui veut que l'on fixe des barreaux verticaux de bois à la main courante (2 X 4 po. ou 2 X 6 po.) ou bien à la lisse basale (2 X 4 po. ou 2 X 6 po.) ou même à la plateforme.

Une belle balustrade conforme à la tradition ajoute beaucoup à la qualité patrimoniale d'un bâtiment. Elle enjolive les saillies les plus importantes de la demeure: galerie, porche ou balcon.

En ce qui a trait aux <u>jupes</u> camouflant le dessous de la plateforme de la galerie ou du porche ou du perron, sur le total de 54 demeures recensées, on en observe 33 qui n'en ont pas et les 21 autres en ont une. Les 21 jupes sont faites d'un treillis commun, fort peu original. De ces 21, 90 % sont non conformes, du fait que les treillis sont mal posés, non encadrés et/ou fixés à la plateforme, et non en dessous.

Les jupes ne sont pas nécessaires, mais ajoutent certainement une touche finale à la base de la galerie ou du perron. Le treillis peut être intéressant à la condition que la hauteur du dessous de la plateforme de galerie soit inférieure à 24 pouces. Si cette distance verticale est supérieure à 2 pieds, il faudrait de préférence utiliser de petites planches disposées verticalement avec des bouts découpés en pointe ou en rond. D'autres types existent comme vous pourrez le visualiser dans la Section 3 de la présente étude.

Sur les 52 demeures, 15 ont une ou des contremarches à l'escalier. Seulement 4 présentent un découpage. Les contremarches découpées sont toujours intéressantes du

point de vue ornemental. Elles ajoutent du « style » et allègent beaucoup la structure de l'escalier. Voici les 4 adresses correspondantes: le 4530, boulevard Port-Royal, le 17225, boulevard des Acadiens, le 17810, rue Béliveau et le 4415, avenue Landry.

Je n'ai pas dénombré avec exactitude le nombre de demeures n'ayant pas de <u>rampes</u> <u>d'escalier</u>. Mais environ 2 douzaines n'en ont pas. Pour la galerie ou le porche qui présente une dénivellation de plus de 24 pouces, il est toujours important d'installer une rampe d'escalier reliée à la balustrade, autant pour des raisons de sécurité autant que pour une finalité ornementale.

L'ornementation de la maison

Un des gros problèmes au niveau patrimonial est la disparition malheureuse de toute ornementation au carré principal et à la galerie ou au perron (non couvert). De nombreuses maisons recouvertes en fausse pierre, en aluminium et en vinyle n'ont évidemment plus de moulures aux angles. Il y aurait pourtant eu possibilité de le faire avant la pose de ces matériaux nouveaux aux murs. La pose de soffite aux avant-toits du carré principal et à la galerie couverte est aussi une des causes de la disparition de la plupart des composantes ornementales.

La maison d'autrefois avait toujours des moulures à tous les angles rencontrés. Elle présentait aussi des dentelures, des consoles en paires ou non, des aisseliers, des appliques, et autres, lesquels ont disparu du paysage architectural dans l'espoir de limiter le travail d'entretien de la maison. Cette malformation dénature le caractère de toute maison ancienne, même la plus humble. Même si l'examen de photos anciennes ne révèle pas telle ou telle composante ornementale, il n'est jamais, au grand jamais, interdit d'en ajouter pour des raisons esthétiques.

Sur cet ensemble de 54 demeures, 44 % (24/54) n'ont strictement aucune ornementation. De plus de ce total, 98 % (53/54) n'ont absolument aucune moulure aux angles. De plus, 56 % des bâtiments (30/54) possèdent une ornementation partielle ou incomplète, c'està-dire une combinaison d'au moins 2 types d'ornements.

Un constat très peu reluisant à ce niveau, et c'est le cas des 6 noyaux villageois mis à l'étude.

Sommaire des malformations

Comme on peut le constater à la lecture du sommaire qui suit, il existe un sérieux problème de conservation du patrimoine. Voici donc à mon avis un bien sombre tableau de cette réalité.

SOMMAIRE DES MALFORMATIONS À SAINT-GRÉGOIRE	PROPORTION	
	(en %)	
(1) Absence de retours de corniche pour les bâtiments pouvant en accueillir	65 (28/44)	
(2) Non-conformité des avant-toits (soffite et non le bois avec ou sans ses moulures)	89 (48/54)	
(3) Non-conformité des revêtements de la toiture (tôle pliée, asphalte à pattes rectangulaires)	63 (34/54)	
(4) Non-conformité des types de parements des murs	83 (45/54)	
(5) Absence de planches cornières pour les bâtiments pouvant en accueillir	77 (40/52)	
(6) Absence totale des 3 types de planches (cornières, basales et de frise)	69 (36/52)	
(7) Absence totale de volets ou persiennes (pas obligatoire toutefois)	72 (39/54)	
(8) Non-conformité des volets, pour ceux seulement qui en possèdent	93 (14/15)	
(9) Absence totale d'encadrements autour des ouvertures	54 (28/52)	
(10) Non-conformité des encadrements (absents + non conformes)	81 (42/52)	
(11) Non-conformité des lucarnes (s'il y en a 1 ou plusieurs)	88 (14/16)	
(12) Non-conformité des portes (simple métal + simple métal et moustiquaire de métal)	87 (47/54)	
(13) Non-conformité des fenêtres (mauvaises imitations, 1 verre plein par battants, trop de carreaux par battant, les coulissantes, le mélange)	65 (35/54)	
(14) Non-conformité des plateformes (absentes, en béton ou en fibre de verre)	33 (18/54)	
(15) Absence totale de demi-poteaux à la galerie	96 (48/50)	
(16) Non-conformité de la poutre horizontale de la galerie (absente, incomplète ou en aluminium)	38 (19/50)	
(17) Non-conformité du matériau des colonnes de la galerie	66 (33/50)	
(18) Non-conformité des balustrades (pose et choix de matériaux incorrects)	90 (27/30)	
(19) Non-conformité des jupes présentes (mauvaise pose et absence de cadre)	80 (19/21)	
(20) Non-conformité des bases et chapiteaux (absence, présence partielle et en aluminium)	90 (46/50)	
(21) Absolument aucune ornementation	44 (24/54)	
(22) Aucune moulures à nulle part aux angles	98 (53/54)	
(23) Ornementation très partielle ou incomplète (combinaison de 2 ornements et plus)	56 (30/54)	

CONCLUSION

Sommaire des malformations des 6 noyaux patrimoniaux

SOMMAIRE DES MALFORMATIONS DES 6 NOYAUX D'INTÉRÊT PATRIMONIAL	%	%	%	%	%	%
	Gen-	Bécan-	Ste-	Ste-	Précieux-	St-
	tilly	cour	Angèle	Gertrude	Sang	Grégoire
(1) Non-conformité des revêtements de la toiture	85	78	53	75	86	63
(tôle pliée, asphalte à pattes rectangulaires, etc.)						
(2) Absence de retours de corniches pour les	33	50	51	51	60	65
bâtiments pouvant en accueillir (incluant les 1						
bâtiment dénaturé)						
(3) Non-conformité des avant-toits (soffite plutôt que	68	75	90	75	10	89
le bois avec ou sans une moulure)						
(4) Non-conformité des types de parements des murs	66	51	85	90	86	83
(5) Absence de planches cornières, basales et de frise	60	70	75	80	71	69
pour ceux qui peuvent en accueillir						
(6) Absence de planches cornières pour les bâtiments	75	73	83	86	64	77
pouvant en accueillir						
(7) Absence totale de volets ou persiennes (pas	90	60	65	66	57	72
obligatoire toutefois)						
(8) Non-conformité des volets, pour ceux seulement	83	53	90	88	100	93
qui en possèdent						
(9) Absence totale d'encadrements autour des	47	38	60	66	57	54
ouvertures						
(10) Non-conformité des encadrements (absents +	60	54	83	80	79	81
non conformes)						
(11) Non-conformité des lucarnes (s'il y en a 1 ou +)	81	54	78	80	75	88
(12) Non-conformité des portes (simple métal +	66	60	73	74	79	87
simple métal et moustiquaire de métal)						
(13) Non-conformité des fenêtres (mauvaises	75	46	65	83	64	65
imitations, 1 verre plein par battant, trop de carreaux						
dans le double vitrage par battant, coulissantes, le						
mélange de 2 et +).						
(14) Non-conformité des plateformes (absentes, en	30	21	25	19	36	33
béton ou en fibre de verre)						
(15) Absence totale de demi-poteaux à la galerie	94	82	94	94	86	96
(16) Non-conformité de la poutre horizontale de la	38	36	39	30	29	38
galerie (absente, incomplète ou couverte en tôle						
d'aluminium)						
(17) Non-conformité du matériau et de la dimension	60	45	57	57	57	66
des colonnes de la galerie						
(18) Non-conformité des balustrades pour ceux qui	75	75	84	76	80	90
en ont (pose et choix de matériaux incorrects)						
(19) Non-conformité des jupes présentes (mauvaise	80	89	78	78	75	80
pose et absence de cadre)				.0		
(20) Non-conformité des bases et chapiteaux	60	79	66	76	76	90
(absence, présence partielle et en aluminium)		,3		, ,	,0	
(21) Absolument aucune ornementation	45	60	50	45	64	44
(22) Ornementation très partielle ou incomplète	55	40	50	55	36	56
(combinaison de 2 ornements et plus)	33	40	30	33	30	30
(combinaison de 2 ornements et plus)					<u> </u>	

Nous espérons que cette étude de caractérisation puisse initier une volonté ferme d'agir auprès des décideurs et des citoyens afin de protéger et de valoriser le patrimoine bâti des noyaux villageois, lequel a subi de sévères altérations au cours des dernières décennies, causant la perte d'une intégrité et/ou d'une spécificité architecturale.

Permettez-moi de manifester l'urgence d'agir avec force et détermination pour faire valoir l'importance des traditions, des savoirs et des pratiques dans le domaine de l'architecture domiciliaire tout particulièrement, et de poursuivre la rénovation et la restauration des biens patrimoniaux. Il est nécessaire d'offrir aux citoyens et aux citoyennes de Bécancour un milieu bâti ayant une grande valeur culturelle et historique, à la hauteur des villages traditionnels du Québec qui peuvent créer un sentiment de fierté et d'appartenance chez tous les québécois.

Ce phénomène de détérioration de la qualité patrimoniale s'observe à la périphérie des grandes villes, mais aussi en périphérie de certains villages. Force est de constater que le développement de nouveaux périmètres urbains s'est fait au détriment des périmètres du bâti ancien.

Dans cette veine, les propriétaires des bâtiments anciens auraient dû être soutenus en ce qui a trait à l'entretien de leur vieille propriété, car ces biens ont une valeur collective. Avouons-le, les propriétaires sont laissés à eux-mêmes. En même temps, on accorde souvent des exemptions ou baisses de taxes municipales pour attirer de nouveaux résidents, et stimuler de nouvelles constructions.

Tout voyageur dans n'importe quel pays du monde revient avec des images ou des souvenirs d'un village remarquable, par la qualité de la conservation des bâtiments, mais il ne sait pas que les autorités ont voulu par diverses manières conserver à tout prix le cachet patrimonial du lieu. La renommée d'un village réside en grande partie dans la qualité de l'ensemble du milieu bâti, témoin important de l'évolution de la collectivité, de la conception de l'habitation et des modes de vie adaptés à un environnement particulier.

Nous savons que dans toutes les municipalités du Québec, il existe une vaste problématique entourant la conservation, la protection et la mise en valeur des bâtiments anciens. Champlain n'y échappe pas non plus lorsqu'on constate depuis une quarantaine d'années une lente, mais sûre détérioration de la valeur historique et patrimoniale de nos belles maisons et beaux bâtiments.

Dans presque tous les milieux ruraux, on constate une réelle dévalorisation structurelle et politique du patrimoine bâti. Ce n'est surtout pas uniquement le lot de Ville de

Bécancour ou de la MRC de Bécancour. Il ne faut pas uniquement jeter la faute d'une détérioration de la qualité du bâti seulement au palier politique immédiat. Il y a d'autres paliers décisionnels qui ferment les yeux et font la sourde oreille. Il s'agit là d'un manque de soutien d'origine structurel et généralisé des pouvoirs publics. Pendant ce temps nos bâtiments anciens se détériorent à la vue de tous.

Les résidents de la Ville de Bécancour ont choisi ce milieu de vie pour s'épanouir. Il faut tous ensemble pousser cette volonté d'harmonisation avec le milieu jusqu'à poser des gestes respectueux des valeurs patrimoniales et démontrer à nos descendants notre ténacité à sauvegarder une juste qualité visuelle du bâti, un environnement riche et durable. De la sorte, ceux qui nous suivront dans le temps sauront certainement jeter un regard indulgent sur les actions posées antérieurement par leurs prédécesseurs.

Malheureusement, la sauvegarde de la qualité patrimoniale est remise entre les seules mains du privé, entre les mains de chaque propriétaire sans aucun soutien financier et technique, ayant peu d'outils de connaissance en architecture résidentielle et en rénovation à leur portée. Nous espérons que cette étude de caractérisation fournira aux citoyens et citoyennes des noyaux villageois des notions et des pistes de solution pour préserver leur héritage patrimonial collectif et individuel.

Pour terminer laissez-moi citer un paragraphe prélevé dans l'Étude de caractérisation de Saint-Félix-de-Valois, étude que vous pouvez consulter sur le site WEB de cette municipalité:

« L'analyse est critique, car elle cherche aussi à distinguer des éléments forts de ces aménagements ainsi que des malformations provenant souvent d'une planification maladroite par rapport au contexte. Cette compréhension ouverte et intégrée du patrimoine veut voir dans la forme du milieu à la fois un héritage qui définit l'identité locale contemporaine, mais aussi une ressource qui peut servir, lorsque bien harnachée au développement de Saint-Félix-de-Valois. »